

Agence française
de développement

L'économie africaine 2022

« Encore un bon cru ! »

ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

REPÈRES ÉCONOMIE



La Découverte

Agence française de développement

L'économie africaine 2022



La Découverte

Agence française de développement (AFD)

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs — le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Pour un monde en commun.

Cet ouvrage a été réalisé sous la direction de Sophie Chauvin et Cécile Valadier.

Coordination éditoriale AFD : Ibtiassam Qaddi et Christoph Haushofer

Coordination valorisation AFD : Axelle Bergeret-Cassagne



Composé par Facompo à Lisieux

Dépôt légal : février 2022

Si vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information mensuelle par courriel, à partir de notre site **www.collectionreperes.com**, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

ISBN : 978-2-348-07360-1



L'éditeur de cet ouvrage s'engage dans une démarche de certification FSC® qui contribue à la préservation des forêts pour les générations futures.

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, 2022.
34, rue des Bourdonnais, 75001 Paris.

Introduction

Rémy Rioux, directeur général de l'AFD

Conçue par les Éditions La Découverte et l'Agence française de développement (AFD) qui poursuivent leur collaboration pour la troisième année consécutive, cette nouvelle édition de *L'Économie africaine* présente à la fois le point conjoncturel d'une Afrique qui s'organise pour résister à la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 et une analyse approfondie de sa projection structurelle vers les Objectifs de développement durable (ODD).

Comme dans ses deux premières livraisons, cet ouvrage a été pensé dans un cadre « Tout Afrique » que promeut le Groupe AFD depuis plusieurs années. Cette démarche permet d'abord d'établir un panorama complet et précis de la réaction à la crise des Africains — à l'initiative de l'Union africaine et de son remarquable Centre de contrôle et de prévention des maladies — qui se sont attachés à déjouer les réflexes court-termistes et de repli. Deux années après l'irruption de la pandémie de Covid-19, l'effondrement redouté de l'Afrique n'a pas eu lieu. Si le continent a connu, en 2020, sa première grande récession après trois décennies d'essor, son économie reprend d'ores et déjà, bien qu'à un rythme plus lent que celui de l'économie mondiale, avec une croissance estimée à 3,8 %. Surtout, l'organisation de la réponse contracyclique s'est accompagnée d'une réflexion bienvenue sur les enjeux d'investissement de long terme, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, dont le renouvellement des mécanismes — notamment les droits de tirage spéciaux (DTS) et le renforcement des banques publiques de développement du continent — est vigoureusement porté par les responsables politiques et économiques africains.

Fondée sur un diagnostic conjoncturel et structurel de l'économie africaine, l'approche « Tout Afrique » permet aussi de

souligner l'interaction permanente sur le continent entre enjeux climatiques, de biodiversité et enjeux économiques et sociaux. Un système de santé et de protection sociale fragilisé constitue une menace pour l'économie. Le commerce illégal et le braconnage d'espèces menacées ont des répercussions sur la santé humaine. Une croissance dont les fruits ne sont pas perçus par les populations est en danger. À la vue de ces constats, la priorité à une croissance verte et inclusive est portée sur le continent africain, avec l'Afrique du Sud en première ligne. Son engagement à conduire une transition juste vers une économie décarbonée a inspiré le monde entier à Glasgow lors de la COP26. C'est ce message, porteur d'espoir, que révèle cette publication. Le continent africain bouge ! Accompagnons-le. Pour cela, nous mettons en avant des solutions très concrètes en matière de financement de la reprise durable, à travers la centaine de banques publiques de développement engagées dans le mouvement Finance en commun (FiCS).

Enfin, l'approche continentale se place du côté des Africains pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre. L'économie africaine que nous nous proposons d'analyser, c'est avant tout celle des femmes et des hommes qui la font vivre. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) — si porteuse pour l'intégration régionale du continent — ne s'arrête pas au Sahara, tout comme l'Union africaine et la Banque africaine de développement — institutions panafricaines par excellence. Nous n'analyserons pas uniquement les aspects macroéconomiques de la croissance africaine mais aussi ses enjeux sociaux et les perceptions des populations. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu, cette année encore, donner la plume aux principaux acteurs et actrices du développement économique du continent : celles et ceux qui analysent, comme nous, ses principales trajectoires — nos partenaires chercheurs et économistes africains, et celles et ceux qui créent de la richesse et incarnent cette croissance, en particulier les femmes entrepreneures.

Dans le chapitre I, Yasmine Osman et Christian Yoka font le point sur les spécificités de la reprise en Afrique, et examinent les écarts de trajectoire au sein du continent. Ils analysent également la dynamique actuelle pour déterminer si celle-ci peut suffire à effacer les conséquences durables du choc de la crise de la Covid-19. Enfin, ils reviennent sur les perspectives pour l'année à venir. S'il est probable que la croissance africaine continue à se consolider, le défi d'une reconstruction durable est posé.

Dans le chapitre II, Paul Teboul s'intéresse au financement des économies africaines. Au-delà des problématiques de court terme

auxquels est confrontée l'Afrique, il nous a semblé également utile d'apporter un éclairage sur la question des trajectoires de développement durable des pays africains dans un monde post-Covid 19. Les vifs débats actuels, à la suite du Sommet organisé le 18 mai 2021 à l'initiative de la France, incarnent bien les tensions entre les besoins immédiats du continent pour répondre à la crise et la nécessité de garder une capacité de projection dans le temps long pour maintenir le cap des ODD. Alors que les économies avancées ont consacré en moyenne 7,2 % du PIB à la relance post-Covid, les États africains n'ont pu soutenir leurs économies qu'à hauteur de 2,6 %, comprenant l'accès aux vaccins. La réallocation des DTS du Fonds monétaire international (FMI) des économies avancées, qui n'en ont pas l'usage, vers les économies à faible revenu, y compris peut-être *via* leurs banques publiques de développement, participe bien de cette volonté de ne pas hypothéquer une capacité de réponse aux défis à venir. Cette réallocation des DTS pourrait notamment permettre de soutenir les investissements de long terme en faveur d'objectifs tels que la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Dans le chapitre III, Wendy Annecke, Anda David, Antoine Godin et Peta Wolpe retracent les débats sur la « transition juste » en Afrique du Sud et mettent en exergue les défis qui doivent être surmontés dans cette perspective. La réconciliation des impératifs de développement humain et de protection de la planète voulue dans l'Agenda 2030, comme la mise en cohérence des politiques sociales, économiques et environnementales, est un exercice exigeant et complexe. L'analyse de la notion de « transition juste » développée par l'Afrique du Sud permet d'éclairer utilement les arbitrages auxquels sont confrontées les politiques publiques et les choix possibles pour y parvenir. Premier pays du continent africain à la fois en termes d'émissions de CO₂ et de véritable engagement sur une trajectoire bas-carbone, l'Afrique du Sud doit planifier sa stratégie de sortie du charbon dans un contexte de fortes inégalités socioéconomiques et de tensions sociales exacerbées par la pandémie de Covid-19.

Autre dynamique structurante à long terme pour les trajectoires de développement africaines, le processus d'intégration régionale au sein de la ZLECAf, effectif depuis le 1^{er} janvier 2021, doit être analysé à l'aune de sa capacité à accélérer la transformation structurelle du continent. Dans le chapitre IV, Julien Gourdon, Wautabouna Ouattara et Chahir Zaki examinent les bénéfices potentiels et les défis relatifs à la mise en place de la ZLECAf et s'interrogent sur la capacité de ce dispositif à soutenir les

performances économiques des pays du continent en facilitant le commerce intra-africain.

Enfin, parce que l'analyse des évolutions structurelles du continent au niveau macro ne suffit pas à éclairer la diversité des trajectoires possibles, et que celles-ci sont aussi le résultat de trajectoires individuelles, deux chapitres de l'ouvrage sont consacrés à des analyses sociologiques d'acteurs africains : les femmes et les jeunes. Dans le chapitre v, Jean-François Kobiané, Bilampoa Gnoumou-Thiombiano, Anne Calvès et Serge Rabier se proposent, à partir d'une enquête qualitative réalisée à Ouagadougou, d'analyser les ressorts de la réussite socioéconomique des femmes qui y vivent et les interférences avec les inégalités de genre. Ils dressent ainsi un tableau des contraintes et des défis qui jalonnent les parcours des femmes, et en dessinent les évolutions possibles. Dans le chapitre vi, Francis Akindès relève le contraste entre dynamique démographique et capacité des économies africaines à insérer les jeunes. Si l'impatience des jeunes est perceptible, ils font preuve d'imagination et démontrent par leurs capacités d'innovation et leur désir d'émancipation qu'ils peuvent être des agents du changement économique et social. Mais les réponses politiques à leurs attentes doivent leur donner plus de possibilités de « faire » que de « défaire la société », ce qui suppose une réforme profonde des systèmes éducatifs et l'élaboration de politiques publiques allouant plus de ressources aux jeunes.

L'ouvrage se conclut par une chronologie prospective et des tableaux statistiques préparés par Cécile Duquesnay recensant les principaux événements africains qui rythmeront l'année 2022 et qui présentent, toujours en suivant notre approche « Tout Afrique », les principales données économiques et sociales du continent.

En définitive, je veux partager ma grande satisfaction de voir se matérialiser dans cet ouvrage des collaborations, plus nombreuses encore chaque année, entre chercheurs africains et agents de l'AFD. La diversité des expertises et la pluralité des regards contribuent à enrichir notre compréhension commune des dynamiques à l'œuvre sur le continent et je les en remercie toutes et tous.

I / Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique et de ses régions

Yasmine Osman et Christian Yoka (AFD)

Après une année 2020 marquée par le choc de la Covid-19, l'Afrique a renoué avec une croissance positive en 2021, et a mis fin à un épisode récessif inédit, jamais observé dans son histoire récente. Le PIB réel a dépassé son rythme de progression d'avant crise (+ 3,6 % contre + 3,2 % en 2019¹), porté par l'amélioration de la conjoncture internationale et le relâchement des mesures de distanciation physique.

Pour autant, la reprise africaine post-Covid-19 est apparue moins franche qu'ailleurs : la croissance mondiale a atteint en 2021 près du double de la croissance africaine. Ce moindre dynamisme de l'Afrique n'est pas neutre : il menace de creuser l'écart entre le continent et le reste du monde et de mettre fin au processus de convergence à l'œuvre avant la crise. Par ailleurs, au sein même de l'Afrique, d'une région à une autre, la reprise s'est révélée inégale.

Comment se caractérise la reprise africaine par rapport à celle du reste du monde ? Comment expliquer les écarts de trajectoire au sein du continent ? Est-ce que la dynamique de reprise actuelle peut suffire à effacer les conséquences durables du choc ? Ce chapitre propose de répondre à ces questions et de revenir sur les perspectives pour l'année à venir. S'il est probable que la croissance continue de se consolider, des efforts supplémentaires devront cependant être déployés pour la reconstruire durablement.

1. Chiffres présentés hors Libye, dont les données sont très volatiles.

Le chemin retrouvé de la croissance économique

L'Afrique est repartie !

Après une récession inédite en 2020 (– 1,3 %), l'Afrique affiche une croissance positive de 3,6 % en moyenne en 2021². Plusieurs facteurs, à la fois externes et internes, ont contribué à ce rebond de l'activité.

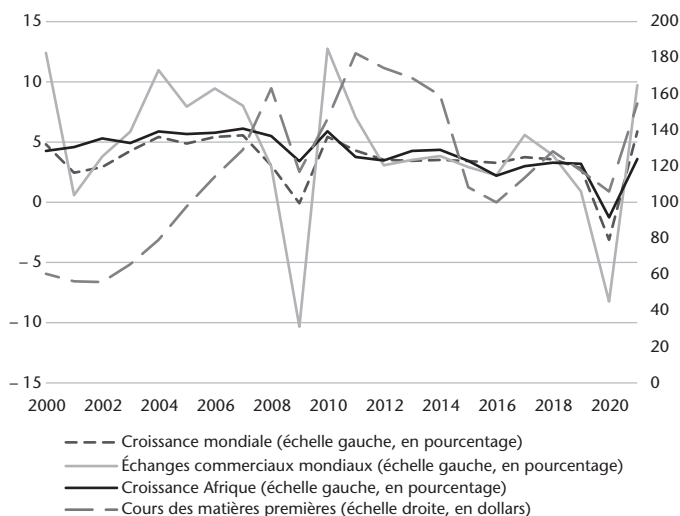
Tout d'abord, la reprise a été favorisée par un environnement international plus porteur. Le rebond de l'économie mondiale (+ 5,9 %, après – 3,1 % en 2020), rendu possible par l'amélioration de la situation sanitaire globale et la forte progression de quelques grandes puissances mondiales (en particulier les États-Unis et la Chine), a en effet bénéficié aux économies africaines à travers l'augmentation de la demande mondiale. La remontée des cours des matières premières a par ailleurs profité aux économies extractives africaines, bien qu'elle n'ait pas complètement effacé les effets du choc de 2020 (voir *infra*). Stimulés par la hausse de la demande énergétique, notamment depuis la Chine, les cours du pétrole et les prix des métaux de base ont connu une progression sensible en 2021, respectivement de 59 % et 50 % (voir graphique 1).

D'autres facteurs externes ont également joué positivement. Les entrées de capitaux ont repris en Afrique. L'amélioration des conditions financières, matérialisée par le resserrement des rendements sur les obligations souveraines, a favorisé la réussite de plusieurs opérations de ventes d'euro-obligations sur le continent. Début 2021, la Côte d'Ivoire et le Bénin ont ainsi pu émettre sur les marchés internationaux à des taux historiquement faibles (inférieurs à 5 %). De même, après une baisse de 7 % en 2020, le redémarrage des envois de fonds de la diaspora — qui constituent la première source de financement externe en Afrique — a stimulé les entrées de devises.

Sur le plan domestique, la levée des mesures de distanciation sociale, destinées à éviter la propagation du virus, et le soutien des autorités ont également favorisé la reprise. D'une part, l'assouplissement du confinement a contribué à normaliser l'activité productive et la consommation des ménages, malgré la résurgence à plusieurs reprises de vagues épidémiques au cours de l'année

2. Les chiffres annoncés pour 2021-2022 reposent sur des prévisions et sont donc amenés à être révisés.

Graphique 1. Environnement mondial et croissance africaine



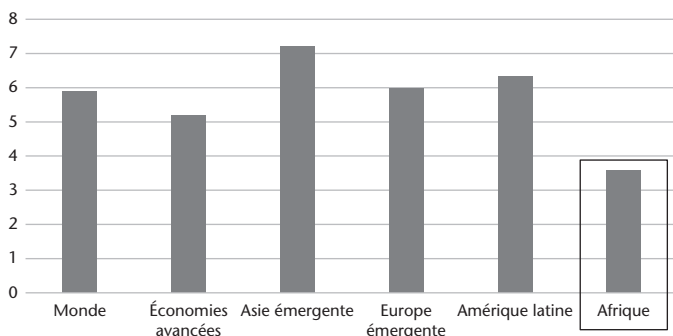
Sources : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2021 ; calculs AFD.

(par exemple en Tunisie à l'été 2021). D'autre part, les mesures de soutien des États ont permis de préserver les dépenses essentielles et de protéger les entreprises et les ménages les plus vulnérables. Le financement de ces mesures a été facilité par la poursuite de l'appui des bailleurs de fonds et l'extension d'initiatives comme celle du G20 pour la suspension du service de la dette (ISSD). Trente pays d'Afrique ont ainsi bénéficié de la deuxième phase de l'ISSD (de janvier à juin 2021), correspondant à une économie de 1,8 milliard de dollars pour ces pays.

Une croissance africaine moins élevée qu'ailleurs dans le monde

La reprise a été près de deux fois moins forte en Afrique qu'à l'échelle mondiale. Surtout, l'Afrique est apparue en retrait par rapport à l'ensemble des autres grandes régions du monde qui ont connu des rythmes de croissance compris entre + 5 % et + 7,5 % (voir graphique 2). Le différentiel de croissance entre l'Afrique et le reste du monde a plusieurs origines. Tout d'abord,

Graphique 2. Croissance 2021 par grande région du monde
(En %)



Sources : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2021 ; calculs AFD.

ce différentiel reflète, en partie, un moindre rebond technique en Afrique en 2021, après une récession plus contenue qu'ailleurs. Ensuite, il témoigne également de l'écart dans les plans de relance déployés ici et là. En effet, alors que les économies avancées ont consacré en moyenne près de 7,2 % de leur PIB respectif à la relance post-Covid-19, les États africains n'ont pu soutenir leurs économies qu'à hauteur de 2,6 % du PIB. Ainsi, selon l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises, seules 12 % des entreprises africaines auraient reçu une aide de l'État pendant la crise, contre près de 25 % en Asie du Sud-Est et plus de 16 % en Amérique latine [Banque mondiale, 2020]³. Outre la taille de l'aide, les entreprises africaines n'ont pas pu bénéficier de l'appui des États dans les mêmes proportions qu'ailleurs en raison du manque de connaissance des dispositifs existants et d'un processus administratif compliqué pour pouvoir en bénéficier. Enfin, le redémarrage plus lent des économies riches en ressources naturelles (voir *infra*), qui sont nombreuses sur le continent (près de la moitié des pays), est un autre facteur contribuant à expliquer les moindres performances de l'Afrique par rapport aux autres régions.

3. Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin de chapitre.

Une reprise à deux vitesses à l'échelle de l'Afrique

Au-delà de l'écart avec le reste du monde, au sein même du continent, la reprise n'a pas été uniforme entre les économies de la région. Plus précisément, deux ensembles de pays semblent se démarquer au sein de cette reprise africaine, l'un connaissant un rebond marqué, l'autre une reprise bien moins prononcée.

*Le dynamisme des économies diversifiées
contraste avec l'inertie des économies dépendantes
de ressources extractives et du tourisme*

Déjà en 2020, les économies diversifiées d'Afrique avaient réussi à maintenir une croissance positive en dépit de la sévérité de la crise et de la récession observée ailleurs. La croissance de ces économies s'est accélérée en 2021, à 4,2 % (après + 1,1 % en 2020), soutenue par la reprise de la demande intérieure, à la fois de la consommation des ménages et de l'investissement public, ainsi que par les exportations. Huit de ces économies diversifiées comptent ainsi parmi les dix économies les plus dynamiques d'Afrique en 2020-2021 : le Bénin, le Niger, la Tanzanie, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte et le Togo.

En revanche, les économies dépendantes de ressources extractives ne sont pas parvenues à renouer avec leur niveau d'activité d'avant crise. Certes, la hausse des cours des matières premières a soutenu la reprise de ces économies. Pour autant, elle n'a pas été suffisante pour compenser les pertes de production passées et la croissance s'est limitée à + 3,2 % en moyenne dans ces pays (après - 3,2 % en 2020). Au total, parmi la vingtaine de pays africains qui n'ont pas retrouvé en 2021 leur niveau de PIB antérieur, plus de la moitié est dépendante de ses ressources extractives (Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Libye, Namibie, Soudan du Sud et Zambie). Certains de ces pays comptent parmi les plus importants du continent en termes de taille du PIB : l'Angola, l'Algérie et l'Afrique du Sud représentent à eux seuls un quart du PIB africain total. Outre la volatilité de la croissance et sa vulnérabilité à un retournement des cours, la dépendance de ces pays aux ressources extractives a des conséquences plus larges sur leurs équilibres économiques et sociaux (encadré 1).

Ce piège des ressources, dans lequel ont été pris des pays du monde entier, n'est cependant pas une fatalité. Certains pays sont

Encadré 1. La dépendance des économies africaines aux exportations de produits extractifs

Aujourd'hui, les ressources extractives continuent d'occuper une place importante dans les économies africaines. Elles constituent ainsi plus d'un quart des exportations totales de biens et de services dans la moitié des pays africains, et ce notamment dans cinq des dix premières économies du continent qui représentent à elles seules 40 % du PIB africain total (Nigeria, Afrique du Sud, Algérie, Angola et Ghana). De fait, les évolutions des cours des matières premières affectent nécessairement la trajectoire globale du continent. En particulier, le retournement des cours des matières premières à partir de la fin de l'année 2014 a mis un coup d'arrêt à l'épisode de croissance élevée des années 2000. La croissance économique en Afrique a ainsi significativement diminué, passant de + 4,9 % en moyenne entre 2000 et 2014 à + 3 % entre 2015 et 2019.

Certains pays en particulier sont très fortement dépendants de leurs exportations de produits extractifs. C'est le cas notamment de l'Angola, du Tchad, de la Libye, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud, où la part des produits extractifs dépasse 90 % des exportations totales. La dépendance aux matières premières est même visible à l'échelle de régions entières : l'Afrique centrale et l'Afrique australe, par exemple, sont dominées

par le poids économique des pays pétroliers ou miniers.

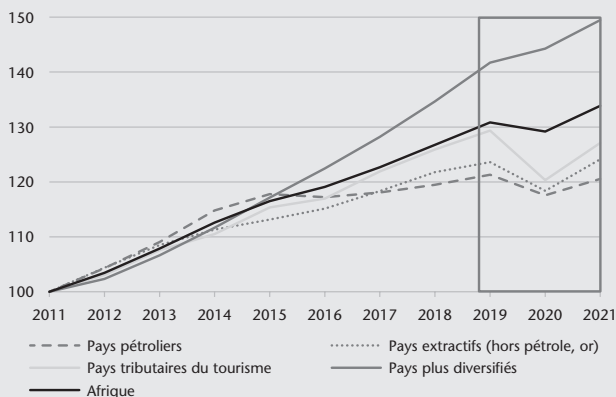
Les chocs externes survenus au cours de la dernière décennie ont fortement fragilisé les économies extractives africaines et ont creusé l'écart de croissance avec le reste du continent. Depuis 2015, les économies extractives affichent en effet des niveaux de croissance bien plus faibles que ceux enregistrés par les économies diversifiées. Ces divergences de trajectoire se sont accentuées en 2020-2021 à la suite de la crise de la Covid-19 (voir graphique 3).

Au-delà de leur impact significatif sur la croissance, les chocs externes auxquels ces pays sont exposés pèsent également sur leurs équilibres financiers. Depuis 2014, le ratio de dette publique sur PIB a augmenté de 25 points en moyenne en Afrique et de 12 points de plus dans les économies extractives. Certains pays extractifs présentent aujourd'hui une situation d'endettement préoccupante : parmi les pays pétroliers de la CEMAC par exemple, le Congo suit une trajectoire d'endettement non soutenable selon le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ; le Tchad est en risque élevé de surendettement et a demandé à bénéficier du Cadre commun pour le traitement de la dette ; le Gabon enregistre quant à lui des arriérés de paiement réguliers.

En outre, les modèles de croissance axés sur les produits extractifs n'ont pas permis de créer des emplois plus nombreux et à plus haute valeur ajoutée, ni à améliorer le bien-être

parvenus à s'en extraire (exemple du Botswana), en mettant en place un système de réallocation des revenus extractifs vers des secteurs sociaux (éducation, santé) et en développant d'autres secteurs économiques (notamment dans les services financiers, communication et transports).

Graphique 3. Évolution du PIB réel par catégorie de pays
(base 100 en 2011)



Sources : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2021 ; calculs AFD.

de la population. Par exemple, en Guinée équatoriale, où le secteur pétrolier est dominant, le taux d'emplois vulnérables* se situe autour de 80 %. Plus généralement, les pays pétroliers d'Afrique centrale sont mal classés en termes de développement humain : le Gabon est au 119^e rang et la Guinée équatoriale au 145^e sur 189 pays, malgré un niveau de revenu par habitant situé autour de 13 950 dollars dans les deux pays, soit près de quatre fois supérieur à la moyenne africaine (le revenu par tête est l'une des trois composantes de l'indice de développement humain — IDH — avec l'éducation et la santé).

Les modèles de croissance axés sur les produits extractifs sont également associés à des systèmes

de gouvernance plus faibles. Ainsi, les pays pétroliers d'Afrique centrale sont situés pour la plupart en fin de classement « gouvernance globale » de la fondation Mo Ibrahim et parmi les vingt-cinq pays au climat des affaires le moins bon d'après le classement *Doing Business* de la Banque mondiale.

* Le taux d'emplois vulnérables désigne la part des travailleurs familiaux non rémunérés et les personnes travaillant à leur compte dans l'emploi total. Ces travailleurs étant moins susceptibles d'avoir un emploi formel, ils ont généralement moins accès aux avantages sociaux et aux programmes de protection sociale. Ils sont donc plus exposés aux cycles économiques ; c'est pourquoi leur emploi est qualifié de « vulnérable ».

Les pays dont l'activité économique est tributaire du tourisme constituent un autre groupe mis en difficulté par la crise. Fortement affectés par la fermeture des frontières en 2020, ces pays sont restés pénalisés en 2021 par la reprise en demi-teinte du trafic aérien et le maintien de restrictions

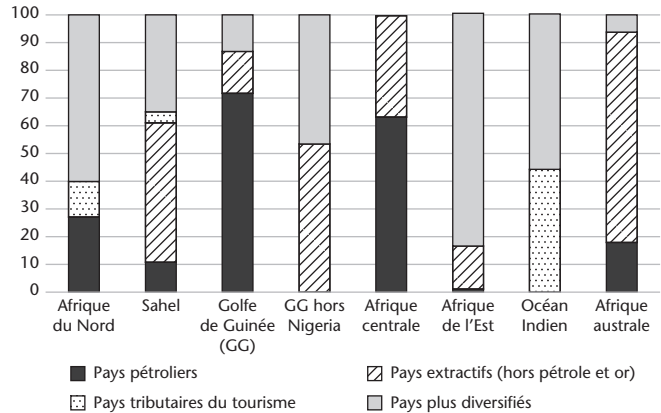
sanitaires un peu partout dans le monde. Ils n'ont ainsi connu qu'un rebond modéré, de + 5,6 %, après une récession très marquée en 2020 (– 7 %). Surtout, les perspectives pour ces pays sont également peu prometteuses : selon le Fonds monétaire international (FMI), les arrivées de touristes en Afrique ne devraient renouer avec les niveaux de 2019 qu'à partir de 2023.

Une situation économique régionalement contrastée

L'Afrique concentre donc des régions marquées par une dépendance très forte aux exportations de produits extractifs et des régions plus diversifiées. Alors que l'Afrique centrale et l'Afrique australe sont dominées par le poids économique de pays pétroliers ou miniers, l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord sont plus diversifiées (voir graphique 4). Les régions du golfe de Guinée (hors Nigeria) et du Sahel sont dans une situation intermédiaire, étant composées à la fois de pays miniers et de pays diversifiés (à noter toutefois qu'au Sahel le principal produit extractif exporté est l'or, valeur refuge dont les cours ont tendance à augmenter en période de crise, protégeant ainsi en partie la région des retournements conjoncturels mondiaux). Les pays de l'océan Indien sont quant à eux caractérisés par leur dépendance aux revenus du tourisme.

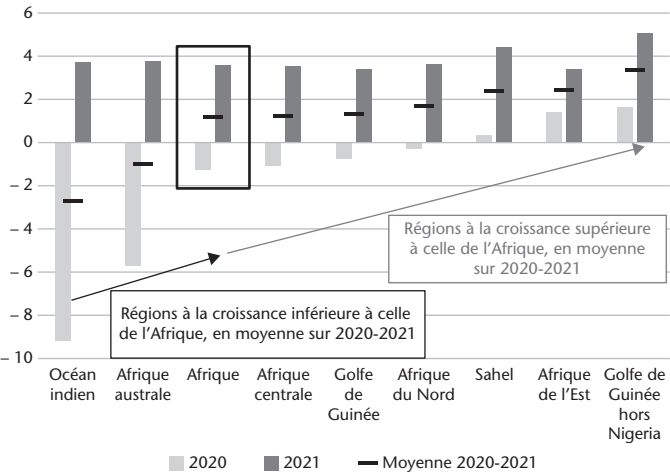
La capacité des régions à traverser la crise reflète en grande partie leur degré de diversification économique (voir graphique 5). Ainsi, les pays du golfe de Guinée (hors Nigeria), l'Afrique de l'Est et le Sahel ont été les régions les plus dynamiques d'Afrique en moyenne en 2020 et 2021. À l'inverse, les pays de l'océan Indien sont restés pénalisés par la faiblesse du tourisme, et les pays de l'Afrique australe et de l'Afrique centrale se sont à peine remis de la chute des cours en 2020 (tableau 1). L'Afrique du Nord rassemble à la fois des pays pétroliers (Libye, Algérie) et des pays touristiques (Maroc et Tunisie) dont les faibles performances ont été masquées par celles de l'Égypte, plus diversifiée et qui a pu bénéficier d'une réponse forte des autorités pour soutenir les secteurs sinistrés et les ménages vulnérables.

Graphique 4. Part dans le PIB de la région en 2019
(En %)



Sources : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2021 ; calculs AFD.

Graphique 5. Croissance par grande région d'Afrique
(En %)



Sources : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2021 ; calculs AFD.

Tableau 1. Comparaison des niveaux de production 2021-2019 par pays, selon la dépendance aux ressources extractives et au tourisme

Région	Pays	Pays pétrolier	Pays extractif (hors pétrole)	Pays touristique	Gain/perte de production par rapport à 2019 (pts de PIB)
Golfe de Guinée	Bénin	x	x	x	9,6
	Ghana	x	o	x	5,1
	Guinée	x	o	x	12,6
	Côte d'Ivoire	x	x	x	8,1
	Liberia	x	o	x	0,5
	Nigeria	o	x	x	0,8
	Sierra Leone	x	o	x	0,9
	Togo	x	x	x	6,6
Afrique de l'Est	Burundi	x	x	x	0,6
	Djibouti	x	x	x	6,1
	Érythrée	x	x	x	2,3
	Éthiopie	x	x	x	8,2
	Kenya	x	x	x	5,3
	Rwanda	x	x	x	1,6
	Somalie	x	x	x	0,9
	Soudan	x	x	x	- 2,8
	Soudan du Sud	o	x	x	- 1,6
	Tanzanie	x	x	x	9,0
	Ouganda	x	x	x	3,8
Grand Sahel	Burkina Faso	x	x	x	8,7
	Cap-Vert	x	x	o	- 11,4
	Gambie	x	x	o	4,6
	Guinée-Bissau	x	x	x	1,9
	Mali	x	x	x	2,4
	Mauritanie	x	x	x	0,9
	Niger	x	x	x	9,2
	Sénégal	x	x	x	6,3
Afrique du Nord	Algérie	o	x	x	- 1,7
	Égypte	x	x	x	7,0
	Libye	o	x	x	- 10,1
	Maroc	x	x	o	- 0,9
	Tunisie	x	x	x	- 5,8
Afrique centrale	Cameroun	o	x	x	2,0
	Centrafrique	x	o	x	0,0
	Tchad	o	x	x	0,1

Région	Pays	Pays pétrolier	Pays extractif (hors pétrole)	Pays touristique	Gain/perte de production par rapport à 2019 (pts de PIB)
Afrique centrale	République du Congo	o	x	x	- 8,3
	République démocratique du Congo	x	o	x	6,7
	Guinée équatoriale	o	x	x	- 0,9
	Gabon	o	x	x	- 0,4
	São Tomé-et-Principe	x	x	o	5,2
Afrique australe	Angola	o	x	x	- 6,0
	Botswana	x	o	x	- 0,1
	Eswatini	x	x	x	- 0,9
	Lesotho	x	x	x	- 2,7
	Malawi	x	x	x	3,1
	Mozambique	x	x	x	1,2
	Namibie	x	o	x	- 6,8
	Afrique du Sud	x	o	x	- 1,8
	Zambie	x	o	x	- 2,0
	Zimbabwe	x	o	x	0,9
Océan Indien	Comores	x	x	o	1,1
	Madagascar	x	x	x	- 3,4
	Maurice	x	x	o	- 10,6
	Seychelles	x	x	o	- 6,9

Lecture : les pays exportateurs de pétrole sont les pays dont les exportations nettes de pétrole représentent au moins 30 % des exportations totales ; les autres pays riches en ressources naturelles sont ceux dont les ressources naturelles non renouvelables représentent au moins 25 % des exportations totales ; les pays tributaires du tourisme sont ceux dont le tourisme représente plus de 5 % du PIB et 30 % des exportations. Les autres pays sont considérés plus diversifiés.

Sources : AFD et FMI.

L'Afrique en 2022 : consolider la reprise et reconstruire durablement

Jusqu'ici, les prévisionnistes des agences internationales (FMI et Banque mondiale, entre autres) s'accordent à penser que la reprise commencée en 2021 se poursuivra en 2022. Cependant, cette reprise risque de rester inégale et elle sera également soumise

à plusieurs enjeux clés. Au-delà du rebond conjoncturel, des mesures de reconstruction durable seront nécessaires pour tenter d'effacer les séquelles laissées par la crise.

Une consolidation de la croissance en 2022, soumise à plusieurs enjeux

La reprise devrait se poursuivre en 2022, voire se renforcer, avec une croissance attendue à + 3,9 % selon les estimations du FMI et de l'AFD. Les régions dynamiques resteraient les plus diversifiées à l'ouest et à l'est de l'Afrique, mais les régions touristiques enregistraient également, en partie, un regain de croissance, avec le retour progressif des voyageurs internationaux. En revanche, les régions extractives du centre et du sud de l'Afrique resteraient plus en retrait. Ces perspectives globales sont néanmoins soumises à des aléas, incluant l'évolution du contexte international, l'avancée de la campagne vaccinale, la mise en place de mesures publiques de soutien à l'économie et la mobilisation des financements internationaux. Ces aléas s'ajoutent par ailleurs aux risques auxquels le continent fait face chaque année, notamment climatique, sécuritaire et politique.

L'avancée de la campagne vaccinale. — La résurgence de l'épidémie de Covid-19 pourrait mettre à mal la reprise économique en Afrique. Alors que de nombreux pays du monde ont obtenu suffisamment de doses pour vacciner leur population, sur le continent africain, un bon nombre de pays peinent à simplement vacciner leurs travailleurs essentiels dits « de première ligne ». Assurer une vaste couverture vaccinale, c'est-à-dire vacciner au moins 60 % de la population, ne devrait pas être possible avant fin 2023 dans la majorité des pays africains, où le coût d'une telle campagne serait équivalent à une hausse des dépenses de santé de près de 50 % d'après les estimations du FMI. D'ici là, certains pays pourraient connaître des épisodes de Covid-19 à répétition, ce qui remettrait en cause la vigueur de la reprise. Parce que la vaccination devrait être un « bien public mondial » comme l'ont rappelé de nombreux représentants politiques et organisations internationales (par exemple le chef de l'État français et l'ex-chancelière allemande, l'Organisation mondiale de la santé, les Nations unies et l'Union européenne), le soutien de la communauté internationale pour permettre aux pays africains de vacciner largement leurs populations doit être une priorité. L'initiative COVAX a permis la distribution de vaccins dans

quarante-sept pays africains sur cinquante-quatre, avec cependant une couverture de la population très largement insuffisante : mi-octobre 2021, seule 7,4 % de la population africaine a reçu une première dose de vaccin et 5 % ont reçu la deuxième injection (à titre de comparaison, à la même date en France, 89 % des plus de 18 ans avaient reçu au moins une dose et 87 % les deux doses).

L'évolution des mesures publiques de soutien à l'économie. — Un retrait brutal des mesures de soutien public à l'économie serait déstabilisateur. Pourtant, face à l'amélioration de la conjoncture, le resserrement de la politique économique pourrait bien être envisagé dans certains pays pour soulager les finances publiques et contrer l'inflation lorsque celle-ci est élevée (en moyenne, l'inflation était de 10 % en Afrique en 2021). L'endettement public moyen s'est stabilisé cette année après une hausse sensible en 2020. Il atteint ainsi 66 % du PIB en 2021 (contre 28 % en 2008), et dix-sept pays sont désormais classés en risque élevé de surendettement ou en situation effective de détresse de dette selon le FMI et la Banque mondiale. La crise a également fragilisé la situation financière de certaines entreprises publiques (par exemple celle des compagnies aériennes nationales) et accru les passifs contingents. Pour améliorer la soutenabilité de leurs finances publiques et regagner la confiance des investisseurs, il est possible que plusieurs pays africains engagent ou renforcent leur consolidation budgétaire, malgré des besoins de dépenses encore importants et des écarts de production persistants (comme dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale — CEMAC — par exemple). Parce qu'une consolidation brutale pourrait peser sur la reprise, les autorités seront probablement amenées à définir leurs priorités de dépenses et veiller à ce que leur soutien soit bien ciblé vers des entreprises viables, dans des secteurs stratégiques et créateurs d'emplois. Un resserrement monétaire pourrait également être envisagé dans les économies où l'inflation a progressé en raison du rebond des cours des matières premières et de la dépréciation du change. Les banques centrales pourraient là aussi avoir à arbitrer entre la nécessaire maîtrise des prix et la préservation de la reprise.

La mobilisation des financements internationaux. — Les besoins de financement liés à la crise restent très importants (voir chapitre II). Selon le FMI, pour contrer les multiples conséquences du choc lié à la pandémie de Covid-19 et renforcer la riposte pour y faire face (mise en œuvre de la campagne vaccinale, soutien à l'économie

et reconstitution des réserves), les pays africains affichent des besoins de dépenses supplémentaires estimés à 285 milliards de dollars pour la période 2021-2025. Le Sommet pour le financement des économies africaines, qui s'est tenu le 18 mai 2021 à Paris, a permis d'apporter des solutions à cet enjeu, notamment à travers le renforcement du rôle des banques de développement régionales et l'allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) de 650 milliards de dollars (dont 33 milliards à destination de l'Afrique). Cependant, pour combler l'écart de financement, les économies africaines devront également compter sur les entrées de capitaux privés. Si ces financements ne se matérialisaient pas, de nombreux pays africains pourraient opter pour un rééquilibrage budgétaire plus important, avec le risque que celui-ci pénalise la croissance et amplifie les tensions sociales.

Les séquelles économiques et sociales de la crise

Les conséquences profondes du choc mettront du temps à se résorber. La reprise esquissée en 2021 est apparue insuffisante pour effacer les lourdes séquelles causées par la crise. Et pour cause : dans près d'un quart des pays africains, le PIB par tête ne retrouverait son niveau d'avant crise qu'à horizon 2023, au mieux. Parmi ces pays, trois quarts dépendent fortement des ressources extractives (Angola, Congo, Algérie, Guinée équatoriale, Libye, Namibie, Afrique du Sud et Zambie) ou du tourisme (Maurice). En parallèle, l'extrême pauvreté devrait continuer à augmenter, après la hausse déjà enregistrée en 2020 (plus de 33 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté à la suite de la crise). En outre, si l'Afrique est bien la région du monde qui a crû le plus faiblement en 2021, le continent pourrait afficher une croissance inférieure à la moyenne mondiale (de - 1 point) en 2022 également.

Les effets de la crise sur le capital humain et physique ont porté un coup à la croissance potentielle. Les défaillances d'entreprises et l'affaiblissement de l'investissement causés par la crise ont en effet freiné l'accumulation de capital physique. Par ailleurs, outre la pauvreté, d'autres conséquences de la crise ont affaibli le capital humain, telles que : l'aggravation de l'insécurité alimentaire (avec 100 millions de personnes concernées en Afrique), la hausse du chômage de longue durée (le taux d'emploi a reculé de 8,5 % en 2020) et la fermeture des écoles (qui aurait perturbé l'éducation de plus de 90 % des élèves selon la Banque mondiale et qui pourrait coûter près de 500 milliards de dollars de futurs revenus

à cette génération d'étudiants et donc à la société, en raison de leur plus faible niveau d'apprentissage, des mois d'éducation perdus et des éventuels décrochages scolaires).

Reconstruire durablement : pour une économie inclusive, résiliente et verte

La période qui s'est ouverte après la crise a été celle d'une prise de conscience des enjeux économiques, sociaux et climatiques révélés ou accentués par la crise, et d'une montée des réflexions autour de la reconstruction durable. L'approche « Building Back Better », reprise par de nombreux représentants africains et internationaux, appelle à mieux reconstruire, c'est-à-dire à reconstruire en évitant de reproduire les schémas du passé (surutilisation des ressources naturelles, maintien d'inégalités sociales importantes, forte dépendance aux ressources extractives, faible résilience des économies aux chocs exogènes, etc.). Plus que jamais, ces réflexions devront se matérialiser par des réformes structurelles.

Face à la hausse de la pauvreté extrême et la précarisation créées par la crise, favoriser une reprise inclusive. — En premier lieu, la réduction des inégalités est devenue essentielle. Ces inégalités concernent à la fois les revenus — l'Afrique étant le deuxième continent le plus inégalitaire au monde après l'Amérique du Sud selon l'indice de Gini — et les inégalités dans l'accès aux services essentiels, aussi bien dans les domaines de l'éducation et de la santé que du logement. L'élargissement des programmes de protection sociale, observée dès 2020 dans plusieurs pays africains, avec le recours à des initiatives numériques innovantes pour identifier les plus vulnérables est un pas positif dans ce sens (voir par exemple le programme Novissi au Togo [Houngbedji et Zanuso, 2021, p. 86-87]). D'autant que, dans certains pays, ces initiatives visent également à inciter à la formalisation des activités des travailleurs informels, dont la vulnérabilité a été exposée à l'occasion de la crise (comme c'est le cas au Maroc où le projet d'extension de la protection sociale à tous, d'ici cinq ans, permettra aux travailleurs informels, qui se déclarent auprès des impôts, de bénéficier d'une couverture sociale).

Ensuite, face au chômage de masse, les autorités des pays africains semblent plus conscientes encore de l'importance de trouver les moyens de créer des emplois pour absorber la main-d'œuvre disponible. Les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT) confirment l'impact douloureux de la

Covid-19 sur le marché du travail africain en 2020, où 7,7 % des heures de travail ont été perdues, ce qui équivaut à 29 millions d'emplois à temps plein. Ces heures de travail perdues recouvrent à la fois la réduction du nombre d'heures effectuées par les personnes en emploi et les pertes d'emplois qui concernent environ 4 millions de personnes. Cette priorité de l'emploi est renforcée en Afrique par la croissance démographique élevée (+ 2,5 % en moyenne par an), qui se traduit par d'importantes nouvelles entrées sur le marché du travail (20 millions d'Africains chaque année, pour seulement 10 millions de créations d'emplois en moyenne). En particulier, le soutien aux petites et moyennes entreprises créatrices d'emplois devrait contribuer à favoriser une reprise qui soit porteuse de perspectives pour la jeunesse africaine.

Accroître la résilience économique et financière des pays. — Les économies africaines pourraient accroître leur résilience économique en accélérant leur diversification. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la ZLECAf (Zone de libre-échange continentale africaine) constitue un levier important et une opportunité pour accélérer la transformation des économies (voir chapitre iv). De manière générale, les réflexions et les actions déjà engagées dans différents pays sur les structurations et « remontées » de filières et/ou chaînes de valeur pourraient être encouragées. Cela se révèle d'autant plus important pour les pays pétroliers que, dans le cadre des actions contre le changement climatique menées à travers le monde, les pays s'orientent de manière croissante vers des sources d'énergie plus vertes.

Pour les économies diversifiées également, des leviers existent pour libérer leur potentiel de croissance. Parmi les freins à la croissance préexistant à la crise, quelques-uns sont particulièrement bloquants tels que : la perception élevée du risque africain — dont témoignent les taux d'intérêt élevés sur les obligations du Trésor malgré un contexte mondial marqué par des taux faibles — et la faible productivité des facteurs — qui nécessite d'investir dans le capital humain et physique et d'améliorer la gouvernance. Pour ne citer que quelques exemples : l'Afrique concentre encore deux tiers des enfants déscolarisés dans le monde ; seul un Africain sur trois a accès à l'électricité (pour un coût sept fois plus élevé) ; et, malgré d'importants progrès en matière de réformes du climat des affaires, seuls deux pays africains figurent parmi les cinquante premiers pays du classement *Doing Business* de la Banque mondiale (Maurice : 13^e ; Rwanda : 38^e). L'accroissement de la résilience financière pourra également être

permis en améliorant l'efficacité de la dépense et de la gestion de la dette, ainsi que la mobilisation des ressources intérieures (les recettes fiscales représentent moins de 18 % du PIB en moyenne en Afrique en 2020 et 15 % en Afrique subsaharienne).

Vers une voie verte de développement. — Bien que le continent émette relativement peu de gaz à effets de serre, il n'est pas épargné par le dérèglement climatique. L'Afrique représente en effet 17 % de la population mondiale mais seulement 3,5 % des émissions mondiales de CO₂ cumulées sur la période 1990-2014. Selon l'indice ND-GAIN, qui mesure à la fois la vulnérabilité et la préparation au risque climatique sur une échelle de 100, l'Afrique se caractérise par un score beaucoup plus faible que la moyenne mondiale (40 contre 52). Le changement climatique pourrait avoir de nombreuses conséquences économiques et sociales, parmi lesquelles la diminution des rendements céréaliers (de 5 % à 24 % selon les scénarios), avec des effets sur la sécurité alimentaire, et des déplacements de populations à l'intérieur du continent.

Conclusion

Si la crise a été riche d'enseignements, la reprise qui s'est ensuivie l'a été tout autant. En confirmant le dynamisme des uns et les fragilités des autres, elle a permis de mieux identifier les mesures indispensables pour renforcer la résilience globale du continent. Ainsi, la diversification des économies dépendantes de leurs ressources extractives apparaît désormais incontournable pour réduire la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs externes. Cela étant dit, les économies diversifiées doivent elles aussi lever les freins qui pèsent sur leur croissance, en particulier les défaillances en matière de gouvernance et de capital humain.

Rehausser la trajectoire de croissance du continent est une priorité pour trois raisons au moins. Premièrement, la reprise timide observée jusqu'ici n'est pas suffisante pour effacer les conséquences profondes de la crise (comme la chute du revenu par tête, la hausse de la pauvreté et du chômage, etc.). De même, au regard du dynamisme démographique que connaît la région, cette croissance est insuffisante pour faire face aux défis à venir (comme l'amélioration de l'accès aux services de base, la création de suffisamment d'emplois pour absorber la main-d'œuvre, etc.). Enfin, seule une croissance forte permettrait à l'Afrique de reprendre son processus de convergence, brutalement

stoppé par la crise, et d'éviter que l'écart ne se creuse entre elle et le reste du monde.

Enclencher une dynamique favorable nécessite toutefois une combinaison de facteurs. Elle suppose d'abord une prise de conscience des enjeux latents et un engagement à mettre en œuvre les réformes structurelles appropriées. Ensuite, elle requiert un financement accru, qui ne pourra se faire sans les efforts des autorités pour dégager des marges de manœuvre additionnelles, ni sans l'appui de la communauté internationale. Sur ce dernier point, la solidarité internationale qu'impose la reconstruction post-Covid-19 est d'autant plus essentielle que l'Afrique concentrera à terme la majorité de la jeunesse mondiale (plus d'un tiers des jeunes de 15 à 24 ans et 40 % des enfants du monde d'ici 2050).

Repères bibliographiques

BANQUE MONDIALE [2020], *Covid-19 Business Pulse Survey Dashboard*, The World Bank Group, Washington, DC.

HOUNGBEDJI K. et ZANUSO C. [2021], « Les jeunes et les enjeux du marché du travail en Afrique », in AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, *L'Économie africaine 2021*, La Découverte, « Repères », Paris.

II / Le financement des économies africaines : les enjeux d'un sommet

Paul Teboul (Direction générale du Trésor)

En 2020, l'Afrique subsaharienne a connu une récession exceptionnelle de 1,7 % [FMI, 2021a]. Cette récession, d'une ampleur inédite, fait suite à une croissance élevée enregistrée au cours de la dernière décennie (la croissance était de 3,2 % en 2018 et 2019, et de 4,4 % en moyenne entre 2010 et 2017). Elle doit en outre être rapportée à une croissance démographique élevée. L'année 2020 a ainsi représenté une baisse brutale du PIB par habitant sur le continent africain. Les perspectives de croissance pour 2021 et 2022 (respectivement 3,4 % et 4 %), bien que positives, ne devraient d'ailleurs pas permettre un rattrapage des points de croissance effacés. Le PIB par habitant ne devrait retrouver son niveau de 2019 qu'après 2022. L'impact de la crise a bien sûr été différencié sur le continent. Ainsi, les pays s'appuyant sur des revenus touristiques ou pétroliers ont été particulièrement touchés, compte tenu de la baisse brutale des déplacements internationaux et de la chute des cours. À l'inverse, certaines économies plus diversifiées ont enregistré une croissance certes fortement réduite par rapport aux prévisions initiales, mais qui est restée positive en 2020. C'est par exemple le cas des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont la croissance était de 1,1 % en 2020. Pour autant, cette crise a engendré des besoins de financement massifs pour l'ensemble des pays du continent.

Le 18 mai 2021, à l'initiative de la France, une trentaine de dirigeants africains (dont vingt-deux chefs d'État et de gouvernement), de pays du G7 et du G20 et de dirigeants d'organisations internationales se sont réunis à Paris, à l'occasion d'un Sommet sur le financement des économies africaines. Ce sommet, qui

faisait suite à l'appel lancé un an plus tôt par dix-huit d'entre eux pour répondre à la crise sanitaire et économique en Afrique, a permis de mettre en lumière l'importance des besoins de financement du continent africain, ainsi que la nécessité de répondre à la crise sanitaire et économique pour éviter une « trop grande divergence » entre les pays africains et les économies avancées. Les réponses proposées à l'occasion du sommet visent à apporter des solutions sur le plan sanitaire, accroître les marges de manœuvre financières des États africains et à renforcer le développement du secteur privé sur le continent. À la suite de ce sommet, ce chapitre vise à présenter la réponse que la communauté internationale est susceptible d'apporter à la problématique du financement des économies africaines. Quels sont les besoins de financement en Afrique au cours des prochaines années, compte tenu de la crise ? Quels moyens privilégier pour apporter des financements massifs et ciblés en direction des économies du continent ? Face à la capacité d'absorption limitée des États, quel rôle le secteur privé peut-il jouer dans le développement des économies africaines et leur financement ?

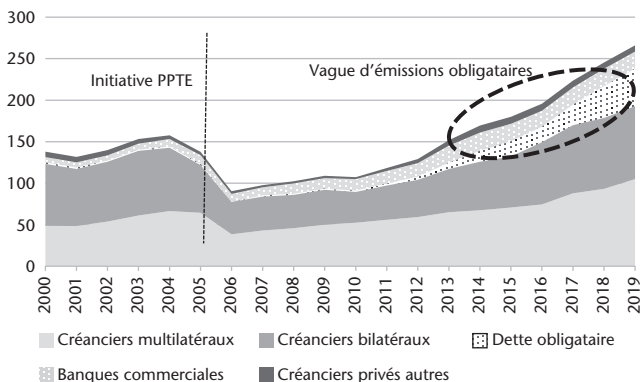
La crise a engendré des besoins de financement massifs pour le continent africain

Des finances publiques africaines déjà fragilisées par la montée et la diversification de l'endettement

La crise économique et sanitaire intervient dans un contexte où les économies africaines, en dépit d'une croissance élevée au cours de la période récente, doivent faire face à d'importants facteurs de fragilité, et notamment un endettement public élevé. Avant la crise, de nombreuses économies africaines connaissaient ainsi un endettement public croissant et élevé. L'endettement de l'Afrique subsaharienne était ainsi de 50,4 % du PIB à la fin de l'année 2019 [FMI, 2021a]. Cet endettement a notamment beaucoup crû au cours de la dernière décennie, la moyenne étant de 33,5 % du PIB sur la période 2010-2017 [FMI, 2021a]. Ainsi, selon les données de la Banque mondiale, l'endettement public extérieur de l'Afrique subsaharienne en 2019 avait presque triplé par rapport au point bas de 2006 qui faisait suite à l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) lancée en 1996. La composition de l'endettement public extérieur avait également fortement évolué, avec tout d'abord une importante hausse de la dette

Graphique 1. Évolution de la dette extérieure des pays d'Afrique subsaharienne de 2000 à 2019

(en milliards de dollars)



Source : Banque mondiale [traitements DG Trésor], 2021.

obligataire et privée. La période 2014-2019 est ainsi marquée par une vague d'émission d'eurobonds, dont la part dans la dette publique extérieure des pays d'Afrique subsaharienne passe de 9 % à 18 % (la dette elle-même doublant presque en volume). On a constaté par ailleurs sur la période récente une forte évolution de la part des différents créanciers bilatéraux, avec notamment une hausse de la part de la Chine. Selon les données de la China Africa Research Initiative, la Chine représentait environ 22 % de l'encours de la dette souveraine (2018) et 29 % du service de la dette (2020) pour vingt-deux pays africains à faible revenu [Brautigam *et al.*, 2020].

Face à la hausse de l'endettement public, la préservation de la soutenabilité de la dette implique notamment de disposer de recettes publiques croissantes. Or les recettes publiques en part du PIB n'ont pas augmenté significativement au cours de la dernière décennie ; elles se situaient à un niveau encore trop faible, loin de la cible de 20 % habituellement prise comme référence par le FMI, et parfois par les pays eux-mêmes (il s'agit par exemple de la cible de convergence que s'était donnée l'UEMOA). Dès lors, un nombre croissant de pays africains ont vu la soutenabilité de leur dette se dégrader au cours de la dernière décennie.

À titre d'illustration, le nombre de pays à faibles revenus africains surendettés ou en risque élevé de surendettement est passé de six en 2014 à seize en 2019 et dix-sept en 2020 [FMI, 2021d].

Les économies africaines disposaient ainsi de marges de manœuvre budgétaires limitées pour répondre à la crise. Le FMI montre que les économies d'Afrique subsaharienne ont mobilisé moins de 3 % de leur PIB en mesures budgétaires pour répondre à la pandémie en 2020, dont 2 % du PIB hors santé et moins de 1 % dans le domaine de la santé [FMI, 2020]. Ce taux est à comparer à celui de 5 % du PIB pour les pays émergents dans leur ensemble et de 7 % pour les économies avancées. En dépit de ces mesures d'ampleur relativement moindre, la dette publique des pays africains a fortement progressé avec la crise, pour atteindre près de 58 % du PIB en 2020, soit 6 points de pourcentage de plus qu'en 2019. Un tel niveau limite les capacités des pays africains à financer la reprise.

Un impact massif de la crise sur les flux de financement

À cette capacité d'absorption plus limitée des pays africains s'ajoutait, depuis plusieurs années, une baisse des financements octroyés par certains bailleurs bilatéraux, et notamment par la Chine. Le Boston University Global Development Policy Center a ainsi montré que si les financements de la Chine et de la Banque mondiale étaient globalement comparables sur longue période, les financements chinois étaient beaucoup plus volatils et avaient connu une très forte chute, passant de 75 milliards de dollars en 2016 à près de 4 milliards en 2019. Les prêts octroyés par la China Development Bank et l'Export-Import Bank of China ont ainsi représenté 462 milliards de dollars entre 2008 et 2019, un niveau très proche de celui prêté par la Banque mondiale sur la même période (467 milliards). Mais les financements chinois ont été beaucoup plus volatils et concentrés, 60 % des financements chinois bénéficiant à dix pays [Gallagher et Ray, 2020].

C'est donc dans un contexte de relatif sous-financement des économies africaines que la crise a provoqué des sorties de capitaux massives et brutales des pays émergents et en développement [Banque mondiale, 2021]. L'Institute of International Finance estimait ainsi les sorties de capitaux à 95 milliards de dollars pour le seul mois de mars 2020, soit deux fois plus que le pic enregistré au moment de la crise de 2008 [Fiess et Gautier, 2021]. S'agissant des seuls investissements directs à l'étranger, les flux mondiaux ont chuté de 42 %, passant

d'environ 1 500 milliards de dollars en 2019 à 859 milliards en 2020. La chute serait de 18 % pour l'Afrique, soit de 46 à 38 milliards de dollars, et de 11 % pour l'Afrique subsaharienne [Cnuced, 2021]. Notons toutefois que les envois des migrants africains ont relativement bien résisté en 2020, les pays à revenus faible et intermédiaire ayant reçu 540 milliards de dollars en 2020, « seulement » 8 milliards de moins qu'en 2019. Les envois des diasporas vers ces pays ont ainsi dépassé en 2020 les flux d'investissements directs à l'étranger (259 milliards de dollars) et d'aide au développement (179 milliards de dollars). L'Afrique subsaharienne présente une situation paradoxale : celle d'une baisse apparente des envois de 12,5 % en 2020, correspondant en réalité à une baisse de 28 % des envois vers le Nigeria, le reste du continent connaissant même en 2020 une légère hausse [Banque mondiale, 2021].

Une évaluation actualisée des besoins de financement du continent

À l'occasion du Sommet sur le financement des économies africaines, le FMI a réalisé une estimation actualisée des besoins de financement additionnels de l'Afrique pour la période 2021-2025. Lors d'une première estimation, réalisée à l'occasion des « Perspectives économiques régionales » d'octobre 2020, le FMI évaluait les besoins de financement de l'Afrique subsaharienne restant à couvrir au titre de la période 2020-2023 à 290 milliards de dollars. Le FMI estimait en effet les besoins de financement totaux à 890 milliards (soit 55 % du PIB 2020) sur la période. La moitié de ce montant (480 milliards) correspondait au remboursement de la dette extérieure, un tiers (280 milliards) aux déficits des balances de transactions courantes, et les 130 milliards restants correspondaient aux dépenses liées à la pandémie. Le secteur privé devait couvrir environ la moitié de ces besoins ; les différents bailleurs bi- et multilatéraux, environ un quart. Dans le scénario de base, présenté lors du sommet, le FMI a estimé ces besoins de financement non couverts à 285 milliards de dollars sur la période, répartis entre 137 milliards pour les pays à faibles revenus et 148 milliards pour les économies émergentes (tableau 1).

Ces besoins de financement ont vocation à être couverts par un accroissement des flux de financement entrants (prêts concessionnels ou commerciaux) ou par une réduction des flux sortants, *via* notamment des traitements de dette (suspension du service de la dette et restructuration de celle-ci).

Tableau 1. **Besoins de financement additionnels de l'Afrique 2021-2025**

(en milliard de dollars)

	Scénario A		Scénario B	
Afrique continentale	284,6	485,9	518,1	719,4
Pays à faibles revenus africains (39)	137,0	205,3	267,1	335,4
Économies émergentes africaines (15)	147,6	280,6	251,0	384,0

La fourchette haute (scénario B) correspond au scénario d'accélération de la convergence entre les économies africaines et les économies avancées. Au sein de chaque scénario, l'estimation haute correspond à l'intégration de chocs sur les comptes courants, le déficit, les flux de capitaux ou les conditions de financement.

Source : FMI [2021b].

Des besoins de financement en infrastructure également très significatifs

La Banque africaine de développement a aussi tenté de réaliser une évaluation des besoins de financement en infrastructures du continent. Selon le rapport annuel du Consortium pour les infrastructures en Afrique de 2018, le besoin de financement pour les infrastructures d'ici 2025 est compris entre 130 et 170 milliards de dollars par an. À ce stade, entre 52 et 92 milliards n'étaient pas couverts. Le besoin est particulièrement élevé concernant les infrastructures liées à l'eau et l'assainissement, car l'essentiel des financements privés est concentré sur les secteurs de l'énergie et des nouvelles technologies [ICA, 2018].

La réponse internationale à la crise a été rapide mais beaucoup reste à faire

La mise en place d'une réponse d'urgence en soutien aux États africains

Face à la crise et à ces besoins de financement massifs, la communauté internationale a réagi rapidement par la mise en place de soutiens financiers massifs. Ces mesures avaient notamment vocation à répondre à la contrainte de liquidité rencontrée par de nombreuses économies à faibles revenus, notamment africaines. Tout d'abord, les institutions financières

internationales ont apporté un soutien en liquidité dès la fin du premier semestre 2021, avec l'octroi par le FMI de versements d'urgence. Le FMI a relevé les contraintes pesant notamment sur les limites d'accès annuelles, ce qui a permis de réaliser des versements d'urgence à hauteur de plus de 16 milliards de dollars en direction de l'Afrique sur l'année 2020. Le FMI a également contribué à l'allègement du service de la dette à son endroit, à travers la mobilisation du fonds de réponse aux catastrophes. Cela a permis de soutenir vingt-deux pays d'Afrique subsaharienne en 2020 en annulant les échéances dues au FMI sur la période.

Les bailleurs bilatéraux ont également joué un rôle décisif dans le soutien aux pays à faibles revenus, notamment africains. En raison du poids des échéances bilatérales sur les finances publiques des pays africains, qui limitait fortement leurs marges de manœuvre budgétaires face à la crise, l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD), agréée par le G20 et le Club de Paris, a consisté en un report des échéances bilatérales dues par les pays à faibles revenus ou les pays les moins avancés qui en faisaient la demande sur la période de mai à décembre 2020. Elle a ensuite été prolongée à deux reprises, jusqu'à couvrir l'ensemble des échéances au titre de l'année 2021. À la fin du mois de mars 2021, 46 pays avaient demandé à bénéficier de l'ISSD. Selon le FMI, l'économie potentielle liée à l'ISSD pour les pays d'Afrique subsaharienne était estimée à 5,5 milliards de dollars durant la période allant de mai à décembre 2020, et cette économie représentait 4,3 milliards pour le premier semestre 2021. Le gain effectif pour les pays concernés a toutefois été limité à 1,8 milliard pour la période de mai à décembre 2020.

Lors de son adoption, l'ISSD appelait à une participation des créanciers privés pour accroître la liquidité dégagée pour les pays bénéficiaires. La participation des créanciers privés à l'initiative a toutefois été très limitée. Les créanciers officiels bilatéraux étaient ainsi confrontés à une double difficulté. Premièrement, le soutien apporté par l'initiative était par construction limité dans les pays où les créanciers privés représentaient une part significative de l'endettement. Deuxièmement, un effort trop durable de la part des créanciers officiels pouvait conduire les pays débiteurs à rembourser en priorité les créanciers privés, qui verraient leur exposition se réduire sans avoir à restructurer leurs concours.

L'ISSD a ainsi été complétée, pour les pays éligibles à l'initiative qui faisaient face à des problèmes d'endettement plus structurels, par la mise en place au G20 et au Club de Paris d'un cadre commun de traitement de la dette. Cet accord

Encadré 1. L'allocation de droits de tirage spéciaux

Selon les termes du FMI [2021c], les droits de tirage spéciaux sont un avoir de réserve international, créé par le FMI en 1969 pour compléter les réserves de change officielles des pays membres. L'effondrement du système de Bretton Woods en 1973 et le passage des principales devises à des régimes de change flottant ont réduit le recours au DTS comme avoir de réserve international. Néanmoins, les allocations de DTS peuvent être utiles pour apporter des liquidités et compléter les réserves officielles des pays membres, comme ce fut le cas lors de la crise financière mondiale en 2009. Le DTS est également l'unité de compte du FMI et de quelques autres organisations internationales. Le DTS n'est pas une monnaie et ne constitue pas non plus une créance détenue par le FMI. Il représente plutôt une créance potentielle sur les monnaies, les DTS pouvant être échangés contre ces monnaies.

Une allocation générale de droits de tirage spéciaux, qui, selon les statuts du FMI, doit répondre à un besoin de long terme d'augmentation du niveau mondial des réserves, se traduit par l'inscription à l'actif et au passif des banques centrales des cent quatre-vingt-dix pays membres

du FMI d'un montant de DTS, au prorata des quotes-parts de chacun, elles-mêmes déterminées par leur poids économique. Un taux d'intérêt identique s'applique sur cet actif (cessible), qui engendre donc des intérêts. Ce taux d'intérêt du DTS est fondé sur la valeur pondérée des taux à court terme des cinq devises (dollar, euro, livre sterling, yen et renminbi) composant le panier de DTS. Ce taux est par définition variable (et donc soumis à un risque haussier). Les pays peuvent utiliser leurs DTS dans leurs relations financières avec le FMI ou d'autres organisations habilitées, dans certains cas avec leur banque centrale, ou les échanger contre l'une des cinq devises du panier de DTS.

Les discussions internationales ont permis d'aboutir à une nouvelle allocation générale de DTS, d'un montant historique de 650 milliards de dollars, rendue effective en août 2021. Les États-Unis ont ainsi bénéficié d'une allocation équivalente à 113 milliards de dollars (17,4 % du total), la Chine de 41,5 milliards (6,4 %) et la France de 27,5 milliards (4,2 %). De leur côté, les pays d'Afrique ont obtenu, par le biais de cette allocation générale, l'équivalent de 33,5 milliards de dollars. Cela représente cinq fois l'impact de l'ISSD sur l'année 2020. L'allocation générale de DTS est inconditionnelle et son usage par les États est libre.

constitue une avancée historique dans la coordination entre créanciers du Club de Paris et créanciers du G20, au bénéfice des pays à faibles revenus, notamment africains. À ce stade (octobre 2021), trois pays — tous africains — ont fait une demande de traitement de leur dette au titre du cadre commun : le Tchad, l'Éthiopie et la Zambie. L'évaluation réalisée par le FMI montrait toutefois que les besoins de financement non couverts restaient massifs.

Les économies avancées n'ayant pas besoin à court terme de ces DTS, la France a agi pour qu'une part plus importante de cette allocation générale bénéficie *in fine* aux pays africains, en soutenant notamment les mécanismes de prêt ou de « réallocation » de DTS, avec un objectif de 100 milliards de DTS réalloués au bénéfice des économies africaines. Une première étape en ce sens a été franchie lors du Sommet du G7 de juin 2021, à l'issue duquel le G7 a fixé une cible de 100 milliards de prêts de DTS ou de prêts budgétaires par les pays pouvant le faire, au bénéfice des pays en ayant besoin. Cet objectif a été confirmé au niveau du G20 en octobre 2021.

À cette fin, trois pistes de réallocation sont envisagées.

1. Le schéma le plus éprouvé et rapide à mettre en place semble être le prêt de DTS au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI (FRPC). Ce fonds finance les prêts concessionnels aux pays à faible revenu. Les prêts octroyés par le FMI *via* le FRPC sont actuellement à taux zéro et leur maturité peut aller jusqu'à dix ans (dont cinq ans de grâce).

2. Le prêt de DTS à un autre fonds « multi-objectifs », complémentaire au FRPC et pour des prêts de plus longue durée, est également envisagé. Le FRPC a

pour objet essentiel de soutenir la balance des paiements des pays pauvres et de financer leurs importations. La mise en place d'un fonds « multi-objectifs » pourrait également permettre de financer des défis de long terme, comme le climat, l'éducation, la transformation numérique ou encore la résilience des systèmes de santé. C'est notamment le sens de la proposition visant la mise en place d'un nouveau fonds, dit « RST » (Resilience and Sustainability Trust), sur laquelle le consensus pourrait converger.

3. Enfin, le prêt de DTS pourrait être envisagé en direction des banques publiques de développement. À ce stade, seules huit banques multilatérales de développement sont autorisées à manipuler les DTS en vertu des statuts du FMI (modifiables à une majorité de 85 % des voix). Si la Banque mondiale semble privilégier la reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (voir *infra*), le prêt de DTS à la Banque africaine de développement pourrait constituer un précédent avant d'ouvrir les réallocations à d'autres banques de développement.

Les pistes proposées par le Sommet sur le financement des économies africaines

La déclaration adoptée lors du sommet a permis de mettre en avant plusieurs pistes pour répondre au risque de sous-financement des économies africaines, parmi lesquelles l'allocation de droits de tirage spéciaux (voir encadré 1) ou la reconstitution des ressources de l'Association internationale pour le développement.

Tout d'abord, l'allocation générale de 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS), promue activement au cours de l'année 2020 — et rendue possible par une évolution de la position américaine à l'occasion de l'arrivée de l'administration Biden —, constitue un soutien massif, rapide et inconditionnel aux avoirs de réserve des pays membres.

Un second levier, promu par les participants au sommet, consiste à assurer de manière anticipée la vingtième reconstitution ambitieuse des ressources de l'Association internationale de développement (IDA-20), le guichet concessionnel de la Banque mondiale. L'IDA pourrait représenter des financements complémentaires de l'ordre de 100 milliards de dollars pour l'ensemble des pays à faible revenu, une catégorie qui permet de mettre l'accent sur la couverture des besoins de financement de l'Afrique (les pays à faible revenu sont au nombre de soixante-quatorze dans le monde, dont trente-neuf en Afrique).

Les conclusions du sommet ont enfin mentionné la nécessité d'une flexibilité accrue concernant les plafonds d'endettement et de déficits, dans le cadre de réformes difficiles au niveau national. Le FMI estime en effet que les décideurs publics africains sont placés dans un « trilemme » entre trois défis : financer les besoins de dépenses publiques supplémentaires, maîtriser la forte hausse de l'endettement public et mobiliser davantage de recettes fiscales. Ce triple défi trouve une illustration particulière avec la situation du secteur privé : face à un secteur privé encore largement informel, la nécessaire formalisation des entreprises privées est d'autant plus délicate que celle-ci se traduit simultanément par une fiscalisation. Cette insuffisante formalisation du secteur privé pénalise en réalité les entreprises elles-mêmes, en limitant leur accès aux financements notamment bancaires, faute de comptes certifiés ou d'historique de crédit.

Les projets conduits par les bailleurs pour encourager la mobilisation des ressources domestiques visent — entre autres — à surmonter les fortes résistances politiques à l'accroissement des recettes fiscales. Le développement du numérique et le financement de pools d'experts africains (qui interviendraient dans des pays voisins aux problématiques proches) sont notamment envisagés par les bailleurs pour tenter de dépasser les difficultés rencontrées.

La reprise économique en Afrique passe également par le développement du secteur privé

Le rôle central du secteur privé

Face à la crise sanitaire et économique, le soutien financier aux États ne suffit pas et la reprise passe nécessairement par le développement du secteur privé. Fréquemment mis en avant pour son dynamisme et sa résilience, le secteur privé africain se caractérise également par un fort niveau d’informalité et la relative petite taille de ses entreprises. Dans un contexte de croissance démographique élevée et de marges de manœuvre budgétaires durablement limitées, le développement du secteur privé constitue la voie principale pour fournir un emploi aux populations qui arrivent sur le marché du travail et assurer le développement africain. Il passe notamment par une amélioration de la gouvernance publique africaine et du climat des affaires.

La nécessité d’améliorer la gouvernance publique pour le développement des investissements

L’importance de la gouvernance publique pour le développement du secteur privé africain fait l’objet d’un consensus relativement large. Un chapitre y était d’ailleurs consacré dans la précédente édition de *L’Économie africaine* [Baraton *et al.*, 2021]. Le renforcement de la gouvernance et la lutte contre la corruption pourraient permettre une hausse durable du taux de croissance du PIB par habitant de la région, une hausse estimée récemment entre 1 et 2 points de pourcentage [Hamadi *et al.*, 2019].

De manière convergente, l’augmentation de la concurrence au niveau domestique est associée à une hausse significative des taux de croissance du PIB par habitant, essentiellement liée à l’amélioration de la compétitivité des exportations et à l’amélioration de la productivité [Cherif *et al.*, 2020]. C’est également la logique de l’initiative du G20 de 2017 « Compact with Africa » (voir *infra*), qui vise à engager les pays africains dans des réformes favorables au climat des affaires, susceptibles de drainer les flux d’investissements internationaux vers les pays s’engageant dans cette initiative.

Les initiatives en faveur du secteur privé portées lors du sommet

Le sommet a été l'occasion de porter plusieurs initiatives visant à renforcer le développement du secteur privé africain. Tout d'abord, une initiative conjointe franco-allemande a visé un élargissement et un renforcement du « Compact with Africa », afin de porter les réformes favorables au climat des affaires. Actuellement, le Compact ne concerne que douze pays africains¹. Il pourrait être élargi à de nouveaux pays disposés à s'engager sur des réformes favorables au climat des affaires (l'Angola et le Botswana auraient ainsi fait part de leur intérêt). Surtout, les pays membres du Compact ne sont pas financièrement incités à conduire les réformes identifiées comme prioritaires. L'objectif affiché lors du sommet serait alors d'accroître ces incitations en maximisant les synergies entre les réformes promues et les financements (appuis budgétaires) octroyés par les banques multilatérales de développement, les bailleurs bilatéraux et l'Union européenne. Un suivi de cette initiative sera notamment réalisé par le G20.

Ensuite, le sommet a permis de faire émerger la proposition d'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique. Cette Alliance, qui se donne pour objectif d'appuyer le développement du secteur privé africain, notamment des jeunes et des femmes, aura vocation à mobiliser l'ensemble des partenaires prêts à y consacrer des moyens financiers et techniques. L'objectif est de faciliter l'accès à une offre de financement portée par les bailleurs internationaux, cette offre étant souvent éclatée et peu lisible pour les entreprises privées africaines. Afin d'accroître la lisibilité de ces offres pour les acteurs privés africains, il est envisagé que les pays dans lesquels elles sont accessibles organisent des événements pour un meilleur partage des informations.

Enfin, le sommet a consacré une part importante de ses travaux à la définition des conditions d'émergence et de financement d'infrastructures de qualité et durables en Afrique. Ce développement passe notamment par la mobilisation accrue d'instruments visant à « dérisquer » partiellement les projets pour les investisseurs, en particulier ceux proposés par les institutions financières multilatérales : cofinancements, instruments de garanties, souscription à des tranches de premières pertes, etc.

1. Les pays africains ayant rejoint le Compact sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal, le Togo et la Tunisie.

Une amélioration de la qualité et de la durabilité des projets d'infrastructures portés par les autorités africaines passe également par la promotion du déploiement de la plateforme multilatérale SOURCE. Cet instrument, fondé par plusieurs banques multilatérales de développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, etc.), vise à accompagner les États dans la préparation et la conduite de leurs projets d'infrastructures durables. Il offre notamment aux utilisateurs une cartographie de l'ensemble des éléments à prendre en compte lors de la préparation d'un projet d'infrastructure (gouvernance, technique, financier, juridique, environnemental et social). La diffusion de cet outil reste néanmoins très parcellaire. La mobilisation de financements bilatéraux pourrait permettre le déploiement de la plateforme dans les pays africains qui le souhaitent.

Conclusion

Le financement des économies africaines après la crise passe par la mobilisation de l'ensemble des instruments disponibles, existants ou exceptionnels. L'ISSD, le cadre commun pour les traitements de dette, l'allocation générale de DTS et les mécanismes de réallocation en cours de discussion, la reconstitution anticipée de l'IDA constituent autant de réponses visant à couvrir les besoins de financement des États, dont les marges de manœuvre budgétaires et monétaires se sont révélées très réduites lors de la crise. Néanmoins, la capacité d'absorption limitée de certains États dont l'endettement a fortement crû depuis l'initiative PPTE, tout comme la forte croissance démographique d'une grande partie du continent justifient d'orienter le soutien international vers le secteur privé africain. Le Sommet sur le financement des économies africaines a tenté de mettre également l'accent sur ce second volet, moins habituel dans les conférences de chefs d'État, mais tout aussi déterminant.

Sans surprise, le sommet a également été l'occasion de rappeler le caractère central de la lutte contre la pandémie pour assurer la reprise économique dans les pays africains. Le continent africain est en effet le moins vacciné, et il est établi qu'il n'y aura pas de reprise généralisée tant que la crise sanitaire perdurera. Face à cette situation, les participants se sont fixé l'objectif ambitieux d'aider le FMI à atteindre la cible des 50 milliards de dollars de financement de COVAX, en vue de permettre la vaccination de 40 % de la population africaine d'ici la fin de l'année 2021. L'OMS

et les participants au mécanisme COVAX s'étaient quant à eux fixé pour objectif de vacciner environ 30 % de la population dans tous les pays d'ici la fin 2021. Pourtant, début octobre 2021, à peine 2,5 % de la population avait bénéficié d'un schéma vaccinal complet en Afrique subsaharienne, loin des niveaux nécessaires pour atteindre l'immunité collective, ou de ceux atteints dans d'autres économies [FMI, 2021a].

Repères bibliographiques

- BANQUE MONDIALE [2021], « Déjouant les prévisions, les remises migratoires ont plutôt bien résisté à la crise de la Covid-19 », communiqué de presse, 12 mai.
- BARATON P., FLEURY S. et LÉON F. [2021], « Entreprises privées et gouvernance publique en Afrique : difficultés et leviers d'action », in AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, *L'Économie africaine 2021*, La Découverte, « Repères », Paris.
- BRAUTIGAM D., HUANG Y. et ACKER K. [2020], « Risky business : new data on Chinese loans and Africa's debt problem », *China Africa Research Initiative Briefing Paper*, n° 3.
- CHERIF R., DHUNGANA S., FANG X., GONZALEZ-GARCIA J. R., YANG Y., YENICE M. et YOON J. E. [2020], « Competition, competitiveness and growth in Sub-Saharan Africa », *FMI Working Paper*, n° 20/30.
- CNUCED [2021], *Global Investment Trends Monitor*, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, Nations unies, Genève, n° 38.
- FERRY M., JONVEAUX B. et TERRIEUX M. [2021], « La soutenabilité des dettes en Afrique : état des lieux et enjeux futurs », *Macrodev*, n° 34.
- FIESS N. et GAUTIER A. [2021], « Le financement du développement de l'Afrique subsaharienne à l'épreuve de la pandémie », *Trésor-Éco*, n° 278.
- FMI [2020], « Perspectives économiques régionales — Afrique subsaharienne — octobre 2020 », Fonds monétaire international, Washington, DC.
- [2021a], « Perspectives économiques régionales — Afrique subsaharienne — octobre 2021 », Fonds monétaire international, Washington, DC.
- [2021b], « Background note for international financing summit for Africa high-level event », Fonds monétaire international, département Afrique, Washington, DC.
- [2021c], « Fiche technique — Droit de tirage spécial (DTS) », Fonds monétaire international, Washington, DC.
- [2021d], « Perspectives économiques régionales — Afrique subsaharienne — avril 2021 », Fonds monétaire international, Washington, DC.
- GALLAGHER K. P. et RAY R. [2020], *Scope and Findings. China's Overseas Development Finance Database*, Global Development Policy Center, Boston, 13 décembre.
- GARCÍA-HERRERO A. et XU J. [2019] « China's investment in Africa : what the data really says, and the implications for Europe », Bruegel blog post, 22 juillet.
- GEORGIEVA K., GHEBREYESUS T. G., MALPASS D. et OKONJO-IWEALA N. [2021], « Un nouvel engagement pour l'équité en matière de vaccins et pour vaincre la pandémie », Banque mondiale blogs.
- HAMADI A., MILLS M., SOBRINHO N., THAKOOR V. V. et VELLOSO R. [2019], « A governance dividend for Sub-Saharan Africa ? », *FMI Working Paper*, vol. 19, n° 1.

ICA [2018], *Tendances du financement des infrastructures en Afrique*, Consortium pour les infrastructures en Afrique et Banque africaine de développement, Abidjan.

PALAIS DE L'ÉLYSÉE [2021], *Sommet de financement des économies africaines*, 18 mai 2021.

SELASSIE A. A. [2020], « Sub-Saharan Africa's difficult road to recovery », FMI blog post.

SELASSIE A. A. et TIFFIN A. [2021] « The policymaker's trilemma », FMI blog post.

III / Les enjeux de la transition juste en Afrique du Sud

*Wendy Annecke (chercheuse indépendante en sciences sociales),
Anda David (AFD), Antoine Godin (AFD) et Peta Wolpe
(consultante indépendante en changement climatique)*

Pays émettant le plus de CO₂ en Afrique, l'Afrique du Sud est également le premier à s'engager vers une trajectoire bas-carbone. Or cette stratégie de sortie du carbone doit être planifiée dans un contexte de fortes inégalités socioéconomiques et de tensions sociales qui ont été exacerbées par la pandémie de Covid-19. Même si la nécessité d'une transition juste fait consensus, les débats dans le pays autour des contours et de l'implémentation d'une telle stratégie montrent que l'objectif final n'est pas suffisamment bien défini. Le concept de « transition juste » a en effet une signification différente pour les multiples acteurs, ce qui rend très difficiles la concertation et l'action. Dans ce chapitre, nous allons présenter les défis de la transition juste en Afrique du Sud.

Qu'est-ce que la transition juste ?

Depuis leurs premiers développements dans le mouvement ouvrier dans les années 1990, les concepts et les pratiques de transition juste ont cherché à intégrer les préoccupations de justice économique, sociale et environnementale. Au fil du temps, ils ont été interprétés de manière à refléter divers intérêts politiques, ce qui a donné lieu à un éventail de positions plutôt qu'à une définition universellement partagée. Au cœur de toutes ces transitions justes se trouvent cependant des considérations sur la façon dont les différents groupes, notamment les plus vulnérables, sont

inclus dans les processus de prise de décision et sur la manière dont les bénéfices et les pertes sont répartis équitablement.

Un concept issu des rangs syndicaux

Le concept de transition juste a émergé en 1973 au sein du syndicat des travailleurs de l'industrie pétrolière, chimique et atomique en Amérique du Nord, avec la prise de conscience que les crises environnementales et sociales sont liées et que la transition écologique doit prendre en compte les travailleurs et les populations les plus pauvres. Adopté par un nombre grandissant d'institutions, le concept s'élargit, évolue, prend des formes fondamentalement différentes. À partir des années 2000, la transition juste monte progressivement en puissance dans les instances internationales, sous l'impulsion des fédérations syndicales [The Just Transition Research Collaborative, 2018]. Les organisations syndicales rejoignent un collège d'organisations non gouvernementales observatrices de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à l'occasion de la COP14 en 2008. La Confédération syndicale internationale propose ensuite le concept à la COP15 l'année suivante. En 2015, l'Organisation internationale du travail (OIT) publie les principes directeurs pour une transition juste [OIT, 2015]. Le document indique que la transition écologique comporte à la fois des opportunités et des risques en matière d'emploi (quantité et qualité) et d'accès aux services et ressources de base (énergie, matières premières...). Il faut dès lors concevoir des politiques permettant de maximiser les premières et de minimiser les seconds. Ces mesures concernent : 1) le dialogue social ; 2) les politiques macroéconomiques et de croissance ; 3) les politiques industrielles et sectorielles ; 4) les politiques concernant l'entreprise ; 5) le développement des compétences ; 6) la sécurité et la santé au travail ; 7) la protection sociale et 8) le marché du travail.

Transition juste... « affirmative » ou « transformative » ?

Par la suite, le concept de transition juste est manié par des acteurs variés qui en donnent une définition pouvant aller d'une « simple revendication de création d'emplois dans l'économie verte, à une critique radicale du capitalisme et au refus de solutions de marché » [Barca, 2015], en fonction de leur positionnement politique et idéologique, notamment sous l'influence de l'émergence des mouvements de justice climatique. Nous proposons d'utiliser le cas sud-africain pour questionner les différents concepts, qui peuvent être synthétisés en deux approches

extrêmes : une transition juste « affirmative », dans la mesure où elle cherche à redistribuer les charges environnementales, économiques et sociales au sein d'un paradigme socioéconomique donné, et une transition juste « transformative » dès lors qu'elle s'efforce de restructurer l'ensemble du système de production et de propriété en vue de démocratiser la répartition des risques environnementaux et de réinsérer l'économie dans la société. Pour ce faire, il est utile d'analyser les interactions entre sphères productives et structure socio-institutionnelle de l'économie, notamment au travers des canaux environnementaux et sociaux qui sont particulièrement interconnectés en Afrique du Sud.

Impacts sociaux et environnementaux de l'économie sud-africaine

Reste une question déterminante : comment un continent tel que l'Afrique peut-il trouver un équilibre entre ses plans de développement et la réduction des émissions, sachant par exemple que plus de 600 millions de personnes en Afrique n'ont pas accès à l'électricité ? En 2019, le rapport de l'Institut des ressources naturelles en Afrique de l'université des Nations unies (UNU-INRA) sur les actifs échoués (*stranded assets*) de l'Afrique prévenait déjà que l'Afrique devrait renoncer à brûler 90 % des réserves connues de charbon, 34 % de celles de gaz et 26 % de celles de pétrole [UNU-INRA, 2019]. La situation est néanmoins très hétérogène au sein du continent : si 80 à 90 % des réserves de pétrole et de gaz naturel se trouvent en Afrique du Nord et de l'Ouest, 90 % des réserves de charbon sont concentrées dans un seul pays, l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud, deuxième économie d'Afrique, produit plus de 40 % de l'électricité du continent. Son développement économique depuis les années 1800 a été soutenu par son accès à du charbon bon marché [Fine et Rustonjee, 1996]. Ce développement, conçu et mis en œuvre par des régimes colonialistes et appliquant l'apartheid, a eu un impact important sur les ressources naturelles et l'environnement, ainsi que sur la population sud-africaine, entraînant des degrés élevés de pollution et le plus haut niveau d'inégalité au monde.

L'économie du charbon en Afrique du Sud

Le développement de l'Afrique du Sud a été fortement influencé par la relation entre l'exploitation minière et l'énergie primaire bon

marché issue du charbon. Le charbon se retrouve ainsi au cœur du complexe minéral et énergétique qui a dominé la vie économique et sociale du pays depuis plus d'un siècle [Fine et Rustonjee, 1996]. L'Afrique du Sud dépend aujourd'hui encore du charbon pour produire plus de 80 % de son électricité, et environ 73 % de ses besoins en énergie primaire sont couverts par le charbon. En outre, le charbon est l'un des principaux produits d'exportation du pays en valeur, avec environ 30 % de sa production qui lui est dédiée. Cette exportation de charbon de haute qualité subventionne ainsi certaines des exploitations minières qui approvisionnent Eskom, le producteur et fournisseur d'électricité national en Afrique du Sud [Strambo *et al.*, 2019 ; Nicholas et Buckley, 2019].

Eskom, acteur majeur de la transition bas-carbone, est confronté à une multitude de problèmes allant de la mauvaise gouvernance à une dette insoutenable, en passant par l'incapacité à fournir un niveau suffisant d'électricité en raison d'infrastructures défaillantes, faute d'investissements et de maintenance. De plus, le coût d'acquisition du charbon a augmenté de plus de 300 % entre 1999 et 2017, ce qui rend le coût des énergies renouvelables inférieur au coût de l'électricité produite à partir du charbon. Dans ce contexte d'augmentation considérable des coûts de production et des règles de conformité environnementale ainsi que de la fin proche du cycle de vie de nombreuses centrales à charbon, Eskom s'est engagé dans une stratégie de sortie du charbon. Cette dernière prévoit la fermeture progressive des centrales à charbon, le remplacement de la capacité démantelée par des énergies renouvelables et le soutien à la transition économique des communautés et des employés concernés par l'abandon du charbon.

En juin 2020, Eskom a mis en place un « bureau de transition juste » qui vise à évaluer les options de financement vert qui pourraient contribuer à accélérer le déploiement des énergies renouvelables et faciliter la reconversion de ses vieilles centrales au charbon de manière à améliorer la durabilité de l'entreprise et à maintenir les moyens de subsistance dans les villes minières. En parallèle, des études — n'ayant pas encore fait l'objet de publications — ont été menées pour analyser l'impact socioéconomique de la fermeture et de la reconversion des centrales à charbon sur les communautés.

Les inégalités multidimensionnelles en Afrique du Sud

Aux défis sociaux de la transition bas-carbone se détachant du charbon, s'ajoutent ceux d'une société profondément inégalitaire.

La ségrégation raciale a commencé au ^{xvii}e siècle en Afrique du Sud et fut légalisée, sous le nom d'« apartheid », en 1948 par le Parti national. Sous le régime de l'apartheid, le tissu des communautés noires fut déchiré et les populations noires, majoritaires, n'eurent que peu ou pas de droits, notamment concernant l'accès à l'éducation, aux services de base et à d'autres opportunités. La minorité blanche jouissait de privilèges structurels, d'une infrastructure solide et d'une richesse relative. Ces inégalités ont donné lieu à une société généralement violente et traumatisée qui prévaut toujours.

Aujourd'hui, l'Afrique du Sud reste l'un des pays les plus inégalitaires au monde, avec un coefficient de Gini de 0,65 en 2015 et un taux de pauvreté de 49,2 % [SSA, 2019]. Les chiffres suggèrent une légère diminution du niveau des inégalités après 1994, mais, depuis 2009, il n'y a pratiquement pas eu d'évolution, malgré les taux de croissance économique positifs sur la décennie écoulée. L'inégalité des revenus est le déterminant d'autres types d'inégalités comme celle de l'accès à l'éducation, à la santé ou aux services de base tels que l'eau, l'énergie et l'assainissement.

En termes d'éducation, Moses et ses collaborateurs [2017] constatent que, en arrivant au lycée, les apprenants des écoles pauvres (principalement noires) ont un retard d'environ 3,5 ans par rapport à leurs homologues des écoles riches. Le système de santé est dual. La majorité de la population noire africaine et métisse utilise des infrastructures publiques inadéquates (respectivement 83 % et 68 % en 2017) et une majorité de la population indienne/asiatique et blanche jouit d'infrastructures privées privilégiées (65,5 % et 87 % respectivement en 2017). Les différences raciales se retrouvent également en termes d'accès aux services de base avec seulement 69 % des ménages noirs sud-africains ayant accès à l'eau, alors que ce pourcentage est supérieur à 95 % pour les autres groupes de population [SSA, 2019]. L'accès à l'électricité est également inégalitaire, non seulement entre les groupes raciaux, mais aussi à travers le pays. Par exemple, les provinces du KwaZulu-Natal et du Cap-Oriental affichent la plus faible proportion de ménages ayant accès à l'électricité.

De plus, depuis 1994, on assiste à une importante migration des populations des zones rurales vers les villes, à la recherche d'emploi et de meilleures conditions de vie. Mais les grandes métropoles et les villes secondaires en pleine expansion n'ont pas été en mesure de répondre à ce besoin croissant. Ce qui a

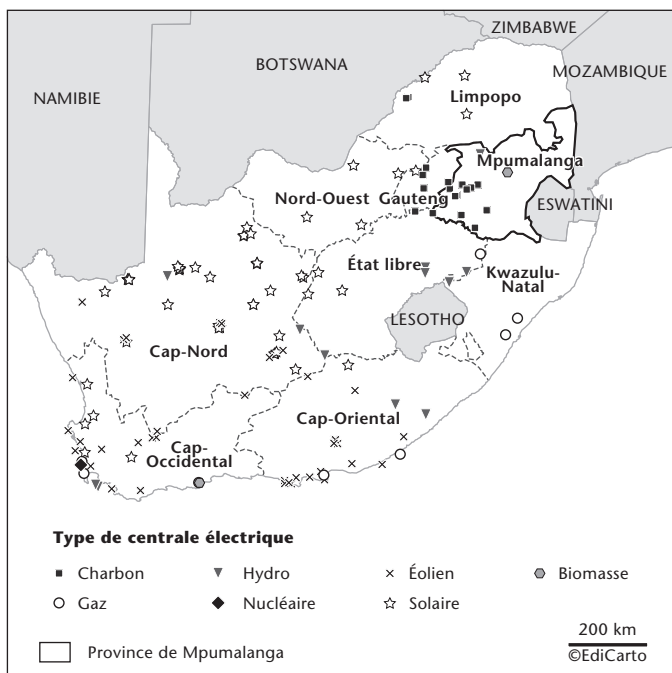
eu pour conséquence de concentrer les pauvres à la périphérie des villes, dans les *townships* et les quartiers informels, loin des commodités et des opportunités économiques [National Planning Commission, 2011 ; SACN, 2011 ; DCOG, 2013]. Il en résulte des villes polarisées et tentaculaires qui trouvent leurs origines dans l'aménagement spatial séparatiste de l'apartheid, où les plus pauvres, qui vivent loin des pôles économiques et des opportunités d'emploi, doivent faire face à une lourde charge concernant le transport, tant en termes de temps que de coût.

L'énergie, au cœur des interactions entre inégalités et impacts environnementaux

Le lien entre la pauvreté, les inégalités socioéconomiques et la transition vers une économie à faible émission de carbone est complexe. Comme nous l'avons souligné ci-dessus, il est essentiel d'articuler inégalités et structure de l'économie : minière et à forte intensité énergétique, cette dernière crée une interdépendance entre les différentes élites du pouvoir économique, les secteurs industriels et l'État [Fine et Rustomjee, 1996], favorisant ainsi des niveaux élevés d'inégalités. Les causes structurelles de ces inégalités n'ont pas été traitées efficacement par la politique économique et sociale après 1994 et, comme le souligne Gumede [2019], au lieu d'étendre les avantages antérieurs à tous, le choix a été d'adopter des politiques sociales ciblées censées être « favorables aux pauvres », mais qui dans la pratique ne l'étaient pas. Cette situation, conjuguée à une faible capacité de mise en œuvre, à la conviction que l'état des choses bénéficiait d'un consensus au sein du spectre politique, et au manque de ressources humaines et financières, a fait que la politique sociale a échoué dans son rôle transformateur.

Le concept traditionnel de transition juste mettait en avant la perte d'emplois. Cependant, la complexité de la situation socio-économique en Afrique du Sud a rendu ce concept traditionnel partiellement inopérant. Le marché du travail reste l'un des moteurs des inégalités de revenus. Ainsi, dans un pays où le taux de chômage atteint 30 %, les travailleurs de l'économie du charbon ne sont pas considérés comme faisant partie des plus vulnérables — même si la transition énergétique fragilise leur emploi —, étant donné que leur salaire mensuel médian est encore nettement supérieur à celui du secteur formel. La transition vers une économie à faible émission de carbone pose un risque d'inégalité et de pauvreté accru au-delà même des travailleurs du charbon. Ainsi,

Carte 1. Centrales électriques par type en Afrique du Sud



Source : Wikipedia ; cartographie : Edicarto.

la majeure partie des emplois créés dans la production d'énergie renouvelable se situe dans la catégorie des travailleurs hautement qualifiés, selon une étude du projet Cobenefits [2019], ce qui augmente encore le déficit de compétences et les tensions déjà importantes sur le marché du travail sud-africain. Il convient également de mentionner que le développement d'énergies renouvelables pourrait réduire les inégalités spatiales car, contrairement à l'économie du charbon qui est concentrée dans la province de Mpumalanga, les centrales d'énergies renouvelables sont distribuées sur l'ensemble du pays (voir carte 1).

A contrario, la transition juste peut servir de cadre pour lutter contre les inégalités structurelles, à condition de s'éloigner d'une

vision dans laquelle la transition juste consisterait à simplement chercher à protéger ceux qui sont touchés par les politiques bas-carbone, pour adopter plutôt un concept de la transition juste qui transforme le modèle de croissance et ouvre de nouvelles opportunités pour les plus vulnérables.

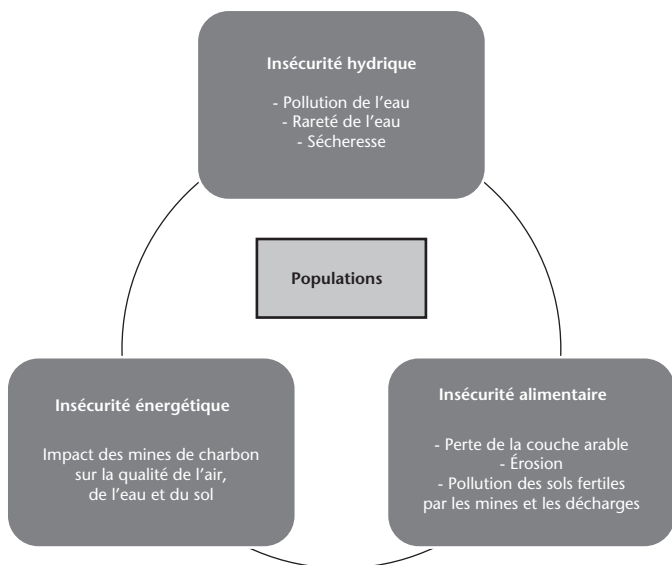
L'approche par nexus sous le prisme des inégalités multidimensionnelles

C'est justement ce choix qui a été fait par l'Afrique du Sud, premier pays à inclure le concept de la transition juste dans sa déclaration des contributions déterminées au niveau national (CDN) liées à l'accord de Paris. Le gouvernement reconnaît ainsi l'importance du concept dans la politique sud-africaine en matière de changement climatique. Le concept a d'ailleurs été intensément discuté à travers le pays et différents secteurs ont développé des « bureaux de transition juste », sortes de départements ayant pour objectif de superviser le développement et l'implémentation des stratégies de transition juste.

L'une des définitions qui a été adoptée est issue des travaux autour de la mise à jour en 2019 du Plan de développement national par la Commission nationale de planification pour développer des trajectoires vers une transition juste. Elle indique qu'« une transition juste est une transition où les travailleurs, et en particulier les pauvres et les vulnérables, sont protégés et n'ont pas à supporter le fardeau du passage à une économie à faible émission de carbone, plus propre et plus résiliente au climat » [National Planning Commission, 2019]. La Commission adopte une approche multiniveaux pour définir une transition juste vers un avenir à faible émission de carbone et résilient au climat, qui comprend l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, une énergie plus propre, la protection de la biodiversité, dans un cadre social et humain respectueux. Dans ses travaux, elle s'appuie sur l'approche par nexus proposée par les Nations unies. Celle-ci repose sur la compréhension du fait que les ressources environnementales sont inextricablement liées entre elles. La prise en compte de leurs dépendances mutuelles dans la gestion environnementale peut donc accroître l'efficacité globale des ressources et garantir un partage équitable des avantages.

Ainsi, l'eau joue un rôle essentiel dans la production d'énergie, par exemple pour les centrales hydroélectriques, pour le refroidissement des centrales thermiques (à combustible fossile ou nucléaire) et pour la culture des plantes destinées aux

**Schéma 1. Les enjeux de la transition juste en Afrique du Sud
vus par le prisme de l'approche par nexus**



Source : auteurs.

biocarburants. Inversement, l'énergie est indispensable pour traiter et distribuer l'eau potable, pour traiter les eaux usées, pour pomper les eaux souterraines et pour dessaler l'eau de mer. L'eau est aussi la clé de voûte de toute la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire. Or l'intensification de l'agriculture a un impact sur la qualité de l'eau. L'énergie est un intrant essentiel tout au long de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire, du pompage de l'eau au transport et à la réfrigération des aliments, en passant par la transformation. De même, des conflits autour de l'utilisation des terres pour la production alimentaire peuvent survenir en situation de concurrence avec la production de biocarburants ou pour les installations solaires étendues.

Adaptée au contexte sud-africain, cette conceptualisation des enjeux environnementaux, issue de la prise de conscience que l'eau, l'énergie, l'agriculture et les écosystèmes naturels présentent

des liens étroits entre eux, est représentée sur le schéma 1 et sera détaillée dans les sections qui suivent.

L'insécurité hydrique. — L'Afrique du Sud est le trentième pays le plus sec au monde [Goga et Pegram, 2014] et son secteur hydrique souffre de dysfonctionnements majeurs [Munnik et Hallowes, 2019]. Un quart de la population, soit 14,1 millions de personnes, utilisait encore en 2017 des installations sanitaires inférieures à la norme du Programme de reconstruction et de développement pourtant défini par le gouvernement sud-africain en 1994. De nombreuses zones rurales et établissements informels dans les zones urbaines ne disposent pas d'un assainissement correct. Combinée à une mauvaise gestion des déchets municipaux, en particulier dans les établissements informels, ainsi qu'à une grande proportion de stations d'épuration dysfonctionnelles, cette situation a des impacts croissants sur les systèmes fluviaux, déjà affaiblis, recevant ces eaux sales.

Environ 56 % des 1 150 stations d'épuration municipales des eaux usées et environ 44 % des 962 stations de traitement de l'eau sont dans un état médiocre ou critique et ont besoin d'une réhabilitation urgente ainsi que d'opérateurs qualifiés. Près de 11 % de ces infrastructures sont même complètement dysfonctionnelles. Cette situation est due en grande partie aux difficultés des autorités locales, à la faiblesse de leurs capacités techniques, à la corruption, et à l'absence de réglementation, qui a des répercussions silencieuses sur l'environnement et la santé [Munnik et Hallowes, 2019].

Enfin, les zones humides jouent un rôle important dans le nettoyage et le stockage de l'eau, de même que pour la réduction des inondations en aval, c'est-à-dire après de fortes pluies, car elles absorbent les eaux de crue. Sous la pression du changement climatique, ces fonctions deviendront de plus en plus importantes. Pourtant, l'Afrique du Sud a perdu plus de 50 % de ses zones humides et, sur les 3,2 millions d'hectares restants, un tiers se révèle déjà en mauvais état.

L'insécurité alimentaire. — Dans ce contexte d'insécurité hydrique, il faut rappeler que des études montrent qu'en Afrique du Sud le facteur le plus limitant pour l'agriculture demeure la quantité d'eau disponible, les précipitations étant généralement faibles et irrégulières pour l'agriculture pluviale, tandis que le secteur irrigué, relativement restreint, utilise d'ores et déjà 60 % de l'eau stockée dans le pays [Schulze, 2016].

En 2012, 87 % des terres arables du pays appartenait encore à des agriculteurs commerciaux blancs [Van der Elst, 2012], ce qui témoigne de la structure agraire dualiste de l'Afrique du Sud : environ 35 000 agriculteurs commerciaux à grande échelle, principalement blancs produisent la quasi-totalité de la production commercialisée du pays tandis qu'un nombre beaucoup plus important (environ 4 millions) de petits agriculteurs noirs sont en grande partie confinés dans les anciens bantoustans [Aliber et Cousins, 2013].

Les terres cultivables sont par ailleurs menacées par la perte de la couche arable et l'érosion des sols due à de mauvaises pratiques agricoles. Elles sont également polluées par l'utilisation excessive d'engrais chimiques, par les activités minières et par les décharges situées dans les zones urbaines. La surutilisation des engrais cause des dommages importants à l'environnement par le biais du ruissellement dans les rivières et de la pollution des eaux souterraines.

Le développement d'une agriculture et d'une production animale respectueuses de l'environnement est essentiel pour la sécurité alimentaire en Afrique du Sud et devrait être envisagé conjointement avec les enjeux de préservation de la biodiversité et de conservation des espèces. L'agriculture de subsistance et les jardins urbains devraient être encouragés comme des moyens d'occuper le grand nombre de chômeurs et de fournir de la nourriture aux plus défavorisés [Buthelezi *et al.*, 2020].

L'insécurité énergétique. — Le charbon engendre 92 % de l'électricité sud-africaine, contrôlée par la compagnie nationale d'électricité Eskom. La production d'électricité et la transformation du charbon en combustibles liquides sont responsables de plus de 50 % des gaz à effet de serre du pays [Burton *et al.*, 2019]. Une quantité importante de l'électricité du pays, en dehors du secteur industriel à forte intensité énergétique, est consommée dans l'environnement bâti et contribue en définitive aux chiffres élevés d'émission de gaz à effet de serre par habitant du pays. Au-delà de l'électricité, la plus grande partie de l'énergie est consommée sous forme d'hydrocarbures dans le secteur des transports, principalement privés, ce qui est dû en partie à l'étalement des villes, conséquence historique de l'apartheid, et à la faiblesse des systèmes de transport public.

Le secteur des mines de charbon emploie environ 82 000 travailleurs [Minerals Council, 2018] et Eskom en emploie près de 42 500 dans son parc de centrales électriques, principalement

alimentées au charbon. Le secteur est fortement incorporé dans l'économie politique du pays depuis des décennies, à travers la création d'emplois, l'accumulation de richesses dans des entreprises étrangères — et, plus récemment, dans des sociétés locales —, les liens avec des syndicats politiquement puissants, les scandales de corruption jusqu'au plus haut niveau de l'État et du parti majoritaire et, enfin, l'habilitation d'un secteur d'approvisionnement en électricité fondé sur des intrants combustibles bon marché [Fine et Rustomjee, 1996 ; Baker *et al.*, 2014]. Environ 80 % de la production liée à l'extraction du charbon se situe dans deux districts de Mpumalanga (eMalahleni et Gert Sibande) et le charbon représente près de la moitié (44 %) de la valeur ajoutée brute du district d'eMalahleni. L'emploi dans ces municipalités représente environ 76 % de l'emploi total dans le secteur du charbon du pays. Désormais, plus d'un quart de la population des municipalités où sont concentrées l'extraction et la production du charbon est au chômage et dépend fortement des aides sociales.

Des entretiens effectués dans le cadre de l'évaluation nationale de la vulnérabilité de l'emploi [TIPS, 2019] suggèrent que de nombreux travailleurs des centrales électriques au charbon se verront proposer des transferts vers les nouvelles centrales de charbon de Medupi et de Kusile, tandis que ceux qui s'approchent de l'âge de la retraite se verront proposer des mesures de retraite anticipée. Toutefois, des programmes de transition sont urgemment nécessaires pour les travailleurs moins qualifiés employés dans les mines, dans le transport du charbon, ainsi que dans les entreprises formelles et informelles de la région. La grande majorité de ces travailleurs sont des Sud-Africains noirs et des travailleurs migrants des États voisins. Ces groupes sont particulièrement vulnérables, car leur capacité à trouver un autre emploi est limitée.

Par ailleurs, la question de la pauvreté énergétique est cruciale en Afrique du Sud, car il a été estimé que les plus pauvres dépensent environ 27 % de leur revenu mensuel en énergie, soit quatre fois plus que les riches, ce qui signifie que près de 43 % des ménages peuvent être classés comme pauvres en énergie [SEA, 2014]. Alors que l'électrification est passée de 36 % de la population en 1994 à 87 % en 2020, de nombreux pauvres n'ont toujours pas les moyens de payer l'électricité, ce qui entraîne l'utilisation continue de combustibles dangereux et non écologiques.

Enfin, diverses lois, réglementations et autres politiques publiques sont en place pour aider le pays à s'orienter vers une

économie décarbonée et un avenir résilient face au changement climatique. Mais nombre d'entre elles n'ont pas été mises en œuvre en raison du monopole d'Eskom sur la fourniture d'électricité et du fait de la proximité entre le gouvernement et les acteurs liés au charbon, ainsi que du caractère énergivore de l'économie. Dès lors, malgré les normes et réglementations en matière de qualité de l'air et d'émissions de CO₂, Eskom et l'industrie des carburants liquides ont continué à contribuer à la destruction de la région de Mpumalanga (voir carte 1) où sont concentrées les activités minières [Hallowes et Munnik, 2016]. Les sociétés minières ne respectant pas non plus les diverses réglementations environnementales, ce problème s'en trouve davantage aggravé [Hallowes et Munnik, 2016].

La transition juste en Afrique du Sud, les populations entre craintes et espoirs

Le concept de « transition juste » est généralement entendu comme une trajectoire où les populations pauvres et les personnes vulnérables ne sont pas désavantagées par une transition vers un avenir à faible émission de carbone. Il n'émerge malheureusement pas de véritable accord sur la signification de ce terme, ni entre les secteurs, ni entre les groupes constitutifs, ni entre les pays et les différents contextes.

En Afrique du Sud, ce concept est devenu le nouveau point de mire et le moteur de l'atténuation du changement climatique. Il est largement adopté comme une stratégie ou une politique clé au sein de tous les groupes constitutifs et secteurs, malgré l'absence de consensus sur ce qu'il implique ou sur la manière dont il sera réalisé. La définition utilisée par la National Planning Commission [2019] n'a pas été largement adoptée car la façon dont elle est interprétée et mise en œuvre dépend des intérêts des différents secteurs. En d'autres termes, les intérêts des sociétés minières ne coïncident pas avec les besoins des communautés et des travailleurs. Le travail sur la transition juste de la Commission nationale de planification est actuellement organisé par un groupe multipartite, la Commission présidentielle de coordination du changement climatique, mise en place en 2020.

Transition juste et gouvernance

Étant donné que la majeure partie de l'électricité sud-africaine est produite à partir du charbon et que l'extraction du charbon est responsable d'une grave pollution de l'air, de l'eau et du sol, il est nécessaire d'élargir le champ d'application d'une transition juste afin d'adopter une approche écosystémique qui reconnaisse que la manière dont les individus interagissent avec l'énergie, l'eau, l'utilisation du sol, la nourriture et la biodiversité affectera leur résilience climatique et leur position dans la société. Il est essentiel qu'une transition juste inclue la participation active de ceux qui en sont les plus affectés.

En Afrique du Sud, l'intégration des préoccupations de justice dans le déroulement d'une transition juste relève d'un impératif de stabilisation et de cohésion de la société. Cela se traduit par la volonté que les populations pauvres et vulnérables fassent partie intégrante des solutions et des processus décisionnels et que leur prise en compte ne se cantonne pas à une simple compensation envers les « perdants ». Il est dès lors nécessaire de mettre l'accent sur le dialogue et la nécessité de s'engager dans la recherche d'un consensus en reconnaissant la diversité et la différence. Cette approche multi-acteurs amène à diverses définitions du concept de transition juste, parfois contradictoires, et questionne donc la légitimité des acteurs à porter le débat et à proposer des stratégies.

Le poids du contexte socioéconomique et politique

L'analyse de la transition énergétique en Afrique du Sud réalisée par Baker et ses collègues [2014] révèle que des intérêts puissants se sont constitués autour de la capacité à extraire des profits et des rentes provenant des projets associés à l'énergie issue du charbon, impliquant une difficulté à se distancier de cette industrie. De plus, ces intérêts rendent difficile l'émergence de processus d'appel d'offres plus compétitifs et transparents associés à la réforme du secteur des énergies renouvelables. Ces acteurs puissants ont eu grandement intérêt à retarder la transition vers une économie à faible émission de carbone, comme le souligne le rapport du groupe de presse Creamer Media [2020]. Il est donc nécessaire que les institutions de financement du développement, les gouvernements, les entreprises, les syndicats et les institutions de la société civile engagés dans les « transitions justes » trouvent des stratégies pour faire face à ces contraintes.

Nous le voyons, le débat sud-africain autour de la transition juste révèle les tensions entre les différents types de transition justes portés par les acteurs : « affirmative » *versus* « transformative ». Le contexte sud-africain met en exergue les connexions fortes entre la structure productive, prise dans son contexte historique, la structure sociale et les impacts environnementaux, soulignant la pertinence du concept de transition transformative. L'objectif d'une transition juste en Afrique du Sud serait donc de transformer une transition technologique en une transition socioéconomique, ce que Carlotta Perez [2010] appelle un changement de paradigme technoeconomique. Le concept de paradigme technoeconomique dévoile le rôle fondamental joué par le contexte socio-institutionnel : les institutions évoluent de manière adaptative sous la pression du processus de changement structurel qui lui-même est contraint par l'absence d'institutions adéquates. Il est dès lors crucial de construire la transition juste comme un processus participatif, où doivent coexister des visions ascendante et descendante. Une transition juste ne sera possible que si l'objectif global devient le bien-être des individus dans un monde durable, et cet objectif ne peut être atteint que si le contexte sociopolitique y est favorable.

Repères bibliographiques

- ALIBER M. et COUSINS B. [2013], « Livelihoods after land reform in South Africa », *Journal of Agrarian Change*, vol. 13, n° 1, p. 140-165.
- BAKER L., NEWELL P. et PHILLIPS J. [2014], « The political economy of energy transitions : the case of South Africa », *New Political Economy*, vol. 19, n° 6, p. 791-818.
- BARCA S. [2015], « Greening the job : trade unions, climate change and the political ecology of labour », in BRYANT R. L. (dir.), *International Handbook of Political Ecology*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham/Northampton, p. 387-400.
- BURTON J., MARQUARD A. et MCCALL B. [2019], « Socio-economic considerations for a Paris Agreement-compatible coal transition in South Africa », *Climate Transparency Policy Paper*, ERC, Le Cap.
- BUTHELEZI N., KARRIEM R., LEMKE S., PAGANINI N., STÖBER S. et SWANBY S. [2020], « Invisible urban farmers and a next season of hunger. Participatory co-research during lockdown in Cape Town, South Africa », *Working Paper*.
- COBENEFITS [2019], « Future skills and job creation through renewable energy in South Africa. Assessing the co-benefits of decarbonising the power sector », *Executive Report*, IASS et CSIR, Pretoria.
- CREAMER MEDIA [2020], « Electricity 2020 : a review of South Africa's electricity sector », *Research Report*.
- DCOG [2013], « Towards an integrated urban development framework », *Discussion Document*, Department of Cooperative Governance.

- ESKOM [2018], *Integrated Report*, Eskom, Johannesburg.
- FINE B. et RUSTOMJEE Z. [1996], *The Political Economy of South Africa. From Minerals-Energy Complex to Industrialisation*, Routledge, New York.
- GOGA S. et PEGRAM G. [2014], *Water, Energy and Food. A Review of Integrated Planning in South Africa. Understanding the Food-Energy-Water Nexus*, WWF South Africa, Le Cap.
- GUMEDE V. [2019], « Social policy in post-apartheid South Africa », *Journal of Public Administration*, vol. 54, n° 4, p. 499-511.
- HALLOWES D. et MUNNIK V. [2016], *The Destruction of the Highveld*, groundWork, Pietermaritzburg.
- KREININ H. [2020], « Typologies of "just transitions" : towards social-ecological transformation », *Institute for Ecological Economics Working Paper Series*, n° 35.
- MINERALS COUNCIL [2018], *Facts and Figures 2017*, septembre.
- MOSES E., VAN DER BERG S. et RICH K. [2017], « A society divided : how unequal education quality limits social mobility in South Africa », *Synthesis Report for the Programme to Support Pro-Poor Policy Development*, University of Stellenbosch.
- MUNNIK V. et HALLOWES D. [2019], *Down to Zero. The Politics of Just Transition. The groundWork Report 2019*, groundWork, Pietermaritzburg.
- NATIONAL PLANNING COMMISSION [2011], *National Development Plan 2030*, Department of the Presidency of South Africa, Johannesburg.
- [2019], *National Development Plan. Pathways for a Just Transition, Concluding Conference Report*, Department of the Presidency, South Africa, Johannesburg.
- NICHOLAS S. et BUCKLEY T. [2019], *South African Coal Exports Outlook. Approaching Long-Term Decline*, Institute for Energy Economics and Financial Analysis, Lakewood.
- OIT [2015], *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, Organisation internationale du travail, Genève.
- PEREZ C. [2010], « Technological revolutions and techno-economic paradigms », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 34, n° 1, p. 185-202.
- SACN [2011], *Towards Resilient Cities. A Reflection on the First Decade of a Democratic and Transformed Local Government in South Africa 2001-2011*, South African Cities Network, Johannesburg.
- SCHULZE R. E. [2016], « On observations, climate challenges, the South African agriculture sector and considerations for an adaptation handbook », in SCHULZE R. E. (dir.), *Handbook for Farmers, Officials and Other Stakeholders on Adaptation to Climate Change in the Agriculture Sector within South Africa*, University of Kwazulu-Natal, Durban.
- SEA [2014], *Tackling Urban Energy Poverty in South Africa*, Sustainable Energy Africa, Westlake, Le Cap.
- SSA [2019], *Inequality Trends in South Africa. A Multidimensional Diagnostic of Inequality*, Statistics South Africa, Pretoria.
- STRAMBO C., BURTON J. et ATTERIDGE A. [2019], *The End of Coal ? Planning a « Just Transition » in South Africa*, Stockholm Environment Institute, Stockholm.
- THE JUST TRANSITION RESEARCH COLLABORATIVE [2018], *Mapping Just Transition(s) to a Low-Carbon World*, UNRISD (United Nations Research Institute for Social Development), Genève.

- TIPS [2019], *Analysis of Potential Climate-Change Related Impacts and Vulnerable Groups in Each Value Chain*, Trade and Industrial Policy Strategies, Pretoria.
- UNU-INRA [2019], *Africa's Development in the Age of Stranded Assets*, United Nations Institute for Natural Resources in Africa, Accra.
- VAN DER ELST H. [2012], « 'n Nuwe benadering tot grondhervorming as n ontwikkelingsfaktor in die Suid-Afrikaanse politieke landskap », *Tydskrif vir Geesteswetenskappe*, vol. 52, n° 4, p. 566-580.

IV / Intégration régionale et zone de libre-échange continentale africaine : espoir d'une croissance durable pour l'économie africaine ?

*Julien Gourdon (AFD, chercheur associé CERDI),
Wautabouna Ouattara (université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan)
et Chahir Zaki (université du Caire, Economic Research Forum)*

Entre 2000 et 2015, l'Afrique a bénéficié d'une croissance soutenue portée par une forte vague d'investissements directs étrangers et marquée par un net recul de la pauvreté [Osman, 2020]. Cependant, il restait à intensifier une transformation structurelle, permettant à la fois d'absorber le surplus de main-d'œuvre agricole, de réduire la dépendance du continent aux ressources naturelles et ainsi d'avoir une croissance moins vulnérable. La chute des cours des matières premières depuis 2015 et son effet négatif sur la croissance du continent a réaffirmé cette nécessité. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'accélérer le changement structurel. Parmi eux, l'urbanisation, le développement des infrastructures, mais aussi l'intégration commerciale. Ce chapitre entend examiner les bénéfices potentiels et les défis relatifs à la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui est effective depuis le 1^{er} janvier 2021. S'il est trop tôt pour dresser un bilan, nous nous interrogerons sur la capacité de ce dispositif à soutenir les performances économiques des pays du continent. Après une présentation historique et actuelle de l'intégration commerciale en Afrique, notamment à travers les communautés économiques régionales déjà existantes, nous nous demanderons comment cette communauté économique continentale pourrait faciliter le commerce intra-africain en permettant une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Quels seront les défis à relever pour que la ZLECAf tienne les promesses d'une croissance soutenue et du développement économique ?

L'intégration commerciale en Afrique

Quel modèle de développement de l'intégration commerciale ?

Le modèle de développement commercial que l'Afrique choisira d'adopter est une question d'une importance primordiale. En effet, alors que l'Amérique latine s'est développée à partir d'une stratégie de substitution aux importations et que l'Asie a opté pour une politique axée sur les exportations, l'Afrique devra favoriser une tout autre voie. Puisque le premier modèle s'est révélé peu efficace et que le deuxième est peu adapté à un continent où les capacités exportatrices sont relativement limitées, un modèle fondé sur l'intégration dans les chaînes de valeur apparaît alors comme une option viable et plus facile à mettre en œuvre.

Dans l'économie mondialisée actuelle, les flux commerciaux de produits finaux (destinés aux consommateurs directs) ne représentent que 30 % environ de l'ensemble des échanges de biens et de services. Ainsi, 70 % des échanges internationaux actuels correspondent à des flux de services, de matières premières, de pièces détachées et de composants qui traversent les frontières — souvent à de nombreuses reprises [OCDE, 2013]. Ces produits intermédiaires sont intégrés en bout de chaîne dans des produits finaux, qui sont ensuite expédiés aux consommateurs du monde entier. C'est ce type de commerce que l'on nomme chaîne de valeur mondiale et qui se présente comme une opportunité pour l'intégration du continent africain dans le commerce international.

Tout d'abord, les chaînes de valeur mondiales peuvent donner aux pays la possibilité de s'intégrer dans l'économie mondiale à un moindre coût en ne produisant que certains composants ou en n'accomplissant que certaines tâches. Cela leur permet de profiter de leurs avantages comparatifs tout en diversifiant leurs paniers d'exportations. Ensuite, ces chaînes de valeur mondiales conduisent à un déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les secteurs plus productifs de l'industrie manufacturière et des services, ce qui entraîne une augmentation de la productivité nationale. Enfin, lorsque la capacité de production d'un pays se rapproche des niveaux mondiaux en termes de qualité et d'efficacité, le transfert de technologies et de connaissances — souvent facilité par l'investissement direct étranger — peut aider le pays à dépasser ce seuil et ainsi augmenter la sophistication du produit. Ce passage à des tâches à plus grande valeur ajoutée à l'intérieur d'une même chaîne de valeur peut être l'un des moteurs du développement.

Cependant, des doutes subsistent quant aux avantages offerts par les chaînes de valeur mondiales pour le développement économique, car la participation à ces chaînes de valeur comporte divers risques. Elle accroît généralement la vulnérabilité aux cycles économiques et aux perturbations de l'offre. Aujourd'hui, avec l'incertitude accrue qui règne sur les marchés mondiaux en raison des guerres commerciales et de la pandémie de Covid-19, les décideurs politiques se tournent de plus en plus vers les chaînes de valeur régionales plutôt que mondiales comme vecteurs de la transformation structurelle. En outre, le développement de chaînes de valeur régionales, favorisant l'émergence de « grappes industrielles » en Afrique, constituerait une étape préalable à l'intégration aux chaînes de valeur mondiales de qualité. Les avancées récentes vers des accords commerciaux pancontinentaux en Afrique visent à renforcer le commerce intrarégional et les chaînes de valeur régionales, mais des questions se posent quant à la façon optimale de concevoir ces politiques afin de promouvoir réellement l'industrialisation. D'autant plus si l'on prête attention aux faibles résultats des communautés économiques régionales déjà existantes.

À quoi ressemble l'intégration commerciale aujourd'hui en Afrique ?

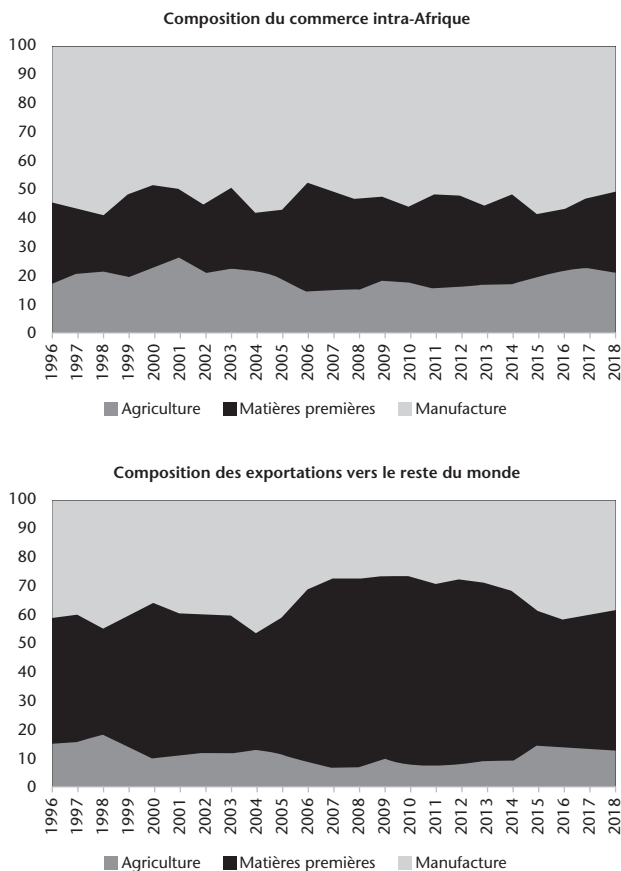
Il est primordial de distinguer le commerce intra-africain de celui avec le reste du monde. Les exportations intrarégionales sont en effet plus diversifiées et ont un contenu technologique plus important que les exportations vers le reste du monde. Les ressources naturelles représentent à elles seules 65 % des exportations africaines vers l'extérieur du continent (graphique 1). D'après le rapport sur l'investissement mondial [Cnuced, 2020], 40 % des investissements directs étrangers en Afrique ciblent les industries liées aux ressources naturelles, principalement dans le secteur minier. Ce dernier est doté d'une faible valeur ajoutée et est intensif en capital, ce qui a empêché le développement des chaînes de valeur mondiales dans le secteur manufacturier. Ceci contraste fortement avec le commerce intra-Afrique qui repose davantage sur les biens manufacturiers pour plus de 50 %, mais aussi agricoles pour près de 20 %.

Il apparaît que les pays africains plus intégrés régionalement présentent un niveau de sophistication des exportations vers la région Afrique plus important (graphique 2a). Ces pays les plus intégrés régionalement ont également développé davantage de commerce intrabranche de biens intermédiaires avec les partenaires du continent (graphique 2b), ce qui est révélateur de la formation de chaînes de valeur régionales.

Graphique 1. Composition du commerce sur 1995-2018

(intra-africain et avec le reste du monde)

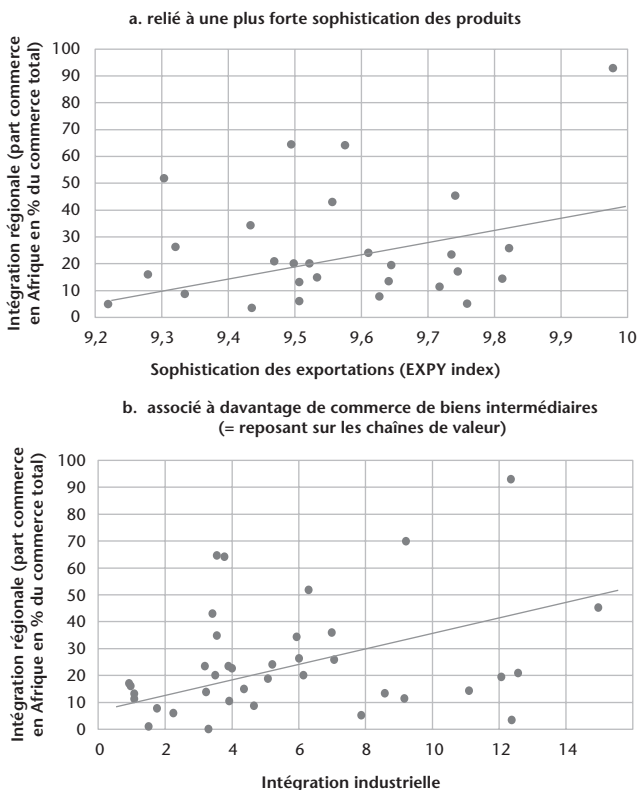
(En %)



Source : calcul des auteurs à partir de la base
World Integrated Trade Solution 2021 (Banque mondiale).

Cependant, le commerce régional en Afrique reste concentré sur des produits peu transformés, de faibles technologies comparativement à d'autres régions du monde. Cela laisse donc moins

Graphique 2. Caractéristiques du commerce intrarégional pour les pays africains en 2018



Note : les points représentent les pays africains et les lignes droites indiquent la corrélation (positive) entre le niveau d'intégration régionale et le degré de sophistication des exportations (à gauche) et le commerce intrasectoriel (à droite). Le niveau de sophistication des exportations par pays est calculé en deux temps : on mesure le revenu moyen par habitant des pays qui exportent le même bien, puis on calcule le niveau de revenu moyen par habitant de l'ensemble des exportations du pays (index EXPY).

Source : calcul des auteurs à partir de la base World Integrated Trade Solution 2021 (Banque mondiale).

Tableau 1. Types d'échanges dans les différentes régions (2018)
(En %)

Commerce régional	Afrique	Asie	Amérique	Europe	Monde
Type de bien échangés					
Primaires	24	15	9	7	9
Transformés	76	85	91	93	91
Types d'échanges					
Inter-industrie	91	72	43	41	42
Intra-industrie	9	28	57	59	58

Source : calcul des auteurs à partir de la base
World Integrated Trade Solution 2021 (Banque mondiale).

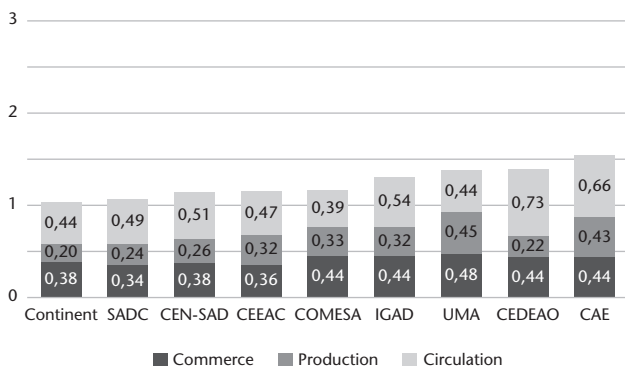
d'opportunité de création de chaînes de valeur régionales (tableau 1). Le commerce intrabranche reste très faible en Afrique, ce qui dénote une faible intégration dans des chaînes de valeur régionales.

Il est également important de noter que les chaînes de valeur augmentent le coût des obstacles tarifaires et non tarifaires. Même lorsque les obstacles au commerce à l'échelle d'une région sont faibles, ils peuvent pénaliser les chaînes de valeur car ils sont cumulatifs. En effet, les entreprises situées en aval de la chaîne doivent payer des droits de douane non seulement sur leurs intrants mais aussi sur la valeur de leurs exportations, ce qui entraîne une augmentation substantielle des coûts de production [OCDE, 2013]. La coopération régionale constitue donc un véritable tremplin pour une meilleure intégration dans des marchés régionaux et mondiaux plus larges et facilite la progression dans les chaînes de valeur.

Historique de l'intégration régionale avant la ZLECAf

L'Afrique a connu une libéralisation commerciale qui ne s'est pas accompagnée d'une intégration régionale conséquente. En effet, selon les données de la Cnuced [2019], le commerce intra-africain (15,5 % du commerce total de l'Afrique) reste faible en comparaison à d'autres continents (60 % en Asie, 68 % en Europe et 54 % en Amérique). Pourtant, le continent africain est caractérisé par la présence de plusieurs communautés économiques régionales (CER). Le Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique (1980) et le traité d'Abuja (1994) prévoyaient la création de communautés économiques régionales, dans l'optique d'une intégration commerciale qui se voulait dans un premier temps régionale pour éventuellement devenir

Graphique 3. Indice d'intégration régionale en Afrique en 2019



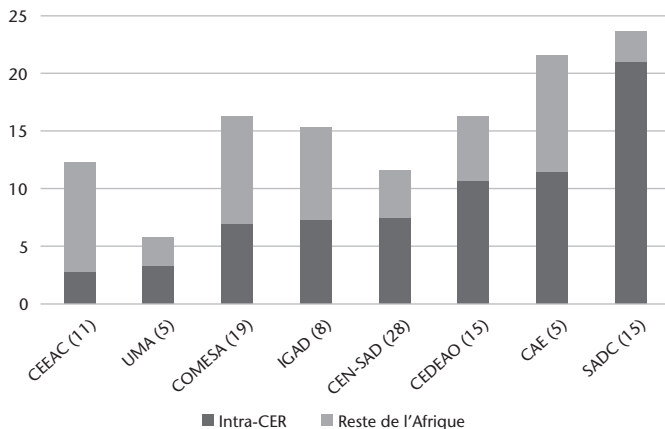
Note : trois niveaux d'intégration ont été retenus (commerce, production et libre circulation des personnes). Chaque composante est évaluée de 0 à 1, 1 indiquant le niveau d'intégration le plus élevé. « Continent » est une moyenne de tous les pays du continent africain.

Sources : calcul des auteurs avec la base IIRA 2021 de la CEA, UA et BAD.

continentale dans un second temps. Leur objectif principal était de faciliter l'intégration économique entre les États membres. Les CER se sont développées de façon autonome si bien que les rôles et structures diffèrent de l'une à l'autre. On en compte huit reconnues par l'Union africaine : la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) au sud, le marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA) au sud-est, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à l'est, l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) au nord, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Malgré toutes ces initiatives de libéralisation commerciale, la majorité des pays restent faiblement intégrés. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Union africaine (UA) et la Banque africaine de développement (BAD) publient conjointement un indice pour mesurer le degré d'intégration et les efforts déployés par chaque pays et chaque région du continent. Il s'agit de l'indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA) qui utilise seize

Graphique 4. Commerce intra-Afrique en 2019
(En % du commerce total)



Source : calcul des auteurs avec les données d'UnctadStat2019 (Cnuced).

indicateurs regroupés en cinq dimensions notées de 0 à 1. Trois dimensions sont particulièrement intéressantes : 1) l'intégration commerciale ; 2) l'intégration productive ; 3) la libre circulation des personnes. Ces éléments sont généralement au cœur des communautés économiques régionales. Un premier constat peut être dressé : relativement au score potentiel maximal, qui est de 3, seule la CAE atteint la moitié de celui-ci (voir graphique 3). Autre enseignement, la plupart des communautés économiques régionales ne présentent pas de score d'intégration significativement plus important que celui établi au sein de l'Afrique tout entière alors que les pays africains ne sont pas encore régis par un accord de libre-échange à l'échelle continentale.

Au niveau de l'intégration de la production, mesurée par la participation des pays aux chaînes de valeur régionales et mondiales, toutes les communautés économiques régionales sont caractérisées par une très faible intégration, exceptée la CAE et l'UMA qui sont légèrement performantes sur cette dimension. La libre circulation est globalement le point fort des schémas d'intégration en Afrique. On la mesure grâce au nombre de pays dont les ressortissants peuvent obtenir un visa et par la signature de protocoles autorisant

la libre circulation entre les pays de l'accord. Ceci reste un aspect crucial pour le développement de la régionalisation des services qui dépend pour beaucoup de cette libre circulation. Enfin, l'intégration commerciale mesurée par les tarifs aux importations et la part du commerce régional dans les exportations est une composante majeure de l'intégration régionale ; les CER les plus performantes sur cet aspect sont également les plus intégrées (graphique 3).

Dès lors, les résultats en termes de flux commerciaux mais surtout de développement de chaînes de valeur régionales ont été faibles. La part moyenne du commerce des pays membres au sein de ces communautés économiques dépasse à peine 10 % pour les plus performantes. Ce taux n'est pas significativement plus important à l'extérieur de la communauté économique que celui du commerce avec les autres pays du continent, à l'exception notable de la SADC (graphique 4).

*Une libéralisation sans réelle intégration régionale :
comment expliquer ces faibles performances ?*

Les raisons de ce bilan mitigé sont multiples. On note un manque de complémentarité et d'échanges intrasectoriels ainsi qu'une insuffisance du développement de réseaux de production régionaux. Ces éléments combinés ont freiné le renforcement de l'intégration régionale. Le déficit d'infrastructures de transport pénalise également les capacités à commercer sur le continent. Toutefois, il faut noter que la majorité des accords commerciaux des CER actuelles se concentraient principalement sur la baisse des tarifs douaniers sans proposer de réduire les autres obstacles au commerce et sans lier la politique commerciale des pays à leur politique industrielle.

Ainsi, ce faible contenu (appelé aussi « profondeur ») des accords des communautés économiques régionales en Afrique est observable à travers la proportion des engagements qui existent au sein de ces communautés sur différents obstacles au commerce international. La plupart des accords régionaux dans le monde comprennent des engagements sur des sujets déjà traités dans le cadre de l'OMC mais sur lesquels les pays membres de l'accord s'entendent pour aller plus loin dans les engagements (OMC +). Cela regroupe les accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, les standards sur les produits (appelés obstacles techniques au commerce), ainsi que sur le commerce des services ou la coopération douanière. Hormis dans la CAE, en Afrique, aucune communauté économique régionale n'a adopté de chapitre spécifique sur l'ensemble de ces sujets pourtant clés pour l'intégration économique.

Tableau 2. **Engagements dans les communautés économiques régionales en Afrique**

Chapitres	CAE	CEDEAO	CEMAC	COMESA	SADC
OMC +	Facilitation des échanges	X	X		X
	Mesures sanitaires et phytosanitaires	X		X	X
	Obstacles au commerce	X			X
	Services	X		X	
Extra-OMC	Droits de propriété intellectuelle				
	Concurrence		X	X	X
	Investissement	X		X	
	Circulation des personnes	X	X	X	X
	Commerce électronique				

Source : auteurs d'après Deep Trade Agreement Database (Banque mondiale).

De même, les engagements sur des sujets qui ne sont pas régis par l'accord de l'OMC mais qui sont déterminants pour l'intégration régionale (extra-OMC), comme les droits de propriété intellectuelle, la concurrence ou l'investissement, occupent désormais une place importante dans les accords de commerce. Cependant, on constate que, en Afrique et hormis sur le chapitre de la concurrence, peu de communautés économiques régionales ont fait l'effort d'intégrer de manière significative ces composantes. Certaines communautés économiques régionales y font référence dans leurs textes, mais ne proposent que des cadres de coopération et n'ont pas de dispositions contraignantes. Aucune des communautés économiques africaines ne s'est intéressée à l'élaboration d'un protocole sur le commerce électronique, pourtant devenu très important en Afrique durant la pandémie de Covid-19. Des protocoles sur le commerce électronique sont désormais présents dans 60 % des accords de commerce signés dans le monde depuis 2014.

La ZLECAf entend prendre en charge les sujets déterminants pour l'intégration dans les chaînes de valeur (OMC + et Extra-OMC), de sorte à ne pas être un simple accord commercial, mais un instrument stratégique pour le développement et l'intégration de l'Afrique.

La ZLECAf, un second souffle pour le commerce intra-africain ?

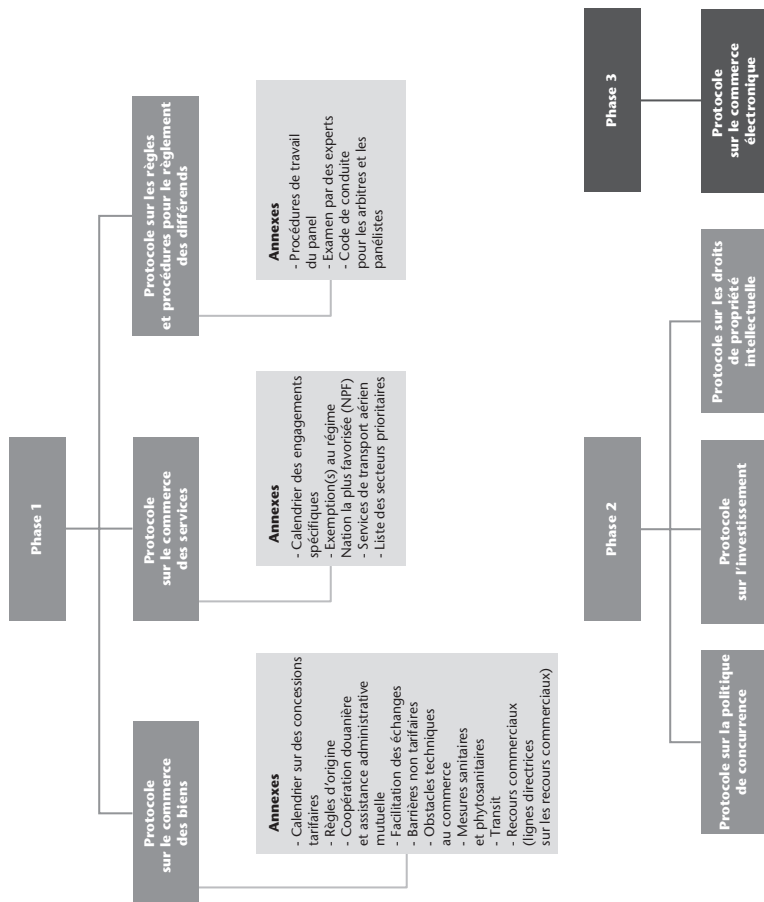
La ZLECAf : une vue panoramique

L'entrée en vigueur de l'accord instituant la ZLECAf s'inscrit dans la continuité des aspirations pour intégrer les marchés africains et faire de l'intégration un vecteur de prospérité et de développement. Elle participe à la consolidation et au renforcement des bases de l'intégration économique, de l'industrialisation et de la transformation structurelle, énoncées par l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La ZLECAf se présente comme un deuxième point d'étape important sur le chemin de l'ambition panafricaine d'une communauté économique continentale déjà évoquée dans le traité d'Abuja de 1994 — le premier étant la création et le développement des communautés économiques régionales. Cette ambition est motivée par plusieurs raisons : la taille du marché (plus d'un milliard d'habitants, avec une classe moyenne en expansion et une urbanisation continue), de potentielles économies d'échelle et des gains de compétitivité.

Le traité d'Abuja avait prévu six phases progressives d'intégration régionale. La première, achevée à la fin des années 1990, visait à renforcer les communautés économiques régionales existantes et à en créer de nouvelles dans les régions qui n'en avaient pas. Une deuxième phase qui est désormais achevée portait sur l'élimination des droits de douane au sein des CER. La troisième phase, en cours, mène à la création dans chaque communauté économique régionale d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière. Elle coïncide avec le lancement de la ZLECAf pour éliminer les droits de douane en son sein. Les prochaines phases seront la création d'une union douanière à l'échelle du continent ; l'élaboration d'un marché commun africain et enfin l'établissement d'une communauté économique africaine avec une union monétaire et un parlement africain.

Le traité instituant la ZLECAf inclut trois phases majeures de négociations (schéma 1). La première consiste en la libéralisation du commerce des biens et des services, ainsi qu'en l'instauration de règles et de procédures de règlement des différends. Ces trois protocoles comportent chacun plusieurs annexes couvrant des disciplines de fond ; en particulier, sur les concessions tarifaires, les mesures et normes facilitant les échanges pour le commerce des biens. Les négociations sur les services portent sur cinq secteurs dits prioritaires : communication, finances, services fournis aux

Schéma 1. Phases de négociation de la ZLECAF



Source : auteurs, à partir des données du secrétariat de la ZLECAF.

entreprises (comptables, juridiques, informatiques ou publicitaires), tourisme et voyage ainsi que les services de transport.

Cette première phase supposée se terminer initialement en décembre 2020 est toujours en négociation à ce jour (décembre 2021). Une deuxième phase qui a commencé en avril 2021 prévoit un protocole des droits concernant la propriété intellectuelle, l'investissement et la concurrence. La troisième phase concerne le protocole sur le commerce électronique et n'a pas encore débuté.

*Développer les chaînes de valeur régionales,
accélérer la diversification des économies : les attendus de la ZLECAf*

La Banque mondiale [2020] estime que s'il est pleinement mis en œuvre, l'accord commercial issu de la ZLECAf pourrait accroître le revenu régional de 7 % et sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté d'ici 2035. Selon cette étude, l'accord entraînerait également des hausses de salaire d'environ 10 %, plus importantes pour les femmes que pour les hommes, et augmenterait davantage le salaire des travailleurs non qualifiés que celui des travailleurs qualifiés. Enfin, les exportations intracontinentales augmenteraient de 81 %, tandis que la progression vers les pays non africains serait de 19 %. Ceci illustre l'effet de création de chaînes de valeur régionales permettant d'asseoir ensuite une plus forte intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

Les secteurs fréquemment cités comme potentiels bénéficiaires de ce nouveau cadre se situent principalement dans l'industrie, puis dans les services et enfin dans l'agriculture. L'agro-industrie pourrait se développer au niveau régional, en particulier si les pays s'accordent sur les normes sanitaires et phytosanitaires. L'émergence du secteur pharmaceutique, apparue nécessaire avec la pandémie de Covid-19, dépendra également du progrès sur le chapitre des normes sanitaires, mais aussi des accords sur le protocole des droits de propriété intellectuelle.

Les attentes sont également importantes dans les cinq secteurs des services inclus dans l'accord et plus particulièrement pour les services aux entreprises, le tourisme, mais aussi les transports. Les résultats dans ces secteurs seront dépendants des progrès sur les annexes de l'accord liées à la libre circulation des personnes et des protocoles d'accord sur l'investissement et le commerce électronique. L'étude de la Banque mondiale [2020] indique que ce serait la demande de services à des fins d'exportation de biens qui devrait davantage progresser et bénéficier le plus de l'instauration de la zone de libre-échange.

Les défis de l'intégration régionale et de la ZLECAf

Néanmoins, à travers l'Afrique, les débouchés sont restreints dans tous les pays, sauf pour une poignée de pays économiquement viables (Afrique du Sud par exemple). Il n'y a donc pas d'autre alternative que de poursuivre sans relâche l'intégration économique, au sein des communautés économiques régionales et dans ce nouveau cadre continental qu'est la ZLECAf.

Un programme de réduction tarifaire peu ambitieux

Afin de susciter un nombre maximal d'adhésions, le traité prévoit une réduction tarifaire étalée sur une très longue période : jusqu'à dix ans pour les pays les moins avancés (trente-trois sur les cinquante-quatre pays signataires) au titre du traitement spécifique et différencié. Surtout, il est prévu que chaque membre puisse exclure des négociations 3 % des biens commercés (sur les 5 200 existants dans la nomenclature). De plus, pour 7 % des biens dits « sensibles », la réduction tarifaire pourra n'intervenir qu'au bout de cinq ans et sur une période pouvant s'étaler jusqu'à treize ans. Ces listes des biens exclus et sensibles étant propres à chaque pays membre, il est probable que ce cadre aboutisse à une part importante de biens échangés sur le continent qui ne seront pas assujettis à des préférences tarifaires.

La conséquence directe de ces dispositions sera que les effets sur le commerce des biens ne se matérialiseront pas immédiatement. Il ne sera pas observé d'augmentation significative à court terme du commerce intra-africain de marchandises. Cela risque de décourager les États membres qui souhaitent voir des résultats tangibles rapidement. Obtenir des concessions substantielles sur le commerce des services ou l'e-commerce apparaît alors vital. Ce dernier pourrait donner l'élan nécessaire à cet agenda ZLECAf lors des premières années de mise en œuvre.

Le « trilemme » de l'intégration régionale ou la difficile compatibilité des objectifs de la ZLECAf

L'agenda UA 2063 porte en lui trois objectifs difficilement compatibles pour la mise en place de la ZLECAf. Ces trois objectifs sont une intégration profonde, une large adhésion de pays et une solidarité panafricaine. Cela forme ce que de Melo et ses collaborateurs [2020] appellent le « trilemme » de l'intégration régionale en Afrique. En effet une intégration profonde, qui

Tableau 3. Modalités de la libéralisation tarifaire dans la ZLECAf

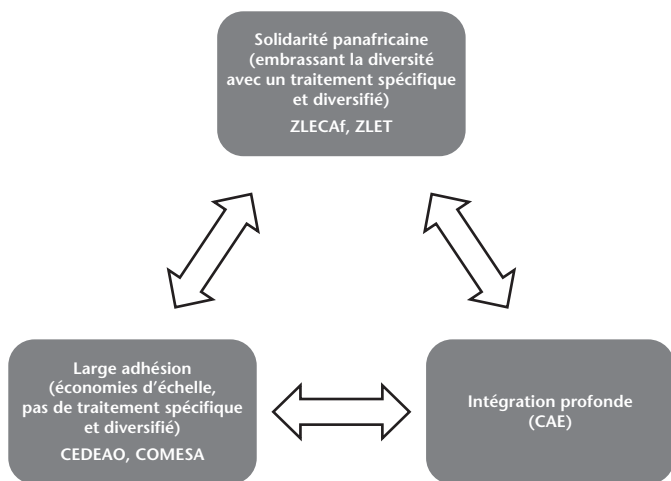
	Pays les moins avancés (PMA)	Non-PMA
Libéralisation complète	90 % des lignes tarifaires Réduction progressive sur 10 ans	90 % de lignes tarifaires Réduction progressive sur 5 ans
Produits sensibles	7 % des lignes tarifaires Réduction progressive sur 13 ans (les tarifs actuels peuvent être maintenus durant les 5 premières années ; la réduction progressive commence dès la 6 ^e année)	7 % des lignes tarifaires Réduction progressive sur 10 ans (les tarifs actuels peuvent être maintenus durant les 5 premières années ; la réduction progressive commence dès la 6 ^e année).
Produits exclus	3 % des lignes tarifaires	3 % des lignes tarifaires

Source : auteurs, d'après le secrétariat de la ZLECAf.

permettrait de maximiser les bénéfices de l'intégration, nécessite de s'accorder sur des chapitres de négociations qui ne sont pas couverts par l'OMC (extra-OMC), tels que la mobilité des personnes, la concurrence ou les droits de propriété intellectuelle. Cela requiert un niveau de confiance plus facilement atteignable avec un petit nombre de partenaires. De plus, l'Afrique étant un continent particulièrement divers dans de nombreuses dimensions (ethnolinguistique, religieuse et écologique), cela complexifie l'intégration économique à une échelle continentale dans le but de tirer profit des économies d'échelle et d'aboutir à la création tant attendue de clusters régionaux de production. L'exploitation maximale de ces économies d'échelle nécessite également d'éliminer toute fragmentation dans ce large marché et de s'assurer que les mêmes règles s'appliquent à tous. Cependant, la mise en place d'un traitement spécifique et différencié pour les pays les moins avancés au titre de la solidarité panafricaine entraîne au contraire une segmentation des marchés.

Le schéma 2 montre que la ZLECAf ne pourra pas reposer simultanément sur les trois *vertex* et restera un compromis entre un marché plus large (qui réduit les coûts de production), une intégration en profondeur (pour réduire un maximum d'obstacles au commerce) et les marchés plus étroits (qui résultent de la diversité des pays). On observe déjà ces difficultés au travers de

Schéma 2. Le trilemme de l'intégration régionale en Afrique



Source : auteurs, à partir de Melo et al. [2020].

la zone de libre-échange tripartite (ZLET) engagée en 2015 et qui tente d'harmoniser les positions divergentes des trois accords SADC, CAE et COMESA.

Acquis et harmonisation des communautés économiques régionales

L'agenda d'intégration régionale ayant été lancé il y a presque trente ans, plusieurs pays de l'Union africaine adhèrent à des organisations sous-régionales qui sont des unions douanières et qui comprennent donc un niveau d'intégration supérieur à celui de la zone de libre-échange (elles incluent notamment un tarif extérieur commun). Ces organisations sont la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Selon l'article 19(2) de la ZLECAf, ces organisations maintiennent leur degré d'intégration : « Les Communautés économiques régionales et autres accords régionaux tels que les unions douanières qui ont atteint un degré d'intégration plus

profond que celui négocié dans cet accord maintiendront ce degré d'intégration plus profond entre eux. » Les pays membres de la CAE par exemple continueront à commercer entre eux sous le régime CAE alors qu'ils commerceront avec les autres partenaires africains sous le régime ZLECAf. Pour que l'objectif affiché de profiter des économies d'échelle sur l'ensemble du continent soit atteint, il faudra toutefois que les CER harmonisent leurs règles de fonctionnement pour être au maximum en cohérence avec celles de la ZLECAf.

Trois exemples relatifs aux obstacles à la frontière ou au-delà de la frontière illustrent cette nécessité. Tout d'abord, les *règles d'origine* qui déterminent la transformation nécessaire qu'un produit doit subir dans le pays partenaire pour être considéré comme originaire de celui-ci et obtenir la préférence tarifaire négociée dans l'accord. Elles sont assimilées à des barrières au commerce. La ZLECAf a adopté le cumul total qui prévoit qu'une règle d'origine est satisfaite si toutes les transformations cumulées, réalisées successivement dans deux ou plusieurs pays d'une zone, constituent une transformation suffisante pour que le produit soit considéré comme originaire de la zone et bénéficie ainsi du tarif ZLECAf. Afin que les pays puissent utiliser cette option, il serait souhaitable que les règles soient le plus identiques possible entre les communautés économiques régionales et la ZLECAf.

Lorsque la ZLECAf aura adopté des mécanismes d'harmonisation ou de reconnaissance des *mesures sanitaires et phytosanitaires* ou des standards souvent qualifiés d'obstacles au libre-échange, ces mesures devront également être homogènes avec celles appliquées dans les CER. Cet agenda d'harmonisation des communautés économiques régionales sera aussi nécessaire à la suite de l'adoption d'un *protocole sur la concurrence* au sein de la ZLECAf. En effet, les communautés économiques régionales s'étant développées de façon autonome, six d'entre elles (CAE, CEDEAO, COMESA, SADC CEMAC et UEMOA) proposent des règles de concurrence différentes.

L'obstacle du manque de complémentarité entre les économies africaines

Au sein de plusieurs blocs régionaux, la plupart des pays offrent souvent les mêmes types de produits. Il manque alors de pays pouvant servir de base industrielle capable d'absorber les matières premières venant des économies voisines et ainsi permettre la création de chaînes de production régionales. Les

indices de complémentarité¹ sur les biens échangés montrent que le niveau pour la ZLECAf (0,26) sera équivalent à ceux dans la CEDEAO (0,25), la CAE (0,28) ou le COMESA (0,29), loin de ce qu'il était pour l'ASEAN (0,35) ou l'Union européenne (0,42) lors de leurs établissements respectifs.

Cet obstacle sera donc à nouveau important pour la ZLECAf. Le temps que le développement industriel soit effectivement rendu possible grâce à l'accord, les premières augmentations d'échanges de biens ne devraient pas être importantes en raison de cette similarité dans les paniers d'exportation. Ce n'est qu'après le développement d'un processus de production régionale avec des échanges de biens intermédiaires que les effets sur le commerce se matérialiseront. La communauté des pays membres de la ZLECAf compte donc sur l'accord dans les services et également sur le protocole e-commerce pour rapidement assister à la création de nouveaux flux de commerce.

Conclusion

La mise en place de la ZLECAf créera des gagnants et des perdants au sein de chaque pays et entre les différents États membres. Un mécanisme de compensation est prévu, mais rien n'est encore élaboré. Nul doute que de la mise en place effective de cet accord dépendra la satisfaction des États membres vis-à-vis de ce mécanisme. Le secrétariat de la ZLECAf anticipe déjà de proposer de l'assistance auprès de chaque État membre pour établir des politiques d'accompagnement afin d'offrir des compensations à ceux qui bénéficieront le moins de cet accord. Cela sera nécessaire afin d'éviter des blocages des pays signataires.

Et, surtout, les ambitions suscitées et les aspirations énoncées par la ZLECAf ne peuvent se concrétiser sans une vraie transformation structurelle — inclusive — des économies africaines. Il faudra d'autres réformes et des politiques d'accompagnement en lien avec les Objectifs de développement durable au niveau continental et national (infrastructures, transformation numérique, énergie renouvelable, genre, éducation) afin que la ZLECAf serve

1. Cet indicateur compare le profil d'exportation d'un pays au profil d'exportation des pays d'une communauté économique régionale. Il représente la valeur absolue totale de la différence entre la part des importations et la part des exportations des pays à l'étude par rapport à la région, divisée par deux.

effectivement à la transformation structurelle en faveur d'une plus grande productivité, d'une meilleure croissance et de création d'emplois décents, entre autres.

Repères bibliographiques

- BANQUE MONDIALE [2020], *The African Continental Free Trade Area. Economic and Distribution Effect*, Washington, DC.
- CNUCED [2019], *Key Statistics and Trends in Regional Trade in Africa*, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, Nations unies, Genève.
- [2020], *Rapport sur l'investissement dans le monde 2020*, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, Nations unies, Genève.
- MELO J. DE, SOLLEDER J. M. et SORGHU Z. [2020], « Market integration across Africa progress and challenges ahead », *African Development Bank Working Paper*, n° 342.
- MELO J. DE et TWUM A. [2021], « Prospects and challenges for supply chain trade under the Africa continental free trade area », *Journal of African Trade*.
- OCDE [2013], *Trade Policy Implications of Global Value Chains*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- OSMAN Y. [2020], « Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique et de ses régions », in AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, *L'Économie africaine 2020*, La Découverte, « Repères », Paris.
- UNECA [2019], *L'État de l'intégration en Afrique IX : prochaines étapes pour la ZLECAf*, Nations unies/Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba.

V / La réduction des inégalités de genre dans le parcours de réussite socioéconomique des femmes à Ouagadougou

Jean-François Kobiané
(université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou),
Bilampoa Gnoumou-Thiombiano
(université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou),
Anne Calvès (université de Montréal)
et Serge Rabier (AFD)

Les inégalités de genre relèvent de représentations et de processus socialement et culturellement construits qui assignent des rôles et des positions inégalitaires en fonction du sexe. En 2021, selon le *Global Gender Gap Report* du World Economic Forum, mesurant les écarts relatifs entre les femmes et les hommes dans quatre domaines clés (santé, éducation, économie et politique), le Burkina Faso se situait à la 121^e position d'un classement comprenant 144 pays. Dans ce pays, les structures sociales traditionnelles conservatrices restent fortes et les crises sécuritaires fragilisent encore davantage les plus vulnérables, dont les femmes font partie. Ce chapitre se propose, à partir d'une enquête quantitative et qualitative réalisée à Ouagadougou (voir encadré 1), d'analyser les ressorts de la réussite socioéconomique des femmes et ses interférences avec les inégalités de genre.

Cette étude a non seulement permis de dresser un tableau des contraintes et des défis qui jalonnent les parcours des femmes, mais aussi d'en dessiner les évolutions possibles. Elle fait d'ailleurs écho au *Rapport analytique de la situation de l'autonomisation économique des femmes en Afrique*, publié par le Réseau des femmes élues locales d'Afrique (Refela), qui rappelle que « la forte concentration des femmes dans l'informel et la persistance des inégalités, basées sur le sexe dans l'économie formelle, engendrent de nombreuses contraintes, que subissent ces dernières » [Refela, 2020].

Encadré 1. Présentation de l'enquête sur les trajectoires de réussite socioéconomique à Ouagadougou

L'Institut supérieur des sciences de la population (université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou) et le département de sociologie de l'université de Montréal ont réalisé une recherche qualitative et quantitative dans la capitale burkinabè d'avril 2019 à février 2020, afin de comprendre les trajectoires de réussite socioéconomique des femmes et des hommes.

L'enquête qualitative a reposé sur une trentaine d'entretiens semi-structurés auprès de personnes-ressources intervenant dans le domaine de la promotion du genre, de l'emploi et de la famille à propos de leur conception de la réussite socioéconomique, mais aussi auprès d'hommes et de femmes ayant « réussi » sur le plan professionnel (hauts cadres de l'administration publique ou internationale), économique (entrepreneuriat, petits

commerces, petites et moyennes entreprises...) et politique (gouvernement, parlement, partis politiques). Outre les entretiens individuels, des discussions de groupe (*focus group*) ont été organisées dans les quartiers formels (centraux et périphériques), ainsi que dans les quartiers dits informels (périphériques) communément appelés « non lotis », dans le but de prendre en compte la diversité socioéconomique de la ville.

Une enquête quantitative, menée par la suite, a donné lieu à la réalisation de 1 771 biographies individuelles de femmes âgées de 20 à 59 ans et de 1 597 biographies individuelles d'hommes âgés de 25 à 64 ans, à partir d'une dizaine de modules : les caractéristiques et origines familiales, les diverses trajectoires de vie (résidence, scolarité, activité économique, participation à la vie associative, union conjugale, parcours génésique, participation aux dépenses, rôles communautaires, propriété, travail domestique et conciliation travail/vie familiale), ainsi que les opinions sur la condition féminine au Burkina Faso.

La réussite socioéconomique : un concept variable

Une acception différente de la réussite et de la question de genre en Afrique et en Occident

Dans la capitale burkinabè, où l'accès à l'éducation se généralise aussi bien pour les hommes que pour les femmes et où les femmes accèdent de plus en plus à l'activité moderne (voir *infra*), on peut s'interroger sur les leviers qui permettent aux femmes, malgré les contraintes auxquelles elles font face, de se frayer des chemins de réussite sociale et économique. Au préalable, il convient de rappeler que le concept de réussite socioéconomique des femmes révèle deux acceptions différentes suivant qu'il est employé dans le contexte occidental ou dans celui des pays en développement.

Dans le contexte occidental, la question des inégalités de genre pour l'accès à l'éducation et à la formation, et cela même à des niveaux d'éducation élevés, a laissé la place aux questions d'inégalités de traitement salarial entre hommes et femmes sur le marché de l'emploi, à la réussite des femmes dans le monde entrepreneurial ainsi qu'à leur accès aux sphères de décision dans les entreprises. Dans les pays en développement, ce sont les mécanismes d'autonomisation des femmes à travers l'éducation, l'accès aux ressources économiques comme le crédit et la terre ainsi que leurs opportunités d'entrée sur le marché de l'emploi qui en sont les marqueurs, et la réussite socioéconomique y est rarement définie en tant que telle.

Lorsqu'on y fait référence, la réussite socioéconomique est sous-entendue comme l'autonomie économique des femmes ou leur pouvoir de décision dans leur parcours de vie. Ainsi, la réussite économique des femmes repose sur la possibilité qui leur est laissée de choisir une occupation et un lieu de vie, de décider de se marier ou pas et, si oui, avec qui, d'avoir ou non des enfants, et si oui combien, de se déplacer sans contraintes [Moghadam et Senftova, 2005]. Dans un contexte comme celui de l'Afrique subsaharienne, où le poids des traditions, l'influence de la famille au sens large et de la communauté sont encore prégnants, les canons de la réussite devraient être examinés au-delà de la dimension purement économique afin de prendre en compte d'autres dimensions telles que la reconnaissance sociale, l'appui aux autres membres de la famille ainsi que les réalisations communautaires. En outre, l'appréciation subjective faite par la personne elle-même de sa réussite ou non dans son parcours de vie est aussi à prendre en compte.

Réussir, une question de perception individuelle et collective

Le discours dominant des femmes et des hommes interrogés est que la réussite renvoie à la capacité de se prendre en charge et d'entretenir sa famille, sans avoir à solliciter l'aide d'une personne extérieure. Réussir, c'est ainsi pouvoir faire face à ses « besoins fondamentaux » comme avoir un logement correct, se nourrir, payer la scolarité de ses enfants et répondre aux besoins vitaux de sa famille. La réussite, c'est simplement avoir les moyens de vivre décemment. Elle dépend aussi du contexte social de référence et ne peut se définir de la même manière pour une femme en milieu urbain ou en milieu rural. En milieu rural, c'est le fait d'avoir accès aux services sociaux de base et d'avoir une activité génératrice de revenus qui sont synonymes de réussite.

En milieu urbain, cela s'accompagne en plus d'une possession d'objets matériels que l'on peut afficher.

Au-delà de la satisfaction de ses besoins dits fondamentaux, réussir c'est aussi pouvoir s'affirmer socialement et/ou être perçu comme quelqu'un qui compte dans sa communauté, qui apporte une contribution et qui est une référence morale reconnue. Ainsi, réussir financièrement et ne pas être intégré dans sa communauté est perçu comme un non-achèvement. Ce type de réussite est préférable à une réussite perçue comme fondée uniquement sur l'argent. Toutefois, il y a des inflexions récentes en particulier chez les plus jeunes qui, plus exposés à la « modernité », ont plus de mal à dire qu'ils ont réussi et pour qui la réussite renvoie à une dimension matérielle plus marquée, liée aux signes extérieurs de richesse :

Si on dit que quelqu'un a réussi, c'est comme une personne qui possède des étages, qui circule avec un véhicule de luxe. C'est quand tout le monde parlera que la maison d'untel est bien construite, que sa voiture est très luxueuse, que ses affaires marchent, qu'il vient de payer une V8 [de type véhicule utilitaire sportif — SUV] pour sa femme.

(Homme, 39 ans, commerçant, non scolarisé)

La famille, le marqueur social de la réussite

Les marqueurs de la réussite, sur le plan social, se définissent essentiellement par le fait d'avoir fondé une famille et d'avoir eu des enfants que l'on mène vers la réussite. Il ressort ainsi des discours que le marqueur le plus transversal à tous les milieux sociaux reste la réussite de l'éducation de ses enfants (scolaire et professionnelle) afin qu'ils « prennent la relève des parents », ou tout au moins qu'ils puissent « les assister dans leurs vieux jours ». De manière générale, il n'y a pas une séparation nette entre la définition de la réussite chez les hommes et chez les femmes. Si le mariage et la maternité sont très présents dans les discours concernant les femmes, les hommes sont aussi jugés sur leur capacité à pouvoir fonder une famille :

[La réussite], c'est quand tes enfants vont réussir à l'école, ils vont commencer à travailler et venir t'aider, peut-être à ce moment tu peux dire qu'untel a réussi.

(Femme, plus de 45 ans,
discussion de groupe avec des femmes au foyer)

Les marqueurs principaux de réussite demeurent donc le mariage et la parentalité. Sans cela, toutes les autres réalisations ne sont pas visibles ou comptabilisées comme faisant partie de la réussite. Ainsi, non seulement la femme se doit de faire des enfants, mais elle doit les élever de sorte qu'ils ne « tournent pas mal » en grandissant. D'ailleurs, c'est aussi parce que la femme aura bien éduqué ses enfants que, plus tard, elle pourra profiter de leur propre réussite, étant donné que la sienne n'est valorisée qu'à travers celle de ses enfants :

La réussite de la femme, c'est quand les enfants vraiment se suffisent. Oui, il y a la joie dans ta famille. Quand la famille est en bonne santé, quand la famille a au moins le minimum, c'est la réussite. Par exemple, si la maman réussit et que les enfants sont des délinquants, où est sa réussite ? Une femme ministre avec des délinquants, elle a réussi ? Non, elle n'a pas réussi.

(Femme, plus de 45 ans,
discussion de groupe avec des femmes au foyer)

Par ailleurs, l'une des conditions importantes pour la réussite des femmes tient à ce qu'elles soient soutenues par leurs familles, d'abord par les parents, pendant l'enfance et l'adolescence, durant la scolarisation, puis par le conjoint. Toutefois, l'insertion dans les réseaux de sociabilité extra-familiaux n'en demeure pas moins essentielle en ce qu'elle permet aux femmes de se former, d'accéder à toutes sortes d'informations en matière de santé, d'éducation, de débouchés pour leurs activités artisanales ou commerciales. Ce sont des lieux d'appui à l'entraide et à la promotion des femmes (voir *infra*). Ces réseaux constituent des espaces qui leur permettent d'acquérir des compétences, comme se former au leadership, saisir des opportunités d'emploi, bénéficier de conseils dans un environnement de personnes plus qualifiées et plus ouvertes qu'au sein des structures familiales.

Le travail, générateur de revenu et enjeu central de la réussite

Une nécessité reconnue par les femmes et par les hommes

Tout en rappelant la nécessité pour les hommes de travailler, car ils ont traditionnellement le « devoir » de prendre leur famille en charge, les hommes et les femmes interviewés au cours de

cette enquête sont unanimes sur le fait que, de nos jours, les femmes doivent également travailler pour contribuer aux besoins du ménage et ainsi faire face à l'élévation du coût de la vie, aux aléas du sort ou encore pour prendre en charge des ascendants. Les données de l'enquête quantitative confirment les propos recueillis lors des entretiens et montrent que la quasi-totalité des femmes (98 %) comme des hommes (95 %) estiment qu'il est important qu'une femme mariée ait une activité génératrice de revenus. Une majorité de femmes (73 %) et d'hommes (72 %) déclarent même qu'il est acceptable qu'une femme gagne davantage d'argent que son mari. De plus, signe d'une certaine implication citoyenne, l'utilité du travail est revendiquée non seulement d'un point de vue microéconomique (pour sa famille), mais aussi du point de vue macroéconomique (pour le développement du pays).

Bien que l'importance de l'emploi des femmes soit unanimement reconnue au cours de cette enquête, la quasi-totalité des hommes interrogés soulignent du même souffle l'importance du maintien de la division sexuelle des tâches au sein du foyer, quel que soit le statut professionnel de la femme. Pour eux, même si la femme travaille, elle doit aussi assumer convenablement le rôle qui lui est socialement dévolu, notamment les tâches domestiques dans l'espace dit reproductif. Ce travail effectif (et non rémunéré) entre en concurrence, au niveau du temps, de l'énergie et des ressources qu'il faut y consacrer, avec l'investissement et la participation des femmes au travail rémunéré. Cela limite leurs choix concernant leur participation au marché de l'emploi. S'il n'empêche pas le développement d'activités informelles, le fardeau des tâches domestiques reste en revanche un obstacle majeur à l'accès des femmes à un emploi formel.

Les hommes expriment par ailleurs une forme d'angoisse sociale devant le risque de voir les femmes abandonner le foyer domestique lorsqu'elles réussissent dans l'espace public. Pour eux, de toute façon, les femmes ont moins d'opportunités d'emploi que les hommes (sauf pour les emplois de la fonction publique) et beaucoup justifient cet état de fait par plusieurs raisons : les femmes sont physiquement faibles et peu aptes à occuper certains emplois ; du fait de la maternité, elles sont moins disponibles que les hommes ; elles font parfois face à des harcèlements moraux, physiques, voire sexuels, pour obtenir un emploi ou s'y maintenir.

Enfin, même si la nécessité du travail des femmes fait consensus, tous et toutes (même chez les plus jeunes) affirment qu'il est impossible pour une femme de mener une activité génératrice de revenus sans l'accord de son mari. Même lorsqu'une femme

exerce déjà une activité, quand elle se marie il arrive parfois que son mari lui interdise de poursuivre son activité :

Il y aura une difficulté. Si le mari ne donne pas son accord, elle sera confrontée à beaucoup d'obstacles. Il y aura beaucoup de disputes à la maison. Et quand l'atmosphère à la maison n'est pas agréable, psychologiquement elle sera déstabilisée. C'est difficile pour elle de se concentrer sur ce qu'elle va faire [au travail].

(Homme, 36 ans, niveau d'instruction supérieur,
autorité administrative)

*Le poids des représentations religieuses, sociales, juridiques
et historiques*

Interdits religieux, tabous sociaux, différences des sexes, rapports sociaux de pouvoir, répartitions des ressources ont universellement construit, justifié et perpétué les inégalités de genre. Dans la capitale burkinabè, la remise en cause de cette répartition inégale des tâches domestiques, qui rend difficile une pratique professionnelle pour les femmes, reste marginale et les femmes considèrent qu'il n'y a, de fait, pas de partage des tâches et qu'elles sont encore assignées aux travaux ménagers, même lorsqu'elles exercent un emploi. Elles soulignent la persistance des mécanismes de résistance sociale comme l'influence de l'entourage qui conduit très souvent les hommes qui acceptent de faire des tâches ménagères pour accompagner leurs conjointes à arrêter. Elles considèrent d'ailleurs que cela aboutit souvent à fragiliser la cohésion des couples :

... Il aimait sa femme, ils avaient d'abord une P50 [motocyclette], donc il emmenait sa femme au marché et quand sa femme a eu un enfant, lui, il prenait le panier et allait au marché... La société ne veut pas voir une femme s'épanouir, et quand un homme se bat pour que sa femme s'épanouisse, il est traité de tous les noms, c'est triste il faut que vous [les gens] changiez.

(Femme, 44 ans, niveau d'instruction supérieur,
agent de bureau)

De fait, l'analyse qualitative révèle que la conciliation des charges domestiques et de l'activité économique correspond davantage à une « préoccupation » féminine que masculine. En effet, à la question « comment les femmes qui travaillent en dehors du ménage arrivent-elles à concilier le travail domestique et leur

activité rémunérée ? », la majorité des hommes interviewés ont répondu qu'il s'agissait d'une question à adresser aux femmes, démontrant ainsi qu'ils ne se sentaient pas concernés. Par ailleurs, la conciliation du travail domestique et d'une activité extérieure rémunérée est perçue avant tout comme une simple question d'organisation (et non l'expression de rapports inégalitaires de pouvoir) qui reste à l'initiative et sous la responsabilité des femmes en leur imposant d'être prévoyantes et d'anticiper ce qu'elles doivent faire.

Malgré quelques avancées, il reste donc des représentations et des attitudes à dépasser. En effet, les maris, dans la très grande majorité des cas, restent déterminants dans la possibilité pour les femmes de concilier travail et vie familiale : s'ils collaborent et acceptent une forme, même inégale, de partage des tâches domestiques, les choses sont facilitées. Sinon c'est une situation de blocage, voire de conflit ouvert, qui risque de survenir, comme pour ces maris qui refusent la nourriture préparée par les domestiques :

Ça peut arriver parce qu'il y a des hommes qui ne veulent pas manger la nourriture des domestiques aussi, donc tu [la femme] es obligée de préparer. Si vous ne vous entendez pas, toi aussi tu prépares.

(Femme, plus de 45 ans,
discussion de groupe avec des femmes au foyer)

Toutes les femmes qui sont confrontées à cette situation de cristallisation des conflits autour de la question des repas adoptent alors une stratégie de conciliation en se levant très tôt pour commencer le travail domestique avant de partir pour leur travail rémunéré à l'extérieur du foyer. L'anticipation dans la préparation de la nourriture et les autres charges domestiques est une pratique qui devient courante et augmente la charge mentale des femmes. Finalement, ce sont les femmes qui se sacrifient en abandonnant certaines initiatives et activités pour « préserver leur foyer ». Les effets de l'exercice d'une activité génératrice de revenus sur la relation au sein du couple sont réels. Des activités peuvent retenir les femmes hors du foyer le soir et au-delà de certaines heures. La tenue des kiosques et des restaurants est souvent citée comme une activité impactante. Au-delà de 21 heures, les hommes interviewés acceptent difficilement que leur femme poursuive ses activités économiques par exemple.

Pour les jeunes femmes de l'étude qui occupent des postes à haute responsabilité, le plus difficile dans la poursuite de leur

parcours professionnel est également la conciliation entre la vie de famille et le travail. C'est surtout la maternité qui constitue l'élément le plus handicapant pour ces femmes. Face à l'impératif qu'elles ont d'assumer pleinement leur vie familiale pour pouvoir réussir leur vie professionnelle, ces jeunes femmes travaillent sans relâche pour satisfaire à la fois aux obligations du travail et aux assignations de la sphère domestique, tout en donnant des gages à leurs époux pour montrer qu'elles n'ont pas « sacrifié » leur foyer au profit de leur carrière. Malgré leur réussite objective, elles ont parfois un sentiment d'inadaptation sociale, voire d'illégitimité (le syndrome de l'imposteur) pour répondre aux exigences de leur fonction. Il ressort des discours que certaines femmes ont eu du mal à reconnaître et à verbaliser leur réussite. Les données de l'enquête quantitative le confirment : même les femmes qui occupent des emplois formels lucratifs sont peu nombreuses à clairement estimer avoir réussi sur le plan professionnel (16 %), tout comme leurs homologues masculins (17 %) d'ailleurs. Les hommes à haut profil interviewés ont tous reconnu ne pas être impliqués dans les activités domestiques et, si cela avait été le cas, cela aurait perturbé leur travail. Toutefois, dans ces catégories sociales supérieures, quelques témoignages semblent indiquer de timides tendances d'implication des hommes pour les soins aux enfants et l'accomplissement de quelques charges domestiques :

J'ai quand même un mari très formidable. Ça, il faut le dire, hein. Tout ce que j'ai à mon actif c'est grâce à lui, parce que franchement ça ne peut pas être comme on veut, mais au moins s'il y a le minimum, il faut savoir remercier le Seigneur. Parce que, moi, mes enfants, s'il est là, c'est lui qui les dépose [à l'école]. Parfois, je me lève le matin très tôt, je les réveille, c'est lui qui prépare le petit déjeuner !

(Femme, 36 ans, niveau d'instruction supérieur,
haute fonctionnaire dans un ministère)

Le rôle clé des mères dans la réussite socioéconomique de leurs filles

Pour les personnes identifiées dans l'enquête comme ayant des parcours singuliers en matière de réussite socioéconomique (haute fonction publique, organisations internationales, parlement, secteurs du commerce, de l'industrie et de la banque), le facteur le plus important est le rôle joué par les mères, notamment dans les familles modestes. Ce sont elles qui ont voulu — parfois après d'âpres discussions avec le père — puis permis, accompagné et

financé la scolarisation de leurs enfants et par conséquent leur réussite scolaire. C'est aussi un frère ou une sœur du père ou de la mère, sollicité par la mère, qui sera tuteur ou tutrice des enfants scolarisés afin de leur garantir gîte et sécurité pendant les années de lycée. La grande détermination des mères à scolariser leurs enfants, y compris les filles, alors qu'elles-mêmes étaient pour la plupart analphabètes, est soulignée comme un désir de revanche sur la vie. Pour celles et ceux qui ont été à l'école et qui ont fait de longues études, elles et ils ont souvent été de brillants élèves, des premiers de la classe pour qui les bourses scolaires ont joué un grand rôle.

Les données de l'enquête quantitative confirment les progrès observés dans l'accès à l'éducation, notamment chez les femmes, au cours des dernières décennies au Burkina Faso, comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest [Unesco, 2020]. Parmi les femmes, la proportion d'enquêtées ayant fréquenté l'école a en effet presque doublé entre la génération la plus âgée (les 50-59 ans) et la génération la plus jeune (les 20-29 ans), passant de 42,4 % à 80,2 %. Toutefois, les hommes sont plus nombreux que les femmes à atteindre les niveaux d'instruction secondaire et supérieure : si respectivement 11,5 % et 17,9 % des hommes ont atteint le niveau secondaire et supérieur, ce sont seulement respectivement 9,5 % et 9,6 % des femmes qui ont atteint ces niveaux d'instruction. Même s'il reste nettement inférieur à celui des hommes, l'accès à l'éducation supérieure s'est également significativement accru chez les femmes au fil des générations, passant de 3,3 % à 14,9 % en l'espace de quatre générations.

Il ressort de l'enquête quantitative que la majorité des femmes et des hommes ont des niveaux d'instruction supérieurs à ceux de leurs mères. Si cette mobilité scolaire et ces meilleurs niveaux de scolarisation des enfants comparativement à celui de leurs parents concernent une proportion plus grande d'hommes (72,1 %) que de femmes (59,9 %), il convient de noter que, pour les femmes, la mobilité scolaire est plus forte de la mère à la fille (62,3 %) que du père à la fille (50,6 %). Cependant, si, parmi les adolescents et jeunes, on note une nette réduction des inégalités de genre dans l'accès au primaire et post-primaire (les offres d'éducation, d'apprentissage et de formation disponible, hors enseignement secondaire), d'importants efforts restent à faire dans le secondaire et le supérieur.

Les conditions des femmes : entre subordination persistante et autonomisation grandissante

Des pesanteurs socioculturelles encore largement acceptées

L'enquête qualitative a montré que les femmes à Ouagadougou sont confrontées à des conditions matérielles difficiles, liées à une triple assignation : à leur rôle reproductif, à leur rôle productif ainsi qu'à leur rôle social et communautaire. Ces attributions recouvrent respectivement les travaux domestiques en lien avec la procréation, les activités rémunératrices à l'extérieur du foyer et les interventions d'entretien et d'animation de la communauté. Toutefois, la possibilité pour les femmes de travailler et de parvenir à un certain degré de réussite socioprofessionnelle, et considéré comme tel, ne semble pas encore avoir débouché, pour la très grande majorité d'entre elles sur une redistribution des charges et des responsabilités domestiques, ni sur une valorisation de leur contribution à l'amélioration de la situation du ménage. En effet, ces responsabilités multiples n'offrent pas pour autant un statut social valorisé aux femmes. Celui-ci n'est reconnu principalement que dans la limite de leur rôle d'épouses et de mères alors même qu'il les maintient dans une situation d'infériorité et de vulnérabilité que vivent les personnes déracinées puisque les femmes sont toujours considérées comme étrangères, tant dans leur famille d'origine que dans la famille du mari, une fois mariées. Le statut de la femme au sein du couple apparaît clairement comme subordonné et ce statut d'infériorité sociale est accepté tant par les hommes que par les femmes elles-mêmes. La majorité des femmes (67 %) et des hommes (65 %) ayant participé à l'enquête quantitative à Ouagadougou reconnaissent d'ailleurs que les rapports hommes-femmes au Burkina Faso sont inégalitaires. Cette différence de statut est inculquée dès le jeune âge à travers l'éducation des enfants des deux sexes. Le discours dominant qui ressort des entretiens est que les femmes continuent d'accepter « par devoir » les conditions de relation et de vie conjugale difficiles, en particulier pour assurer l'éducation des enfants.

L'urbanisation, l'éducation et la vie associative favorisent l'autonomisation des femmes

Il existe toutefois des différences entre les femmes vivant en milieu rural et celles vivant en milieu urbain, entre les femmes

instruites et celles qui n'ont pas été à l'école, ainsi qu'entre les générations également. En effet, les opportunités de la vie en ville sont source d'avancées pour les femmes : les filles accèdent en plus grand nombre à l'école et dépassent, plus qu'ailleurs, le cycle primaire tandis que les femmes fréquentent plus les services de santé, en particulier de santé reproductive. Les hommes enquêtés ainsi que les femmes soulignent que les femmes urbaines et/ou instruites sont plus en capacité de revendiquer leurs droits que les autres, dans la mesure où elles sont mieux informées et peuvent s'affranchir de certaines normes traditionnelles en matière de transport ou de travail hors du foyer, par exemple. L'amélioration de la condition des femmes est plus sensible en milieu urbain qu'en milieu rural où les pesanteurs socioculturelles sont plus présentes malgré les efforts et les activités déployés par l'État, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les associations. L'amélioration du statut socioéconomique des femmes au Burkina Faso passe par le développement du travail à l'extérieur du ménage *via* les activités génératrices de revenus telles que des micro-activités de transformation agroalimentaire, des microentreprises de production et de revente de produits artisanaux et de services de restauration de rue. Ce modèle économique nouveau permet aux femmes, en particulier celles qui vivent en milieu urbain, de subvenir aux besoins de leurs familles. Les résultats de l'enquête quantitative confirment la place importante occupée par l'économie informelle dans l'emploi des jeunes au Burkina Faso, notamment chez les jeunes femmes. En effet, la majorité des hommes (75,7 %) et des femmes (89,8 %) ont obtenu leur premier emploi en dehors du secteur formel public ou privé. L'examen de la catégorie socioprofessionnelle occupée révèle que la large majorité des femmes (82,3 %) travaillent comme indépendantes ou employées non qualifiées et rares sont celles (17,7 %) qui commencent plutôt leur vie professionnelle en tant que cadres, employeuses ou employées qualifiées. À l'opposé, les hommes, plus scolarisés, sont significativement plus nombreux (36,1 %) dans ces catégories professionnelles dès leur premier emploi, confirmant des résultats d'études antérieures [Calvès et Kobiané, 2015 ; Gnoumou Thiombiano et Adjamagbo, 2018].

Mener une activité génératrice de revenus ne garantit pas toujours une autonomie économique pour une femme. En effet, le plus souvent, on assiste à la captation partielle des revenus par le mari. D'autre part, la totalité des fruits du travail des femmes étant consacrée aux dépenses courantes du ménage, cela ne leur permet pas d'avoir une capacité d'épargne correspondant à leurs

intérêts propres ni de disposer librement de leurs revenus et ainsi d'améliorer leurs conditions de vie personnelle et professionnelle. Enfin, certains des hommes interviewés soutiennent que, si la femme devient économiquement autonome, son mari ne pourra plus la « contrôler », c'est-à-dire avoir prise sur ses choix personnels et ceux qui impacteraient la vie du ménage. Par conséquent, malgré des évolutions positives quant à l'accès à l'éducation et des timides tendances à l'autonomisation économique, les facteurs des inégalités de genre persistent.

L'organisation des femmes en associations et groupements autour d'activités communes contribue à une plus grande prise de conscience par les femmes de leurs droits et des opportunités d'amélioration de leur condition. Les associations sont des lieux de socialisation et de partage entre les femmes. Quand elles sont en association, elles ont non seulement accès à des fonds, *via* le système de cotisations qui leur permet de faire face à certaines dépenses du quotidien, mais ce sont surtout des lieux d'échanges et de solidarité avec d'autres, auprès de qui elles acquièrent des connaissances qui leur permettent d'améliorer leurs conditions de vie.

Participation des femmes à la prise de décision dans les sphères privée et publique

Lorsque les activités génératrices de revenus contribuent financièrement à la vie du ménage, le regard, le respect et la considération du conjoint à l'endroit de la femme se modifient. En retour, l'épouse en tire fierté. Elle sent qu'elle s'autonomise et réalise ses potentialités :

Quand j'ai parlé de « force de frappe », on lui accorde [à la femme] une certaine considération dans la prise même de décision parce qu'elle a un poids en ce moment, ça, ce n'est pas seulement dans un couple, hein, sinon, généralement, dans la société, dans la famille même comme ça, entre frères et sœurs, celui qui « pèse plus » [financièrement] et dans le couple aussi c'est comme ça. Quand financièrement la femme peut apporter une certaine aide, elle est mieux écoutée, on tient compte quand même de son point de vue dans les prises de décision.

(Femme, 44 ans, agent de bureau, discussion de groupe avec des femmes agents de l'État en activité)

Toutefois, le potentiel de progression du pouvoir de décision des femmes reste faible au sein de la famille pour les décisions les

concernant, sans parler de leur capacité à faire valoir leurs droits malgré toutes les formes de violences qu'elles peuvent endurer au sein du ménage et les modalités de pression sociale dans leur entourage familial ou au sein du voisinage et de la communauté au sens large. Si la femme vit dans une grande famille, où les parents de son mari sont encore vivants, elle dispose de peu de pouvoir de décision au sein du ménage. Si la femme demeure dans une famille nucléaire, elle pourra participer sur une base plus égalitaire aux décisions relatives à la nature et aux montants des dépenses ordinaires, ainsi qu'aux « investissements » matériels et éducatifs, surtout si c'est une « intellectuelle », c'est-à-dire avec un niveau d'instruction considéré comme élevé et qu'elle dispose de revenus personnels.

L'enquête a révélé que les personnes interrogées ressentent une amélioration de la participation des femmes à la prise de décision dans la sphère publique. Cependant, l'idée d'une implication plus forte des femmes, pourtant partagée par beaucoup d'hommes enquêtés, semble surévaluée. En effet, l'opinion selon laquelle la participation des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique serait effective est remise en cause par les femmes qui témoignent de la difficulté à imposer leur décision, parce qu'elles sont femmes, même lorsqu'elles occupent des postes de responsabilité. Ce jugement est partagé par les personnes interrogées appartenant à des structures institutionnelles qui vont jusqu'à considérer que la situation s'est dégradée, même en contexte plus démocratique, dans lequel les femmes ne sont alors perçues que comme un « bétail électoral ». De fait, le nombre de femmes qui participent à la sphère de décision publique demeure faible malgré la loi sur le quota genre (loi n° 010-2009/AN du 16 avril 2009) qui a pour objectif d'assurer au moins 30 % de femmes au sein des instances de décisions politiques. Elles restent peu représentées à l'Assemblée nationale et dans les conseils communaux. En effet, en 2021 il n'y a que 15 % de femmes au parlement burkinabè sur les cent vingt-sept élus nationaux.

D'une manière générale, même si la contribution à la prise de décision par les femmes est reconnue comme étant plus visible dans le monde professionnel et dans le domaine de la vie associative, par rapport au domaine politique, plusieurs facteurs intrinsèquement liés aux normes de genre limiteraient toujours la participation des femmes aux processus décisionnels : l'idée encore répandue d'une faible combativité des femmes pour acquérir des positions de leadership et leur niveau d'éducation encore faible, en particulier en raison de leur difficulté d'accès

à l'enseignement supérieur. De fait, lorsque les femmes sont analphabètes ou peu éduquées, elles ont moins de chances de participer à la prise de décision, surtout dans un contexte où les femmes sont traditionnellement peu encouragées à prendre la parole en public. Enfin, l'ineffectivité et la dimension non contraignante des lois adoptées représentent un autre frein à la pleine participation des femmes aux instances décisionnelles. Ceci est particulièrement vrai concernant l'absence de sanctions lorsque les partis politiques ne respectent pas la loi sur le quota genre en matière d'élections.

Conclusion

L'autonomisation progressive des femmes dans divers secteurs socioéconomiques de la capitale du Burkina Faso est un marqueur fort de leur parcours de réussite, mêlant à la fois leur meilleur niveau d'éducation, leur volonté d'engendrer des revenus propres et leur participation dans leur ménage aux décisions les concernant, elles et leurs enfants. Toutefois, cette autonomisation se heurte à des représentations et des pratiques sociales qui confortent une domination masculine encore très ancrée. L'enquête qualitative, à travers des trajectoires individuelles, a permis de révéler des évolutions positives dans les relations inégalitaires de genre. Elle conforte des tendances similaires dans la plupart des capitales d'Afrique de l'Ouest et plus largement du continent africain. Ainsi, l'autonomisation économique doit se combiner avec le respect des valeurs familiales. Pour la plupart des femmes engagées dans ces parcours professionnels, c'est cette combinaison, à la fois subie et revendiquée, qui constitue le critère clé de leur réussite à leurs propres yeux et pour la société.

Repères bibliographiques

- BURKINA FASO [1990], *Code des personnes et de la famille*, État du Burkina Faso, Ouagadougou.
- CALVÈS A.-E. et KOBIANÉ J.-F. [2015], « Genre et nouvelles dynamiques d'insertion professionnelle chez les jeunes à Ouagadougou », *Autrepart*, vol. 71, n° 3, p. 33-56.
- GNOUNMOU THIOMBIANO B. et ADJAMAGBO A. [2018], « Organisation et conditions de vie des ménages en milieu urbain ouest-africain : des situations masculines et féminines », in SANDERSON J.-P. et ORIS M. (dir.), *Familles en transformation. Quand les modes de construction familiale se réinventent*, Association internationale des démographes de langue française, Paris.

- INSD [2012], « Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples du Burkina Faso 2010 », Institut national de la statistique et de la démographie, Ouagadougou/Calverton.
- KOBIANE J.-F., OUILI I. et GUISSOU S. [2019], *État des lieux sur les inégalités au Burkina Faso*, AFD/UE/ISSP/CRNS, Ouagadougou.
- MOGHADAM V.-M. et SENFTOVA L. [2005], « Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits humains dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 2, n° 184, p. 423-449.
- OCDE [2018], « Étude Pays SIGI — Social Institutions & Gender Index — Burkina Faso », Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- REFELA [2020], *Rapport analytique de la situation de l'autonomisation économique des femmes en Afrique*, Réseau des femmes élues locales d'Afrique/Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLU Afrique), Rabat.
- UNESCO [2020], « Une nouvelle génération : 25 ans d'efforts pour atteindre l'égalité des genres dans l'éducation », *Rapport sur l'égalité des genres*, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris.
- WORLD ECONOMIC FORUM [2021], *Global Gender Gap Report 2021*, Genève.

VI / Le paradoxe jeune : un défi pour les politiques publiques en Afrique

*Francis Akindès
(université Alassane Ouattara, Bouaké)*

Avec une forte réduction de la mortalité infantile et un taux de fécondité élevé, l'Afrique concentrera à l'horizon 2050 près de 2,5 milliards d'habitants, soit plus du quart de la population mondiale. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), « la population active africaine est jeune et augmente rapidement. En 2020, les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentaient moins d'un quart (23,6 %) de la population mondiale en âge de travailler, mais plus d'un tiers (34,2 %) en Afrique » [OIT, 2020, p. 20]. Si le poids démographique de cette tranche d'âge de la population constitue potentiellement une ressource pour le continent, il n'en demeure pas moins que, pour l'heure, elle représente une source d'instabilité politique pour les États africains alors même que sa transformation en capital humain reste un défi politique [Baah-Boateng, 2016 ; Berhe, 2021]. La jeunesse et les jeunes en Afrique sont devenus un objet politique et, en tant que tel, ils « nourrissent l'espoir ou inspirent le pessimisme » [Peatrik, 2020, p. 2]. Dans ce chapitre, nous examinons successivement comment, au cours des trois dernières décennies, les catégories « jeunesse » et « jeune » sont devenues, en Afrique, un objet difficilement saisissable ; ce que représente le « paradoxe jeune » dans la rhétorique politique, à savoir des promesses politiques d'avenir meilleur faites aux jeunes alors que leur présent leur échappe et leur laisse peu de perspectives de transformation de leurs conditions de vie ; et enfin comment, confrontés au rallongement de l'âge de sortie de la jeunesse, les jeunes Africains font preuve de résilience face aux incertitudes de leur vie et rivalisent de créativité et d'initiatives variées, parfois à risque.

Encadré 1. La jeunesse en Afrique : une catégorie politique sans âge ?

Qui sont les jeunes en Afrique ? Comment la jeunesse africaine est-elle définie (ou indéfinie) respectivement dans les champs académique et politique, en dedans et en dehors du continent ?

Le dictionnaire Larousse définit la jeunesse comme étant la période de la vie humaine comprise entre l'enfance et l'âge mûr et ce qui est jeune comme ce qui est peu avancé en âge. Si la période de sortie de l'enfance semble faire l'objet d'un relatif consensus, celui de l'« âge mûr » recouvre des considérations variées selon les contextes sociologiques. Les catégories binaires (cadet/aîné), construites sur les rôles et les fonctions socialement assignés dans lesquels l'anthropologie africaniste a tenté, entre 1950 et 1990, de penser les rapports générationnels et d'ânesse [Abélès et Collard, 1985], ne permettent plus d'appréhender assez finement cette question.

Au tournant des années 1990, sous la pression des mouvements lancés et portés par les jeunes dans les arènes sociales et politiques, le regard

anthropologique a évolué. Il s'est davantage intéressé au passage du sujet communautaire à l'émergence de l'individu [Marie, 1997], ainsi qu'à la compréhension de la fabrique des identités des jeunes projetés dans des mondes sociaux africains intégrés à l'économie-monde. Cela a permis de dépasser les limites du concept de jeunesse ; la notion de « génération » a été progressivement introduite dans les sciences sociales africanistes en tant que nouvel angle d'analyse des mutations sociales. La réciprocité des ressources matérielles et immatérielles, les usages différenciés du passé dans le présent, la différence de perception de la vertu ainsi que les pratiques sociales et politiques servent désormais de cadres d'analyse des relations intergénérationnelles [Konaté, 2002 ; Alber *et al.*, 2008]. Sur cette base, ce qu'il se passe dans la « période de suspension » de l'enfance, ou de moment qualifié par Honwana [2012] de période de vie dans l'attente (*living in waithood*) chez les jeunes, est de plus en plus documenté. Cette littérature est riche d'enseignements sur la capacité de cette jeunesse, victime des situations d'instabilité politique, des politiques néolibérales et des modes de gouvernance peu inclusifs, à inventer son devenir.

Des politiques de croissance sans ruissellement pour les jeunes

Depuis environ dix ans, presque tous les pays africains affichent des signes de progrès économique avec des taux de croissance entre 5 % et 9 %, mais sans grand effet sur la réduction de la pauvreté qui, selon les statistiques, touche majoritairement les jeunes et les femmes. Alors que l'un des effets attendus de la croissance est la création d'emplois, vecteur de redistribution de la richesse produite, on a pu parler de « croissance sans emploi » en Afrique. Selon la Banque africaine de développement

Dans la sphère politique, les États africains, percevant les jeunes souvent comme une menace plutôt que comme une opportunité, se disent préoccupés par leur situation et affichent leur volonté politique à travers des programmes dédiés mais rarement évalués, en réponse à ce qu'ils considèrent être les attentes des jeunes, sans une réelle implication des représentants de cette jeunesse. En période électorale, les jeunes et les femmes sont, en Afrique, des cibles privilégiées. Tous les candidats aux fonctions électives leur font des promesses, la plupart du temps sans lendemain, et s'obligent à courtiser l'électorat jeune en lui répétant à l'envi que l'avenir lui appartient. Mais les premiers concernés estiment que leurs gouvernements n'en font jamais assez pour satisfaire leurs attentes [Asiamah *et al.*, 2021].

Dans la littérature sur le développement, la situation démographique de l'Afrique et l'importance numérique de la jeunesse africaine, qu'elle soit analysée comme une bombe à retardement ou comme une opportunité pour le continent, sont également présentées par les organisations bilatérales et multilatérales comme un défi prioritaire pour les politiques publiques [Fergusson,

2021]. Dans les politiques de soutien aux États, des lignes de crédit sont ouvertes pour améliorer l'employabilité de la jeunesse au travers de programmes spécifiques. Mais, dans la phase active de leur déploiement, ces mesures de politique publique butent le plus souvent sur la définition des tranches d'âge à inclure dans les programmes. Ce qui oblige certains de ces programmes à repousser l'âge plafond des bénéficiaires potentiels jusqu'à 40 ans.

(BAD), « les taux de croissance élevés enregistrés récemment en Afrique ne se sont pas accompagnés d'une hausse de la création d'emplois » [BAD, 2018, p. 43]. Les pays qui ont enregistré les taux de croissance les plus forts auraient même créé moins d'emplois que les pays ayant progressé plus lentement [p. 46]. Le rapport 2020 de l'OIT sur l'emploi en Afrique confirme cette tendance et met l'accent sur la faible capacité des économies du continent à engendrer suffisamment d'emplois ou à créer les conditions favorables à des formes viables d'auto-emploi. Pendant que la population jeune (15-29 ans) augmentait de 22,4 % entre 2005 et 2015 en Afrique, le nombre d'emplois

non agricoles n'a augmenté que de 5,6 %. L'OIT en tire donc la conclusion que « la croissance de l'emploi non agricole en Afrique n'a pas suivi la progression d'une population jeune en pleine expansion » [OIT, 2020, p. 32]. L'incidence directe de ce déficit d'emplois est l'augmentation de la dépendance des jeunes vis-à-vis des adultes actifs. Cette situation se trouve aggravée par le fait que, en Afrique subsaharienne, 40 % de jeunes ne sont pas scolarisés malgré des efforts depuis plus de deux décennies. Les systèmes éducatifs demeurent de faible qualité [Institut de statistique de l'Unesco, 2011] et peinent à transformer le potentiel démographique juvénile en capital humain [BAD, 2020, p. 6]. Du croisement de ces facteurs résultent des inégalités structurelles face à l'emploi. À cela, il convient d'ajouter le déficit d'un tissu d'enseignement technique et professionnel, ainsi que les inégalités d'accès à l'éducation entre le milieu urbain et le milieu rural. Même en accédant au marché du travail, peu de jeunes éduqués dans de tels systèmes réussissent à accéder à des emplois décents. L'OIT estimait en 2020 que 63 % des jeunes travailleurs africains étaient pauvres, alors que les travailleurs pauvres ne sont estimés qu'à 50 % chez les adultes âgés de 25 ans et plus [OIT, 2020, p. 22]. La crise sanitaire de la Covid-19 vient ajouter une couche d'inégalité à celles qui existaient déjà dans le système éducatif et dans l'accès à un emploi ; et ce en raison de la contraction de la croissance estimée en Afrique subsaharienne en 2020 à 2 %, selon la Banque mondiale [2021, p. 16]. Cette baisse du niveau d'activité est liée aux mesures sanitaires prises pour endiguer les vagues de contamination. Les effets collatéraux de cette pandémie ont rendu les jeunes encore plus vulnérables.

Partout en Afrique, le quotidien des jeunes tranche avec les effets d'annonce quant à l'amélioration de la santé des économies africaines. Or, dans les discours politiques et la rhétorique développementaliste en général, l'invitation des jeunes à être plus créatifs et novateurs pour lutter contre le chômage s'accompagne de peu d'initiatives en termes de politiques publiques visant à rendre ce vœu réalisable [Sumberg et Hunt, 2019]. Comme le relèvent Antoine *et al.* [2001], victimes de l'incapacité des systèmes économiques à leur donner de l'espoir, les jeunes sont « contraints de rester toujours jeunes », c'est-à-dire de reporter le temps d'acquisition des marqueurs du statut d'adulte : accès à un premier emploi décent, autonomie résidentielle, constitution d'une famille. Source de frustration, cette situation les pousse à être en première ligne dans les

luttres politiques pour l'avènement toujours retardé d'un ordre politique plus démocratique et plus juste dont ils espèrent une meilleure répartition des ressources.

L'impatience de la jeunesse, un défi politique

Davantage que la jeunesse des années 1960 et 1970, et en réaction aux privations que les programmes d'ajustement structurel des années 1980 ont imposées à leurs générations, les jeunes, depuis les années 1990, donnent de la voix. Ils s'illustrent dans l'espace public par des mouvements de protestation contre leurs conditions de vie et l'ordre politique, aussi bien sur les campus universitaires [Konaté, 2003 ; Dahlum et Wig, 2021] que dans la rue comme ce fut le cas au Sénégal en mars 2021. L'arrestation d'un député très populaire de l'opposition, Ousmane Sonko, fut une opportunité politique pour la jeunesse sénégalaise de manifester violemment son mécontentement vis-à-vis du modèle de gouvernance du régime de Macky Sall [Sylla, 2021]. Le phénomène du « printemps arabe » en a été une résultante en même temps qu'il fut un révélateur sans précédent de la crise de confiance entre les jeunes et les pouvoirs [Roberts, 2015 ; Danju *et al.*, 2013]. En témoigne également, en Afrique subsaharienne, l'émergence de mouvements tels que « Y'en a marre », organisation citoyenne née d'une « lente sédimentation des frustrations » des jeunes au Sénégal [voir l'entretien avec Fadel Barro dans Haeringer, 2012]. Peuvent également être cités « Le Balai citoyen », mouvement de jeunes issus de la société civile au Burkina Faso, acteur majeur de la chute du régime de Blaise Compaoré en 2014 ; le mouvement « Filimbi » en République démocratique du Congo ou encore le mouvement jeune, spontané et sans nom de contestation du régime d'Omar Al-Bachir au Soudan en 2018. Désormais, les jeunes des pays africains à faibles revenus ont pris conscience de la force de l'activisme digital comme instrument de lutte politique [Jha et Kodila-Tedika, 2020 ; Saleh, 2012]. Pour exprimer leur ras-le-bol, les jeunes profitent ainsi des possibilités que leur donne le cyberspace pour communiquer et agir [Comaroff et Comaroff, 2020, p. 7]. D'autant que l'utilisation des plateformes et des réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram et WhatsApp permet de contourner les mécanismes de contrôle des espaces publics conventionnels, de diffuser des informations politiques alternatives, voire de lancer des appels à la mobilisation sociale

et politique. Cette alternative, en matière de communication politique, a montré toute son efficacité, par exemple en Afrique du Sud où les sites de discussion sur Facebook sont devenus pour deux partis politiques et leurs militants — l'African National Congress (ANC) et la Democratic Alliance (DA) — un espace de débat mais aussi d'échange d'informations politiques et de formation d'opinions [Steenkamp et Hyde-Clarke, 2014]. Au Ghana, l'appropriation des nouvelles technologies et leur utilisation comme moyen et vecteur alternatif de l'engagement citoyen aussi bien par la population que par l'élite politique ont pris le nom de *mobile phonedemocracy* [Tettey, 2017]. Le *hacktivism* en Ouganda peut être rangé dans le même registre [Solomon, 2017].

Bien qu'elles soient conscientes de l'urgence politique de la question jeune, les oppositions politiques peinent à proposer des solutions crédibles et se contentent souvent d'accuser les gouvernements de manquer de volonté. Face aux « adversités de leurs écosystèmes » [Van Breda et Theron, 2018, p. 238], les jeunes en situation de vulnérabilité s'impatientent, prennent des initiatives et (ré)inventent leur quotidien au travers de parcours et d'itinéraires variés.

Les itinéraires contrastés de résilience de la jeunesse

Les processus d'individualisation et de résilience des jeunes menacés de déclassement social — soit en raison de l'incidence et de la durée plus longue du chômage, soit par défaut d'éducation ou de formation qualifiante — s'inscrivent dans des trajectoires variées, classables sommairement en quatre catégories : l'insertion par le détour du secteur informel, l'opportunité technologique et la mobilisation de talents artistiques, l'émigration et la radicalisation violente. Aborder les itinéraires de résilience, c'est comprendre comment les jeunes naviguent entre la multiplicité des formes d'adversité des écosystèmes sociaux et le défi de la construction de soi. Nous définissons ainsi la résilience comme étant l'ensemble des initiatives prises pour lutter contre les fragilités.

L'insertion par le détour du secteur informel

En Afrique, le secteur informel, en milieu urbain, est le principal pourvoyeur d'emplois et de revenus pour les jeunes en

âge d'être actifs et en mal d'insertion socioprofessionnelle. L'OIT relève qu'un fort pourcentage de jeunes peu qualifiés entrent relativement tôt sur le marché du travail. Ils ont tendance à s'orienter vers l'économie informelle et à y rester, contrairement à ceux qui y entrent à un âge plus avancé, avec un meilleur niveau d'instruction [OIT, 2020, p. 34]. Depuis 2005, chez les jeunes, l'OIT note une progression du salariat sans que cela leur ait apporté plus de sécurité d'emploi — dans la mesure où ces emplois salariés sont essentiellement dans le secteur informel ou s'inscrivent dans le cadre d'une large gamme d'emplois formels temporaires, allant des employés à domicile au métier de livreur, avec le développement des plateformes de livraison. Le secteur informel ouvre une large opportunité d'activités échappant à la fiscalité. Il inclut de multiples initiatives de production dans le secteur agroalimentaire, de distribution avec le développement de l'e-commerce et de services dans le BTP (bâtiment et travaux publics), permettant aux jeunes de s'insérer dans les circuits de redistribution des revenus. Sa capacité d'absorption des candidats à l'auto-emploi ou à un emploi salarié cache à peine la forte concentration dans ce secteur d'une frange importante de travailleurs sous-employés [Boyer et Guénard, 2014] ou d'emplois peu qualifiés. Dans le secteur indéfiniment extensible de l'informel, où la frontière entre l'informalité et l'illégalité est ténue, un important marché du religieux a émergé, porté par le succès de pasteurs d'obédience pentecôtiste dont la forte présence sur le marché de la spiritualité dans les villes africaines est attestée par la multiplicité des affiches publicitaires à tous les coins de rue. Ces « nouveaux christianismes » prêchent la théologie de la prospérité ; les églises-entreprises, autofinancées par les dîmes et les offrandes, exercent une forte attractivité sur les jeunes [Mpabe Bodjongo et Abba, 2018]. Ces derniers croient pouvoir y exercer leurs talents d'orateur en tant que pasteur ou y trouver le chemin du salut en tant que fidèle. L'entrepreneuriat du salut dans le secteur informel côtoie l'économie de la cybercriminalité dont les principaux acteurs sont de jeunes urbains connus sous plusieurs appellations nationales : « Yahoo boys » au Nigeria, « brouteurs » en Côte d'Ivoire, « Feyman » au Cameroun, « Sakawa » au Ghana et « Gayman » au Bénin. Les travaux de Malaquais [2001], Aransiola et Asindemade [2011], Koné [2015] et Hanafi [2021] consacrés à la cybercriminalité respectivement au Cameroun, au Nigeria et en Côte d'Ivoire illustrent bien l'actualité du phénomène. Pour rompre les digues morales et masquer leur désir d'enrichissement rapide par le raccourci

de l'escroquerie, les cyber-arnaqueurs justifient leurs forfaits par la volonté de « réparer la dette coloniale » [Hanafi, 2021, p. 3]. Ils capitalisent sur la « logique compassionnelle » naïve de leurs victimes européennes en les transformant en « amis virtuels » [Koné, 2015, p. 307], instrumentalisent leurs « imaginaires d'aidants non encore décolonisés vis-à-vis de l'Afrique » [Hanafi, 2021, p. 3]. Ces figures emblématiques de réussite côtoient d'autres trajectoires de réussite de jeunes par l'effort, notamment par la pratique artistique ou *via* les technologies numériques.

L'opportunité technologique et la mobilisation de talents

En investissant les domaines des technologies numériques et des industries créatives, des jeunes, avec formation ou autoformés aux métiers du numérique grâce à YouTube, utilisent également leurs talents pour s'insérer sur le marché des services grâce à la rapide extension du réseau 4G et l'amélioration de la connectivité. Les taux de pénétration de la téléphonie mobile sont passés de 28 % à 55 % entre 2016 et 2020 en Afrique subsaharienne et de 46 % à 64 % en Afrique du Nord (et Moyen-Orient) sur la même période [Statista, 2021]. L'augmentation de la population connectée et la transformation de l'écosystème digital de l'Afrique constituent une opportunité dont se saisissent les jeunes urbains pour faire valoir leurs capacités d'innovation en devenant des vecteurs d'adoption et de transfert des solutions numériques vers les entreprises formelles et informelles. Leur capacité de mobilisation de solutions digitales dans différents secteurs (santé, environnement, transport, accompagnement du petit commerce, etc.) de l'économie sociale et solidaire dépasse largement le cadre des *success stories* ponctuelles et des cas emblématiques de transformation d'idées en start-ups du numérique. Dans les villes, partout en Afrique, des solutions numériques adaptées aux besoins de micro-entrepreneurs moins qualifiés ou de consommateurs peu scolarisés foisonnent, contribuant ainsi à une digitalisation progressive de la vie sociale et économique [Akindès et Kouamé, 2019], et à une amélioration de la qualité de vie.

Malgré les nombreuses contraintes et un environnement technologique peu favorable à une réalisation plus rapide de leurs ambitions entrepreneuriales, l'investissement des jeunes dans la socialisation du numérique en Afrique laisse présager ce que la Banque mondiale, dans son dernier rapport sur l'avenir du travail, entrevoit comme étant le « paysage futur de l'emploi

**Encadré 2. Kobo360,
une solution innovante
en matière de fret routier**

Kobo360 est une start-up cofondée en 2016 par deux jeunes Nigériens, Obi Ozor et Ife Oyedele. Les besoins de livraison de marchandises et de colis devenant de plus en plus importants sur toute l'étendue du Nigeria, un pays vaste de près de 924 000 km², les initiateurs de cette application ont eu l'idée originale de créer un service virtuel permettant à des utilisateurs de solliciter les services de chauffeurs de poids lourds professionnels pour des livraisons de marchandises et de colis. Cette plateforme propose aux camionneurs la liste de marchandises constituant le chargement, avec l'itinéraire à suivre, les distances à parcourir et le montant total de la course.

S'inspirant du modèle des VTC Uber, Kobo360 présente plusieurs avantages pour les utilisateurs. Aux usagers, elle permet de gagner du

temps, en évitant, en cas de besoin, de rechercher des chauffeurs de camion ou d'effectuer la réservation de marchandises. Parti d'un constat de déficit de coordination entre besoins croissants d'un service et réponses mal organisées des transporteurs, les initiateurs de Kobo360, à travers cette application, offrent aux expéditeurs et aux transporteurs nigériens une réponse technologique innovante et mieux structurée en matière de fret routier. Le recours à cette plateforme de clients bien établis dans le monde des affaires comme Dangote, Lafarge, Unilever, Olam ou DHL a fortement contribué à établir la réputation de Kobo360 qui compte une flotte de près de 10 000 chauffeurs et camions. Kobo360 vise un changement d'échelle de ses opérations. Elle entend se donner désormais une vocation panafricaine, en s'établissant notamment au Kenya, au Ghana et au Togo.

Source : www.ceoafrique.com/post/startup-africaines.

en Afrique subsaharienne » [Banque mondiale, 2021 p. 54]. La dynamique en cours fait écho aux propos enthousiastes de Bill Gates sur le « potentiel d'accélération de la croissance économique de la jeune population africaine » grâce à l'essor des technologies numériques dans les « Silicon Savannahs » de Johannesburg au Cap, en passant par Lagos et Nairobi.

Aussi, par l'entremise de start-ups informelles, des services numériques à bas coût se sont également introduits dans les champs de l'art, de la culture et de la mode où les jeunes, avec ou sans formation, investissent leurs talents. L'exemple de Kobo360, une start-up nigérienne (voir encadré 2), est emblématique du renouveau de la solution digitale par le bas dans les économies africaines.

Peu valorisé dans les politiques nationales de développement, le secteur des industries créatives (la danse, le théâtre, la musique mais aussi les arts visuels) accueille beaucoup de jeunes en quête

de professionnalisation de leurs talents, bien que très peu d'entre eux réussissent à vivre pleinement de leur art, à cause de « la faiblesse des réseaux culturels et artistiques et de la démission des pouvoirs publics confrontés à d'autres priorités » [Andriamirado, 2003, p. 111].

« Se chercher » par l'émigration

Dans l'imaginaire de la jeunesse africaine, l'idée que la réussite passe invariablement par l'exode rural et l'émigration sous-régionale semble s'estomper. Si l'exode est de moins en moins rural, les mouvements de retour au village ne garantissent guère une meilleure insertion, mais ils donnent aux jeunes l'opportunité de s'investir localement dans des luttes pour détricoter les pesanteurs sociologiques d'une mythique tradition. S'affranchir de ces traditions, c'est déconstruire socialement les privilèges des rentiers de l'âge, que Stephen Smith qualifie par ailleurs de « gérontocrates accapareurs d'opportunités aux dépens des jeunes et des femmes » [Smith, 2018, p. 22]. Cela implique aussi de modifier les rapports de pouvoirs qui les maintiennent dans une position structurelle d'infériorité sociale et de représentation politique. Les va-et-vient entre le village et les villes saturées offrant de moins en moins de perspectives, les processus migratoires changent de plus en plus d'échelle. Car, pour certains jeunes, urbains, néo-urbains ou même ruraux, tous désormais connectés, lorsque l'ici commence par ne plus offrir les perspectives d'un horizon social rêvé, la solution se trouve ailleurs. Les images de réussite sociale des proches partis à l'aventure en Europe postées sur les réseaux sociaux les incitent à emprunter la même trajectoire.

Se réaliser par et dans la radicalisation violente

L'engagement dans les conflits armés perçu et vécu comme une opportunité de gains et de statut, la violation des codes sociaux et les actes de violence protestataire en réaction à la violence d'État sont, chez les jeunes, autant de modes de refus du mépris et de revendication de la citoyenneté. Collier [2000] relève cinq principaux facteurs explicatifs des conflits armés dont les jeunes sont partie prenante. Parmi ces facteurs figurent en bonne place les faibles opportunités d'emploi pour les jeunes, réduisant à leurs yeux le coût d'opportunité de leur investissement dans l'activité guerrière. En mettant l'accent sur les facteurs économiques des conflits armés, Hugon renforce cette

thèse en montrant combien le désordre du temps de la guerre et la perte de contrôle de l'État sur les territoires en période de conflit offrent aux groupes armés, le plus souvent composés de jeunes, l'occasion d'accaparer des biens rares ou de créer des rentes de situation par le pillage des ressources naturelles et le contrôle des richesses [Hugon, 2001]. Cette situation a été observée durant les conflits armés au Liberia (1989-1996), en Sierra Leone (1991-2002), en Libye (2011 et 2014-2020), en Côte d'Ivoire (2002-2007), en République centrafricaine (2013). Elle l'est encore dans des conflits en cours (centre du Mali depuis 2012, Somalie depuis 1991, Tigré en Éthiopie depuis novembre 2020). La participation à la guerre devient pour les jeunes désœuvrés une fenêtre d'opportunité pour se réaliser. L'engagement dans le conflit leur permet d'accéder à des ressources dont ils étaient privés, tandis que prendre les armes les sort de l'invisibilité sociale et leur offre un statut social inespéré. En période de sortie de crise, la perte de ce statut valorisant est redoutée et constitue une cause majeure de résistance des groupes armés aux programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Dans le Delta du Niger comme à Cabo Delgado au Mozambique depuis 2017, les réactions radicales et violentes des jeunes aux inégalités dans la répartition de l'exploitation des ressources extractives répondent à la même logique.

Si, dans le champ des conflits armés, avec les enfants-soldats, le phénomène de l'âge de plus en plus précoce des candidats à la violence criminelle est bien connu, se développe également dans certaines villes africaines (Kinshasa, Abidjan) une criminalité banalisée dont les principaux acteurs sont des enfants : les « Kuluna » en République démocratique du Congo [Makelele, 2018] et les enfants « dits microbes » en Côte d'Ivoire [Akindès, 2018]. Confrontée au déclassement social, à la marginalité politique et à la privation de leurs « droits de représentation », et en l'absence d'alternatives crédibles, une frange croissante de cette jeunesse se constitue dans leurs pays en une « contre-nation », avec « sa propre économie illégale, ses propres espaces de production et de récréation, son propre patriotisme parodique » [Comaroff et Comaroff, 2000].

Conclusion

Ce chapitre relève le contraste entre dynamique démographique et capacité des économies africaines à insérer les jeunes. Confrontée au sentiment que leur jeunesse leur a été volée, une frange de cette jeunesse se trouve prise dans l'étau des promesses politiques sans lendemain et d'un horizon de désespoir. Dans les villes comme dans les campagnes africaines, l'impatience des jeunes est perceptible. Ils font preuve d'imagination et démontrent par leurs capacités d'innovation et leur désir d'émancipation qu'ils peuvent être des agents du changement social. Mais, en même temps, articulées à la montée des autoritarismes, les réactions de plus en plus radicales aux adversités auxquelles ils se trouvent confrontés, l'absence de réponse politique à leurs attentes laissent penser que le dialogue de sourds entre les jeunes et les pouvoirs publics ne peut durer plus longtemps. Affronter la question de la jeunesse dans toutes ses dimensions, c'est donner aux jeunes plus de possibilités de « faire » que de « défaire la société ». C'est avant tout relever un double défi : celui de la réforme profonde des systèmes éducatifs et celui de l'élaboration de politiques publiques se traduisant par une allocation de ressources effectives dédiées aux jeunes.

Repères bibliographiques

- ABÈLÈS M. et COLLARD C. (dir.) [1985], *Âge, pouvoir et société en Afrique noire*, Karthala/Presses de l'université de Montréal, « Hommes et sociétés », Paris/Montréal.
- AKINDÈS F. [2018], « Understanding Côte d'Ivoire's "Microbes". The political economy of a youth gang », in SALAHUB J. E., GOTTSBACHER M. et BOER J. DE (dir.), *Social Theories of Urban Violence in the Global South. Towards Safe and Inclusive Cities*, Routledge, Londres/New York, p. 161-182.
- AKINDÈS F. et KOUAMÉ YAO S. [2019], « L'immixtion "par le bas" des technologies digitales dans la vie urbaine africaine », *Afrique contemporaine*, n° 269-270, p. 87-107.
- ALBER E, VAN DER GEEST S. et WHYTE S. R [2008], *Generations in Africa. Connections and Conflicts*, Lit Verlag, Berlin.
- ANDRIAMIRADO V. [2003], « Les plasticiens africains redessinent la carte du monde », *Africultures*, n° 54, p. 111-116.
- ANTOINE P., RAZAFINDRAKOTO M. et ROUBAUD F. [2001], « Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », *Autrepart*, n° 18, p. 17-36.
- ARANSIOLA J. O. et ASINDEMADE S. O. [2011], « Understanding cybercrime perpetrators and the strategies they employ in Nigeria », *Cyberpsychology, Behavior, and Social Networking*, vol. 14, n° 12, p. 759-763.

- ASIAMAH G., SAMBOU O. D. et BHOOJEDHUR S. [2021], « Africans say governments aren't doing enough to help youth », *Afrobarometer Dispatch*, n° 418.
- BAAH-BOATENG W. [2016], « The youth unemployment challenge in Africa : what are the drivers ? », *The Economic and Labour Relations Review*, vol. 27, n° 4, p. 413-431.
- BAD [2018], *Perspectives économiques en Afrique 2018. Croissance, emploi et pauvreté en Afrique*, Banque africaine de développement, Abidjan, p. 35-65.
- [2020], *Perspectives économiques en Afrique 2020. Former la main-d'œuvre*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- BANQUE MONDIALE [2021], « Covid-19 et l'avenir du travail en Afrique », Washington, DC.
- BERHE M. W. [2021], « Empirical analysis of urban youth unemployment in Ethiopia », *African Development Review*, vol. 33, n° 1, p. 104-116.
- BOYER F. et GUÉNARD C. [2014], « Sous-employés, chômeurs ou entrepreneurs : les jeunes face à l'emploi », *Autrepart*, n° 71, p. 3-31.
- COLLIER P. [2000], « Economic causes of civil conflict and their implications for policy », *The World Bank Working Paper*, n° 1.
- COMAROFF J. et COMAROFF J. [2000], « Réflexions sur la jeunesse. Du passé à la postcolonie », *Politique africaine*, n° 80, p. 90-110.
- DAHLUM S. et WIG T. [2021], « Chaos on campus : universities and mass political protest », *Comparative Political Studies*, vol. 54, n° 1, p. 3-32.
- DANJU I., MAASOGLU Y. et MAASOGLU N. [2013], « From autocracy to democracy : the impact of social media on the transformation process in North Africa and Middle East », *Procedia. Social and Behavioral Sciences*, n° 81, p. 678-681.
- FERGUSON R. [2021], « International organization's involvement in youth unemployment as a global policy field, and the global financial crisis », in MARTENS K., NIEMANN D. et KAASCH A. (dir.), *International Organizations in Global Social Governance*, Palgrave MacMillan, Londres, p. 31-56.
- HAERINGER N. [2012], « Y'en a marre, une lente sédimentation des frustrations. Entretien avec Fadel Barro », *Mouvements*, n° 69, p. 151-158.
- HANAFI N. [2021], « Les brouteurs ivoiriens : une cybercriminalité », AOC media.
- HONWANA A. [2012], *The Time of Youth. Work, Social Change, and Politics in Africa*, Kumarian Press, West Hartford.
- HUGON P. [2001], « L'économie des conflits en Afrique », *Revue internationale et stratégique*, vol. 43, n° 3, p. 152-169.
- INSTITUT DE STATISTIQUE DE L'UNESCO [2011], « Le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne. Relever les défis de l'expansion, de l'équité et de la qualité », Unesco, Montréal.
- JHA C. K. et KODILA-TEDIKA O. [2020], « Does social media promote democracy ? Some empirical evidence », *Journal of Policy Modeling*, vol. 42, n° 2, p. 271-290.
- KONATÉ Y. [2002], « Génération Zouglo », *Cahiers d'études africaines*, vol. XLII, n° 168, p. 777-796.
- [2003], « Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de patriotes », *Politique africaine*, n° 89, p. 49-70.
- KONÉ Y. [2015], « Le travail mondialisé du jour et le *travaillement* local la nuit. Révolution numérique et revanche sociale des *brouteurs* du quartier de Koumassi », *Journal des anthropologues*, n° 142-143, p. 307-324.
- MAKELELE B. M. [2018], « Etiology of juvenile criminality in Kinshasa said *Kuluna* phenomenon », *American Journal of Applied Psychology*, vol. 6, n° 1, p. 14-22.

- MALAQUAIS D. [2001], « Arts de feyre au Cameroun », *Politique africaine*, n° 82, p. 101-118.
- MARIE A. [1997], « Du sujet communautaire au sujet individuel. Une lecture anthropologique de la réalité africaine contemporaine », in MARIE A. (dir.), *L'Afrique des individus*, Karthala/Orstom, Paris, p. 19-52.
- MPABE BODJONGO M. J. et ABBA I. [2018], « Analyse économique de l'essor du pentecôtisme américain en milieu urbain au Cameroun », *Revue d'économie du développement*, vol. 26, n° 1, p. 53-106.
- OIT [2020], *Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique). Relever le défi de l'emploi des jeunes*, Bureau régional de l'Organisation internationale du travail pour l'Afrique, Genève.
- PEATRIK A.-M. [2020], « Pour une anthropologie des jeunes en Afrique », *Ateliers d'anthropologie*, n° 47.
- ROBERTS K. [2015], « Youth movements », in WRIGHT J. D. (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, Elsevier, Oxford, 2^e édition, p. 837-841.
- SALEH N. [2012], « Egypt's digital activism and the Dictator's Dilemma : an evaluation », *Telecommunications Policy*, vol. 36, n° 6, p. 476-483.
- SMITH S. [2018], *La Ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent*, Grasset/Fasquelle, Paris.
- SOLOMON R. [2017], « Electronic protests : hacktivism as a form of protest in Uganda », *Computer Law & Security Review*, vol. 33, n° 5, p. 718-728.
- STATISTA [2021], « Taux de pénétration du smartphone en Afrique du Nord, Moyen-Orient et Afrique subsaharienne en 2016 et 2020 », www.statista.com.
- STEENKAMP M. et HYDE-CLARKE N. [2014], « The use of Facebook for political commentary in South Africa », *Telematics and Informatics*, vol. 31, n° 1, p. 91-97.
- SUMBERG J. et HUNT S. [2019], « Are African rural youth innovative ? Claims, evidence and implications », *Journal of Rural Studies*, n° 69, p. 130-136.
- SYLLA N. S. [2021], « Une jeunesse laissée pour compte. Les "cinq" coléreuses secouent le Sénégal », *Le Monde diplomatique*, n° 805, p. 7.
- TETLEY W. J. [2017], « Mobile telephony and democracy in Ghana : interrogating the changing ecology of citizen engagement and political communication », *Telecommunications Policy*, vol. 41, n° 7, p. 685-694.
- VAN BRED A. D. et THERON L. C. [2018], « A critical review of South African child and youth resilience studies, 2009-2017 », *Children and Youth Services Review*, n° 91, p. 237-247.

Chronologie africaine 2022

Cécile Duquesnay (AFD)

Le contexte sanitaire international lié à la pandémie de Covid-19 a bouleversé l'agenda des événements internationaux et africains, un grand nombre d'entre eux prévus en 2020 ou 2021 étant désormais reportés à 2022. Cette chronologie ne présente pas une vision exhaustive de la multitude de conférences et sommets programmés en 2022. Leur tenue est dépendante de l'évolution des mesures internationales et nationales adoptées pour lutter contre la propagation de la pandémie.

1. Gouvernance africaine, intégration régionale et relations internationales

Janvier-février : la Conférence de l'Union africaine (UA) se réunira à Addis-Abeba en Éthiopie en session ordinaire, avec la 35^e session de l'Assemblée, la 43^e session ordinaire du Comité des représentants permanents (COREP) et la 40^e session ordinaire du Conseil exécutif. Le président sénégalais Macky Sall succédera au Congolais Félix Tshisekedi (RDC) dans le cadre de la présidence tournante de l'UA.

Février-mars : réunion semestrielle des ministres de la zone franc (RMZF). Traditionnellement, les rencontres de la zone franc permettent aux ministres des Finances, gouverneurs des banques centrales et présidents des institutions régionales de se retrouver et d'évoquer ensemble les sujets d'actualité économique et financière de la zone.

Mars-avril : 23^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Organe suprême, la Conférence définit

les grandes orientations de la politique de l'Union. Elle se réunit au moins une fois par an, en session ordinaire. Le président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, en assure la présidence depuis mars 2021 pour un mandat de cinq ans.

Octobre : réunion semestrielle des ministres de la zone franc (RMZF).

2. Événements français et internationaux centrés sur l'Afrique

Janvier : la 5^e Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés (PMA5) sera organisée à Doha au Qatar du 23 au 27 janvier 2022. Elle sera précédée, la veille, du Forum parlementaire, apogée d'une « trajectoire » d'un an vers la PMA5, le nouveau programme d'action décennal pour les pays les moins avancés. Ces derniers, quarante-six au total, demeurent en queue de peloton par rapport au reste du monde en termes de développement humain et de perspectives économiques. Seule une poignée de pays a réussi à sortir de cette catégorie depuis 2011, date à laquelle le Programme d'action d'Istanbul pour les PMA est entré en vigueur.

Février : le Forum des mondes méditerranéens aura lieu à Marseille la semaine du 7 février 2022. Ce forum, qui fait suite au « Sommet des deux rives », a pour ambition de relancer la dynamique de coopération en Méditerranée par la mise en œuvre de projets concrets en faveur du développement humain, économique et durable dans la région. Il se tiendra sur deux jours et rassemblera dans un format participatif la société civile, la diaspora, le monde entrepreneurial et les collectivités territoriales autour des problématiques communes à toutes les rives de la Méditerranée.

La semaine économique de la Méditerranée se tiendra en mode virtuel le 22 février 2022. Cette manifestation réunit chaque année des acteurs publics, des entreprises et des acteurs de l'innovation et de l'économie, ainsi que des représentants de la société civile. Elle a pour objectif de rendre plus visibles les nombreuses actions menées depuis le territoire français pour le développement des économies méditerranéennes.

Le 6^e Sommet Union européenne-Union africaine aura lieu les 27 et 28 février 2022 à Bruxelles. Initialement prévu en octobre 2020, le sommet a été repoussé une première fois en 2021 puis en 2022 en raison de la pandémie. Cette édition, qui

sera placée sous présidence française pour l'UE et sous présidence sénégalaise pour l'UA, marque le renouvellement d'une stratégie commune. Ce sera l'occasion pour les pays européens et africains d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs engagements, de tracer les lignes directrices de leurs coopérations futures et de définir les orientations politiques pour la suite du partenariat. La précédente édition s'était tenue à Abidjan en 2017. La rencontre interviendra deux mois après le sommet Turquie-Afrique (prévu les 17 et 18 décembre à Istanbul), et avant le sommet Russie-Afrique et le Forum sur la coopération sino-africaine (Focac), tous deux programmés en 2022.

Mars : le 9^e Forum mondial de l'eau sera organisé à Dakar, au Sénégal, du 21 au 26 mars 2022 sur le thème « la sécurité de l'eau pour la paix et le développement ». Cet événement rassemble les différents acteurs de la communauté de l'eau. Il est organisé tous les trois ans depuis 1997 par le Conseil mondial de l'eau, en partenariat avec le pays hôte.

Avril : la 9^e édition du Sommet Africités, initialement prévue en novembre 2021, devrait avoir lieu du 26 au 30 avril 2022 à Kisumu au Kenya. Cette rencontre réunira les responsables des collectivités territoriales et leurs associations nationales et régionales, les maires et les élus locaux sous le thème du « rôle des villes intermédiaires africaines dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ».

Mai : la Conférence mondiale sur le dialogue interculturel et interconfessionnel « Agir ensemble pour la paix et l'humanité » se tiendra du 16 au 18 mai 2022 à Saint-Petersbourg en Russie.

Mai-juin : organisation de la 57^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement (BAD) et de la 47^e Assemblée annuelle du Fonds africain de développement, le guichet de prêt à taux concessionnels du groupe de la Banque. Les gouverneurs de la Banque africaine de développement sont issus des cinquante-quatre pays africains et de vingt-sept pays membres non régionaux. Les deux dernières assemblées ont été organisées en visio-conférence en raison de la pandémie.

Août : la 9^e édition des Jeux de la francophonie se tiendra du 19 au 28 août 2022 à Kinshasa en République démocratique du Congo. Créés en 1987, les Jeux de la francophonie sont organisés tous les quatre ans, dans l'année post-olympique. Ils invitent la jeunesse de l'espace francophone à se rencontrer, sous la bannière de l'amitié, au travers d'épreuves sportives et de concours culturels, comme au temps des Jeux de l'Antiquité.

Octobre : la 145^e Assemblée de l'Union interparlementaire (IPU) se tiendra du 19 au 23 octobre à Kigali au Rwanda. L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Fondée en 1889, elle réunit cent soixante-dix-neuf parlements membres, treize membres associés et un nombre croissant de parlementaires du monde entier qui se consacrent à la promotion de la paix par la diplomatie et le dialogue parlementaires.

Automne : 18^e Sommet de la francophonie. Initialement prévu à Tunis en novembre 2020, puis sur l'île de Djerba en Tunisie fin novembre 2021, il devrait avoir lieu à l'automne 2022. Il réunit, tous les deux ans depuis 1986, tous les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du sommet jusqu'au sommet suivant.

3. Élections dans les pays africains

Sont listées ci-après les élections au suffrage direct pour des mandats nationaux. Les élections régionales et municipales ayant lieu simultanément sont néanmoins citées. Ainsi, les élections sénatoriales ne figurent pas dans cette liste. Les événements politiques majeurs pouvant avoir un impact sur le déroulement des élections nationales sont également cités.

Janvier : élections locales au **Sénégal**. Les élections locales sénégalaises pour le renouvellement général du mandat des conseillers départementaux et municipaux devraient avoir lieu le 23 janvier 2022. Ces élections devaient initialement se tenir fin mars 2021. Ces élections ont été repoussées trois fois afin de permettre l'adoption d'une réforme du code électoral et du code général des collectivités territoriales en juillet 2021, soit six mois avant les élections locales, selon les délais prévus par la Cédéao.

Les élections législatives de l'**État de Libye** devraient également avoir lieu fin janvier 2022, un mois après l'élection présidentielle alors que traditionnellement les deux scrutins ont lieu le même jour. Les deux votes devaient se tenir le 24 décembre 2021, conformément à une feuille de route établie sous l'égide de l'ONU pour aider la Libye à sortir d'une crise politique majeure. Initialement prévues le 10 décembre 2018, les élections sont une première fois repoussées en 2019 faute d'accord politique dans le contexte de la deuxième guerre civile libyenne. Elles devaient alors

être précédées d'un référendum sur une nouvelle Constitution. Après l'échec du maréchal Haftar à prendre Tripoli entre 2019 et 2020, elles sont de nouveau reportées au 24 décembre 2021. Le 5 octobre 2021, le scrutin a été reporté à fin janvier 2022.

Février : élections présidentielle et législatives de la **République du Mali**. L'élection présidentielle malienne est prévue le 27 février et le 20 mars 2022. Ces élections font suite au coup d'État de 2020 ayant entraîné la démission du président Ibrahim Boubacar Keïta puis au coup d'État de 2021 ayant entraîné la destitution du président de transition Bah N'Daw. Le président est élu au suffrage direct pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Les élections législatives pour élire les membres de l'Assemblée nationale sont organisées simultanément.

Avril : élections législatives en **Gambie**. Les élections législatives gambiennes devraient avoir lieu en avril 2022 afin de renouveler pour cinq ans, au suffrage direct, cinquante-trois des cinquante-huit députés de l'Assemblée nationale. Les cinq autres sont nommés par le président (élu en décembre 2021). Le système électoral gambien a la particularité de ne pas recourir à des bulletins de vote en papier déposés dans une urne classique, mais à des billes que les électeurs placent dans des bidons, chaque candidat en lice se voyant attribuer un bidon distinct peint dans la couleur de son parti et sur lequel figure sa photo.

Mai : élections municipales au **Burkina Faso**. Les élections municipales burkinabè devraient avoir lieu en mai 2022. Initialement prévues en mai 2021, les élections ont été reportées d'un an tout d'abord pour des raisons sécuritaires, mais également pour pouvoir conduire une réforme législative qui pourrait concerner le code électoral et le code général des collectivités territoriales.

Juillet : élections législatives et locales en **République du Congo**. Les élections législatives et locales congolaises devraient avoir lieu en juillet 2022. En juillet 2021, les Nations unies ont appelé à l'apaisement, l'objectif étant de préparer les conditions permettant un scrutin crédible et transparent.

Les élections législatives au **Sénégal** sont également prévues en juillet 2022 (six mois après les élections territoriales de janvier). Les cent cinquante députés de l'Assemblée nationale sont élus pour un mandat de quatre ans selon un mode de scrutin mixte dans les quarante-cinq circonscriptions électorales correspondant aux départements du Sénégal. Les tensions politiques qui entourent ces élections inquiètent, surtout depuis les importantes émeutes de mars 2021.

Août : élections présidentielle et législatives de la **République d'Angola**. Les élections générales angolaises devraient avoir lieu en août 2022 afin d'élire les membres de l'Assemblée nationale et le président de la République. Celui-ci est désigné comme suit : le candidat figurant comme tête de liste du parti arrivé en tête des élections législatives devient automatiquement président pour un mandat de cinq ans, concomitant à celui de l'Assemblée nationale, renouvelable une seule fois. Le président sortant João Lourenço est éligible pour un second et dernier mandat.

Dans le même mois sont prévues les élections générales de la **République du Kenya**. Les électeurs éliront le président de la République, les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat, les gouverneurs de comté et les membres des quarante-sept assemblées de comté. Selon la Constitution du Kenya, ces élections devraient avoir lieu le 9 août 2022. Le président est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Aussi, Uhuru Muigai Kenyatta devrait quitter le pouvoir en 2022. Les tensions politiques qui entourent ces élections inquiètent la communauté internationale. Depuis septembre 2021, la Cour suprême du Kenya entend une affaire concernant la légalité d'un référendum qui modifierait des parties de la Constitution relatives aux élections.

Septembre : élections législatives du **Royaume du Lesotho**. Les élections législatives lésothiennes devraient avoir lieu en septembre 2022 (suffrage direct). Initialement prévu en juin 2022, le scrutin a été renvoyé par le gouvernement à septembre en raison de la pandémie de Covid-19.

La prochaine élection présidentielle de la **République du Tchad** devrait avoir lieu au plus tard en octobre 2022, le Conseil militaire de transition (CMT) ayant promis de ne régner que dix-huit mois. Ces élections anticipées font suite au décès en avril 2021 du président Idriss Déby, tué lors d'une offensive des rebelles du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad, quelques jours après sa réélection pour un sixième mandat.

Octobre : élections législatives de **São Tomé-et-Principe**. Les élections santoméennes devraient avoir lieu en octobre 2022 afin de renouveler pour quatre ans les cinquante-cinq députés de l'Assemblée nationale. Les élections municipales et régionales auront lieu en même temps.

Décembre : Conférence nationale de l'ANC, principal parti politique sud-africain, au pouvoir depuis 1991. Le Congrès national africain (ANC) affronte de graves tensions internes qui fragilisent son hégémonie acquise depuis la fin de l'apartheid.

Cyril Ramaphosa, hissé à la tête de l'Afrique du Sud par l'ANC en 2018 à la suite de la démission de Jacob Zuma, devra être réélu président du Congrès national africain s'il veut obtenir un second mandat à l'élection présidentielle de 2024.

Base de données sur l'économie africaine

Cécile Duquesnay (AFD)

Tableau I. Les grandes régions de l'économie africaine

Cécile Duquesnay (AFD)

	PIB courant en milliards de dollars	PIB _{PPA} par habitant ⁽¹⁾ (en dollars, base 2011)	Population en millions d'habitants (p : projection)		Croissance du PIB constant ⁽¹⁾⁽²⁾ (en %, p : projection)		Dette publique (en % du PIB) ⁽³⁾
			2020	2050p	2020	2021p	
Afrique	2 397	5 148	1 328	2 467	- 1,6	5,1	67
Afrique du Nord	684	11 129	202	289	- 1,3	8,1	80
Sahel	97	2 354	108	238	0,4	4,4	56
Golfe de Guinée	605	4 861	310	593	- 0,8	3,4	42
Afrique centrale	127	2 225	130	271	- 1,1	3,5	39
Afrique de l'Est	364	3 251	363	688	1,4	3,4	5,1
Océan Indien	26	2 688	30	57	- 9,2	3,7	5,5
Afrique australe	493	6 809	184	331	- 5,7	3,8	2,4

Définition des régions :

Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie.**Afrique australe** : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Eswatini (ex-Swaziland), Zambie, Zimbabwe.**Golfe de Guinée** : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigeria, Sierra Leone, Togo.**Afrique de l'Est** : Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie.**Afrique centrale** : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Principe.**Sahel** : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.**Océan Indien** : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles.(1) Moyenne régionale pondérée par la population ; (2) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (3) moyenne régionale pondérée par le PIB_{PPA} courant.

Sources : Banque mondiale (World Development Indicators, WDI),
Fonds monétaire international (World Economic Outlook, WEO, octobre 2021),
Division des Nations unies pour la population (World Population Prospects, Medium-Fertility Variant Projection).

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine

	PIB courant en milliards de dollars	PIB _{ppa} par habitant (en dollars, base 2011)	Population en millions d'habitants (p : projection)		Croissance du PIB constant ⁽¹⁾ (p : projection)		Dette publique (en % du PIB)		Taux d'urbanisation (en % de la population)	
	2020	2020	2020	2050p	2009– 2019 ⁽²⁾	2020	2021p	2022p	2020	2020
Afrique du Sud	335,3	13 289	59,3	75,5	1,7	- 6,4	5,0	2,2	69	67
Algérie	147,6	11 240	43,9	60,9	2,7	- 4,9	3,4	1,9	56	74
Angola	58,4	6 825	32,9	77,4	2,2	- 5,4	- 0,7	2,4	137	67
Bénin	15,7	3 499	12,1	24,3	4,8	3,8	5,5	6,5	46	48
Botswana	15,1	15 493	2,4	3,5	4,6	- 8,5	9,2	4,7	19	71
Burkina Faso	17,4	2 276	20,9	43,4	6,0	1,9	6,7	5,6	47	31
Burundi	3,0	762	11,9	25,3	2,2	- 1,0	1,6	4,2	67	14
Cameroun	39,9	3 687	26,5	50,6	4,5	- 1,5	3,6	4,6	46	58
Cap-Vert	1,7	6 367	0,6	0,7	2,7	- 14,8	4,0	6,5	158	67
Comores	1,2	3 044	0,9	1,5	3,2	- 0,5	1,6	3,8	22	29
Congo	10,3	4 249	5,5	10,7	0,2	- 8,2	- 0,2	2,3	101	68
Côte d'Ivoire	61,2	5 349	26,4	51,3	6,2	2,0	6,0	6,5	48	52
Djibouti	3,4	5 833	1,0	1,3	6,4	1,0	5,0	5,5	41	78
Égypte	363,2	12 788	102,3	160,0	3,9	3,6	3,3	5,2	90	43
Érythrée	2,1	1 820	3,5	6,0	4,1	- 0,6	2,9	4,8	185	0
Eswatini	4,0	9 041	1,2	1,7	2,6	- 2,4	1,5	1,7	41	24
Éthiopie	96,6	2 908	115,0	205,4	9,6	6,1	2,0	0,0	55	22

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine (suite)

	PIB courant en milliards de dollars	PIB _{PPA} par habitant (en dollars, base 2011)	Population en millions d'habitants (p : projection)		Croissance du PIB constant ⁽¹⁾ (p : projection)			Dette publique (en % du PIB)	Taux d'urbanisation (en % de la population)
			2020	2050p	2009- 2019 ⁽²⁾	2020	2021p		
Gabon	15,3	15 951	2,2	3,8	4,0	- 1,8	1,5	77	90
Gambie	1,9	2 274	2,4	4,9	2,8	- 0,2	4,9	83	63
Ghana	68,5	5 799	31,1	52,0	6,6	0,4	4,7	79	57
Guinée	15,4	2 651	13,1	26,0	6,0	7,1	5,2	44	37
Guinée équatoriale	10,0	17 897	1,4	2,8	- 3,5	- 4,9	4,1	49	73
Guinée-Bissau	1,4	2 371	2,0	3,6	4,0	- 1,4	3,3	79	44
Kenya	102,4	5 055	53,8	91,6	5,0	- 0,3	5,6	68	28
Lesotho	2,0	2 624	2,1	2,7	1,9	- 5,4	2,8	50	29
Liberia	3,0	1 550	5,1	9,3	3,1	- 3,0	3,6	62	52
Libye	19,2	5 892	6,9	8,5	- 8,7	- 59,7	123,2	96	81
Madagascar	13,2	1 515	27,7	54,0	2,9	- 6,1	2,9	46	39
Malawi	11,8	1 460	19,1	38,1	4,3	0,9	2,2	55	17
Mali	17,5	2 410	20,3	43,6	4,4	- 1,6	4,0	47	44
Maroc	114,6	7 688	36,9	46,2	3,5	- 6,3	5,7	75	64
Mauritanie	8,1	6 045	4,6	9,0	4,3	- 1,8	2,7	59	55
Maurice	10,9	20 506	1,3	1,2	3,7	- 14,9	5,0	97	41
Mozambique	14,0	1 297	31,3	65,3	5,5	- 1,2	2,5	128	37
Namibie	10,7	9 517	2,5	4,0	3,1	- 8,0	1,3	65	52
Niger	13,8	1 289	24,2	65,6	6,1	3,6	5,4	45	17
Nigeria	429,4	5 186	206,1	401,3	3,8	- 1,8	2,6	35	52
Ouganda	38,1	2 591	45,7	89,4	5,5	- 0,8	4,7	44	25

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine (suite)

	PIB courant en milliards de dollars		PIB _{ppA} par habitant (en dollars, base 2011)		Population en millions d'habitants (p : projection)		Croissance du PIB constant ⁽¹⁾ (en %)			Dette publique (en % du PIB)		Taux d'urbanisation (en % de la population)	
	2020	2020	2020	2020	2050p	2009-2019 ⁽²⁾	2020	2021p	2022p	2020	2020	2020	2020
Rép. dém. du Congo	48,7	1 142	89,6	194,5		6,2	1,7	4,9	5,6		15		46
Rép. centrafricaine	2,4	989	4,8	8,4		- 1,2	1,0	- 1,0	4,0		44		42
Rwanda	10,3	2 264	13,0	23,0		7,2	- 3,4	5,1	7,0		60		17
São Tomé-et-Principe	0,5	4 256	0,2	0,4		4,3	3,0	2,1	2,9		81		74
Sénégal	24,7	3 503	16,7	33,2		4,8	1,5	4,7	5,5		69		48
Seychelles	1,1	25 555	0,1	0,1		4,3	- 12,9	6,9	7,7		96		58
Sierra Leone	4,2	1 727	8,0	12,9		4,5	- 2,2	3,2	5,9		74		43
Somalie	5,0	nd	15,9	34,9		2,4 ⁽³⁾	- 0,7	1,6	3,9		nd		46
Soudan	34,4	4 096	43,8	81,2		- 1,0	- 3,6	0,9	3,5		273		35
Soudan du Sud	4,4	791	nd	nd		- 8,1 ⁽³⁾	- 6,6	5,3	6,5		36		20
Tanzanie	64,4	2 926	59,7	129,4		6,7	4,8	4,0	5,1		39		35
Tchad	10,8	1 612	16,4	34,0		3,3	- 0,8	0,9	2,4		48		24
Togo	7,6	2 222	8,3	15,4		5,7	1,8	4,8	5,9		60		43
Tunisie	39,2	10 142	11,8	13,8		1,9	- 8,6	3,0	3,3		90		70
Zambie	19,3	3 358	18,4	39,1		4,9	- 3,0	1,0	1,1		129		45
Zimbabwe	21,9	2 254	14,9	23,9		5,8	- 4,1	5,1	3,1		86		32

nd : non disponible ; (1) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (2) taux de croissance annuel moyen (TCAM) ; (3) TCAM 2011-2019.

Sources : Banque mondiale (*World Development Indicators*, WDI) ; Fonds monétaire international (*World Economic Outlook*, WEO, octobre 2020) ; Division des Nations unies pour la population (*World Population Prospects*, *Medium-Fertility Variant Projection*).

Table des matières

Introduction

Rémy Rioux, directeur général de l'AFD

3

I Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique et de ses régions

Yasmine Osman et Christian Yoka (AFD)

Le chemin retrouvé de la croissance économique	8
L'Afrique est repartie !	
Une croissance africaine moins élevée qu'ailleurs dans le monde,	9
Une reprise à deux vitesses à l'échelle de l'Afrique	11
Le dynamisme des économies diversifiées	
contraste avec l'inertie des économies dépendantes de ressources extractives et du tourisme,	11
□ Encadré 1. <i>La dépendance des économies africaines aux exportations de produits extractifs,</i>	12
Une situation économique régionalement contrastée,	14
L'Afrique en 2022 : consolider la reprise et reconstruire durablement	17
Une consolidation de la croissance en 2022, soumise à plusieurs enjeux,	18
Les séquelles économiques et sociales de la crise,	20
Reconstruire durablement : pour une économie inclusive, résiliente et verte,	21
Conclusion	23
Repères bibliographiques	24

II Le financement des économies africaines : les enjeux d'un sommet

Paul Teboul (Direction générale du Trésor)

La crise a engendré des besoins de financement massifs pour le continent africain	26
---	----

Des finances publiques africaines déjà fragilisées par la montée et la diversification de l'endettement, 26	
Un impact massif de la crise sur les flux de financement, 28	
Une évaluation actualisée des besoins de financement du continent, 29	
Des besoins de financement en infrastructure également très significatifs, 30	
La réponse internationale à la crise a été rapide mais beaucoup reste à faire	30
La mise en place d'une réponse d'urgence en soutien aux États africains, 30	
□ Encadré 1. <i>L'allocation de droits de tirage spéciaux</i> , 32	
Les pistes proposées par le Sommet sur le financement des économies africaines, 33	
La reprise économique en Afrique passe également par le développement du secteur privé	35
Le rôle central du secteur privé, 35	
La nécessité d'améliorer la gouvernance publique pour le développement des investissements, 35	
Les initiatives en faveur du secteur privé portées lors du sommet, 36	
Conclusion	37
Repères bibliographiques	38

III Les enjeux de la transition juste en Afrique du Sud

Wendy Annecke (chercheuse indépendante en sciences sociales),

Anda David (AFD), Antoine Godin (AFD) et Peta Wolpe

(consultante indépendante en changement climatique)

Qu'est-ce que la transition juste ?	41
Un concept issu des rangs syndicaux, 42	
Transition juste... « affirmative » ou « transformative » ? 42	
Impacts sociaux et environnementaux de l'économie sud-africaine	43
L'économie du charbon en Afrique du Sud, 43	
Les inégalités multidimensionnelles en Afrique du Sud, 44	
L'énergie, au cœur des interactions entre inégalités et impacts environnementaux, 46	
L'approche par nexus sous le prisme des inégalités multidimensionnelles, 48	
La transition juste en Afrique du Sud, les populations entre craintes et espoirs	53
Transition juste et gouvernance, 54	
Le poids du contexte socioéconomique et politique, 54	
Repères bibliographiques	55

IV Intégration régionale et zone de libre-échange continentale africaine : espoir d'une croissance durable pour l'économie africaine ?

Julien Gourdon (AFD, chercheur associé CERDI), Wautabouna Ouattara (université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan) et Chahir Zaki (université du Caire, Economic Research Forum)

L'intégration commerciale en Afrique	60
Quel modèle de développement de l'intégration commerciale ?	60
À quoi ressemble l'intégration commerciale aujourd'hui en Afrique ?	61
Historique de l'intégration régionale avant la ZLECAf,	64
Une libéralisation sans réelle intégration régionale : comment expliquer ces faibles performances ?	67
La ZLECAf, un second souffle	
pour le commerce intra-africain ?	69
La ZLECAf : une vue panoramique,	69
Développer les chaînes de valeur régionales, accélérer la diversification des économies : les attendus de la ZLECAf,	71
Les défis de l'intégration régionale et de la ZLECAf	72
Un programme de réduction tarifaire peu ambitieux,	72
Le « trilemme » de l'intégration régionale ou la difficile compatibilité des objectifs de la ZLECAf,	72
Acquis et harmonisation des communautés économiques régionales,	74
L'obstacle du manque de complémentarité entre les économies africaines,	75
Conclusion	76
Repères bibliographiques	77

V La réduction des inégalités de genre dans le parcours de réussite socioéconomique des femmes à Ouagadougou

Jean-François Kobiané (université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou), Bilampoa Gnoumou-Thiombiano (université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou), Anne Calvès (université de Montréal) et Serge Rabier (AFD)

□ Encadré 1. Présentation de l'enquête sur les trajectoires de réussite socioéconomique à Ouagadougou,	80
La réussite socioéconomique : un concept variable	80
Une acception différente de la réussite et de la question de genre en Afrique et en Occident,	80
Réussir, une question de perception individuelle et collective,	81

La famille, le marqueur social de la réussite, 82	
Le travail, générateur de revenu	
et enjeu central de la réussite	83
Une nécessité reconnue par les femmes et par les hommes, 83	
Le poids des représentations religieuses, sociales, juridiques	
et historiques, 85	
Le rôle clé des mères dans la réussite socioéconomique	
de leurs filles, 87	
Les conditions des femmes :	
entre subordination persistante	
et autonomisation grandissante	89
Des pesanteurs socioculturelles encore largement acceptées, 89	
L'urbanisation, l'éducation et la vie associative	
favorisent l'autonomisation des femmes, 89	
Participation des femmes à la prise de décision	
dans les sphères privée et publique, 91	
Conclusion	93
Repères bibliographiques	93

VI Le paradoxe jeune : un défi pour les politiques publiques en Afrique

Francis Akindès (université Alassane Ouattara, Bouaké)

□ Encadré 1. <i>La jeunesse en Afrique : une catégorie politique sans âge ?</i>	96
Des politiques de croissance sans ruissellement	
pour les jeunes	96
L'impatience de la jeunesse, un défi politique	99
Les itinéraires contrastés de résilience de la jeunesse	100
L'insertion par le détour du secteur informel, 100	
L'opportunité technologique et la mobilisation de talents, 102	
□ Encadré 2. <i>Kobo360, une solution innovante en matière de fret routier, 103</i>	
« Se chercher » par l'émigration, 104	
Se réaliser par et dans la radicalisation violente, 104	
Conclusion	106
Repères bibliographiques	106

Chronologie africaine 2022

Cécile Duquesnay (AFD) 109

Base de données sur l'économie africaine

Cécile Duquesnay (AFD) 117

Collection

R E P È R E S

Créée par Michel FREYSSNET et Olivier PASTRÉ (en 1983).

Dirigée par Jean-Paul PIRIOU (1987-2004), puis par Pascal COMBEMALE,

avec Serge AUDIER, Stéphane BEAUD, André CARTAPANIS, Jean-Paul DELÉAGE, Françoise DREYFUS, Yannick L'HORTY, Dominique MERLLIÉ, Philippe RIUTORT, Cédric TELLENNE et Franck-Dominique VIVIEN.

Coordination et réalisation éditoriale : Marieke JOLY.

Le catalogue complet de la collection *REPÈRES* est disponible sur notre site :

www.collectionreperes.com

L'économie africaine 2022

L'AFD propose dans la collection «Repères» des analyses inédites sur les principaux enjeux économiques et sociaux qui touchent le continent africain. À l'aune de la crise de la Covid-19 et de son impact sur les économies et les sociétés africaines, l'édition 2022 examine les enjeux liés aux trajectoires de développement africaines, en plaçant au cœur de l'analyse la structure des économies, leurs évolutions potentielles, mais aussi et surtout la prise en compte des populations les plus vulnérables.

Comment caractériser la reprise économique en Afrique après la récession sans précédent enregistrée en 2020 ? Quels sont les enjeux liés au financement des économies africaines, au centre des débats internationaux de l'année écoulée ? L'instauration d'une zone de libre-échange en Afrique pourrait-elle soutenir la reprise des économies ? Comment l'Afrique du Sud s'achemine-t-elle vers une transition juste, où le développement parvient à concilier le respect de l'environnement avec la prise en compte d'enjeux sociaux importants ? De quelle façon la jeunesse est-elle en capacité d'influencer les politiques publiques en Afrique ? Que retenir de l'impact des inégalités de genre et de la réussite économique des femmes à partir de l'exemple burkinabè ?

Institution financière publique et solidaire, l'**Agence française de développement (AFD)** contribue à mettre en œuvre la politique de développement de la France. L'Afrique est la zone d'intervention prioritaire de l'AFD.

DANS LA MÊME COLLECTION

- L'économie européenne 2022
- L'économie française 2022
- L'économie mondiale 2022